

# **IUFM DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**

*Rapport d'évaluation*

*Avril 1998*



## **Organisation de l'évaluation**

L'évaluation de l'IUFM de l'Académie d'Amiens, commencée en mars 1997, a été placée sous la responsabilité d'Annie **Cheminat**, consultante du Comité.

**Corinna Gepner**, chargée de mission, en a assuré la coordination.

Ont participé à l'évaluation :

- en tant qu'experts :

**Gabriel Bianciotto**, professeur à l'université de Poitiers ;  
**Jacqueline Caron**, secrétaire général adjoint de l'académie de Bordeaux ;  
**Jean-Yves Debreulle**, professeur à l'université Lyon II ;  
**Bruno Maheu**, professeur à l'INSA de Rouen ;  
**Ninon Saint-Pierre**, professeur invité au CNE ;  
**Florent Sibué**, proviseur du lycée Condorcet (Saint-Priest).

- au titre du Secrétariat général :

**Rachida Achache**, pour la gestion des missions ;  
**Nisa Balourd**, secrétaire ;  
**Jean-Christophe Martin**, chargé d'études ;  
**André Staropoli**, secrétaire général.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



## **Table des matières**

<b>Chiffres-clés</b>	<b>7</b>
<b>Présentation</b>	<b>23</b>
<b>Conditions de l'évaluation</b>	<b>29</b>
<b>Les formations et la recherche</b>	<b>33</b>
La carte des formations	35
L'admission	36
L'organisation pédagogique	38
Le plan de formation	38
La formation des professeurs des écoles	40
La formation des professeurs de lycées et collèges	44
Conclusion générale	51
Les moyens d'accompagnement de la formation	53
La vie de l'étudiant et du stagiaire	56
La formation continue	57
La recherche	59
<b>Le gouvernement et la gestion</b>	<b>61</b>
L'organisation interne	63
La politique de recrutement	68
Le partenariat et les relations extérieures	71
La constitution des services administratifs	75
La gestion des personnels	77
La gestion financière	78
La gestion du patrimoine	79
Conclusion générale	79
<b>Conclusions et recommandations</b>	<b>81</b>
<b>Postface : Réponse du directeur</b>	<b>89</b>



# **IUFM de l'Académie d'Amiens**

---

## **CHIFFRES-CLÉS**

---





# I - L'IUFM dans sa région

La région Picardie est composée de trois départements : l'Aisne, l'Oise, la Somme

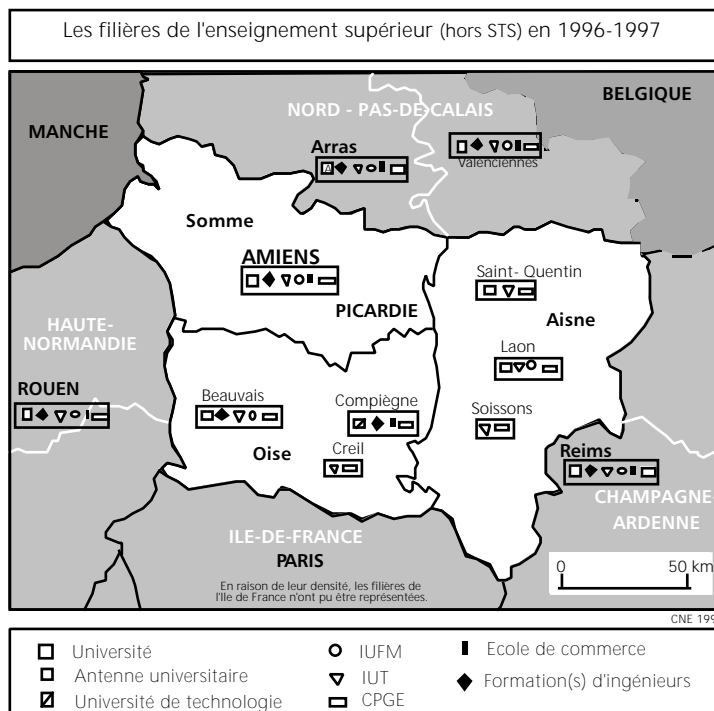
L'académie d'Amiens comporte en 1996-1997:

**1 IUFM**  
**avec 3 sites (Amiens, Beauvais, Laon)**  
**2250 élèves et professeurs stagiaires**

1 université pluridisciplinaire  
 Université de Picardie - Jules Verne  
 21360 étudiants

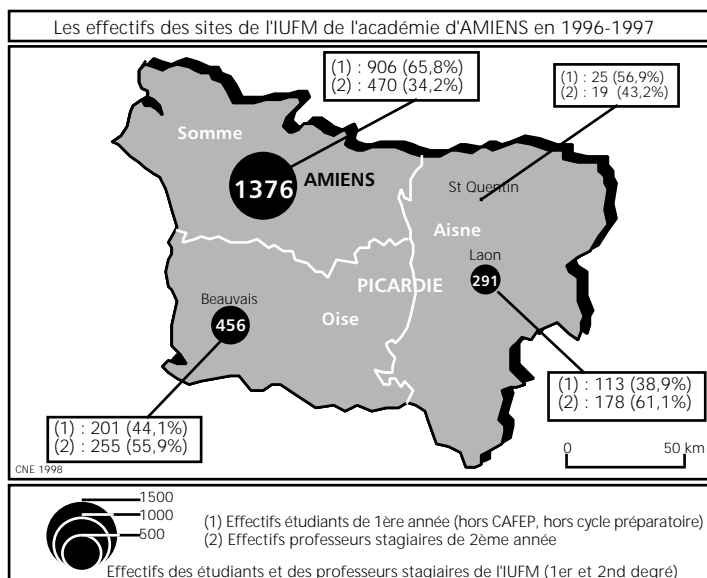
1 université de Technologie  
 Université de Technologie de Compiègne  
 2901 étudiants

Source : MENRT DPD



Source : MENRT DPD

	Effectifs enseignement supérieur (1996-1997)			
	Total	% / France	dont universités + IUT	dont IUFM
Académie d'Amiens	40 055	1,9%	60,6%	5,6%
France entière	2 155 950	100%	68,2%	4,0%



Source : MENRT DPD

	1ère année								2ème année			Total	
	1er degré	2nd degré						1er+2nd °	1er degré	2nd degré	1er+2nd °		
		CAPE	CAPEPS	CAPEP	CAPLP2	CPE	CAFEP						Total
IUFM Amiens	596 *	448	74	57	118	29	16	742	1 338	527	385	912	2 250
% Amiens/ France	4,0%	1,4%	2,5%	1,6%	4,1%	2,1%	0,9%	1,7%	2,2%	4,3%	2,7%	3,5%	2,6%
IUFM France	14 866	32 041	2 969	3 628	2 908	1 408	1 842	44 796	59 662	12 150	14 218	26 368	86 030

\* : y compris 73 étudiants en cycle préparatoire

Source : IUFM d'Amiens sauf indication contraire

Année de référence : 1996-1997 sauf indication contraire

## II - Les formations proposées à l'IUFM de l'académie d'Amiens

Premier degré

Certificat d'aptitude au professorat des écoles

Psychologues scolaires

AIS

Second degré

Les formations proposées au sein de l'IUFM  
apparaissent en grisé sur la maquette regroupant l'ensemble des  
préparations aux métiers de l'enseignement

### AGRÉGATION (2ème année)

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Grammaire
Histoire
Géographie
Sciences sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Japonais
Polonais
Education physique et sportive
Génie civil
Génie mécanique
Génie électrique
Mathématiques
Mécanique
Sciences physiques
Sciences de la vie et de la terre
Biochimie, Génie biologique
Technique éco. de gestion
Education musicale
Arts plastiques

Les concours d'agrégation sont préparés dans les universités.

L'IUFM accueille, en 2ème année, les agrégés stagiaires.

### CAPEs

Philosophie
Lettres classiques
Lettres modernes
Histoire-Géographie
Sciences économiques et sociales
Allemand
Anglais
Arabe
Chinois
Espagnol
Hébreu
Italien
Portugais
Russe
Breton
Langue corse
Catalan
Occitan
Mathématiques
Physique et Chimie
Physique et Electricité appliquée
Biologie-Géologie
Education musicale et Chant choral
Arts plastiques
Documentation

### CAPEPS

(Education physique et sportive)

### CPE

(Conseillers Principaux d'Education)

### CAPET

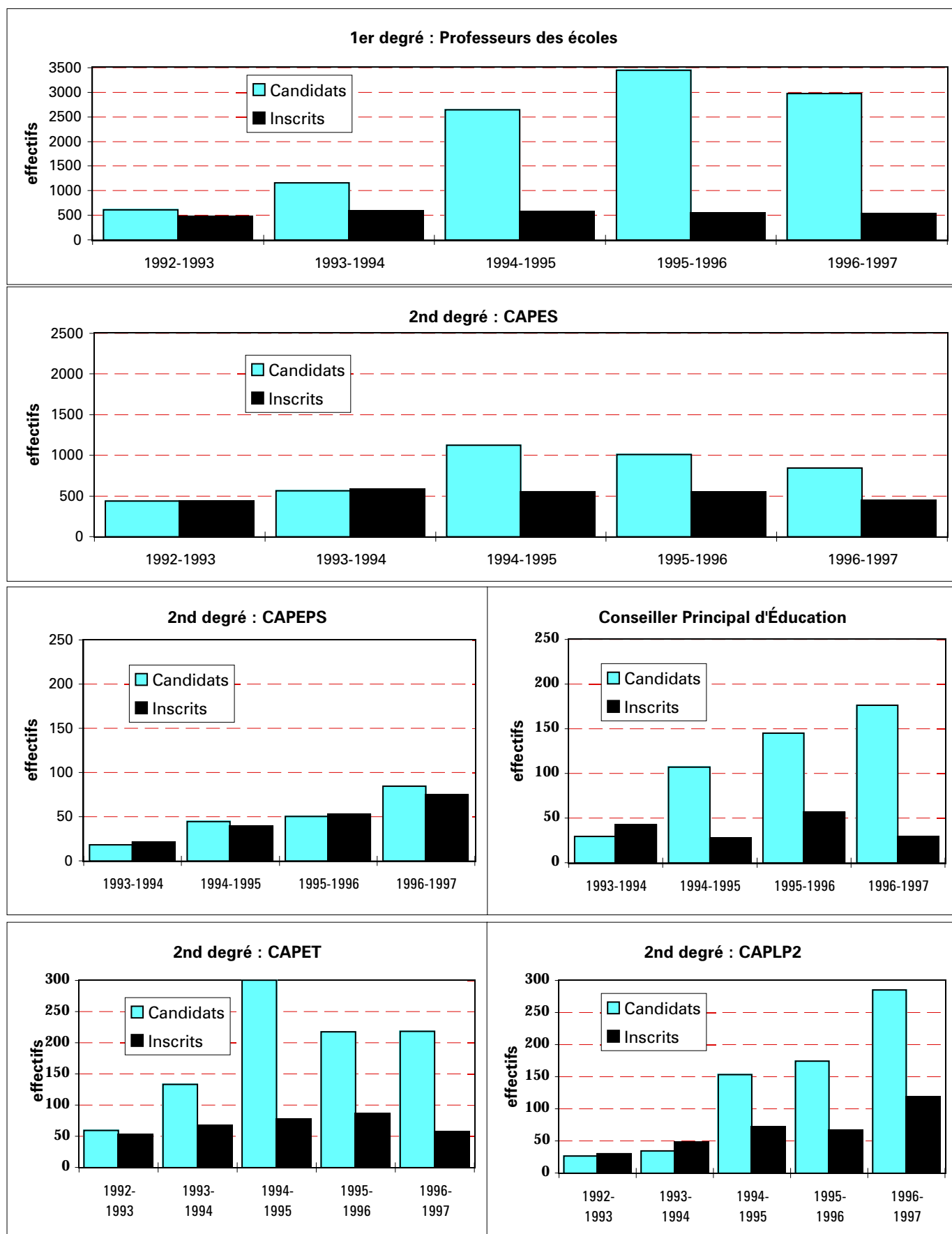
Génie mécanique
construction
productique
maintenance des véhicules, ...
Génie civil
équipements techniques : énergie
structures et ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
verre et céramique
Génie électrique
électronique et automatique
électrotechnique et énergie
informatique et télématique
Arts appliqués
Technologie
construction mécanique
construction électrique
gestion
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Economie, Gestion
économie et gestion administrative
économie et gestion comptable et financière
économie et gestion commerciale
Informatique et Gestion
Hôtellerie, Tourisme
technique de production
techniques de service et d'accueil
tourisme

### CAPLP2

Mathématiques-Sciences physiques
Lettres / Histoire
Anglais / Lettres
Allemand / Lettres
Espagnol / Lettres
Génie mécanique
construction
production
productique
maintenance des véhicules, ...
maintenance des systèmes mécaniques automatisés
Génie civil
équipement et énergie
construction et économie
construction et réalisation des ouvrages
Génie industriel
bois
structures métalliques
matériaux souples
plastiques et composites
construction et réparation en carrosserie
Génie électrique
électronique
électrotechnique et énergie
Génie chimique
Arts appliqués
Biotechnologie
biochimie, génie biologique
santé, environnement
Sciences et Techniques médico-sociales
Communication administrative
Comptabilité-Bureautique
Vente
Hôtellerie, Tourisme
organisation et production culinaire
service et commercialisation

### III - Les étudiants et les professeurs stagiaires

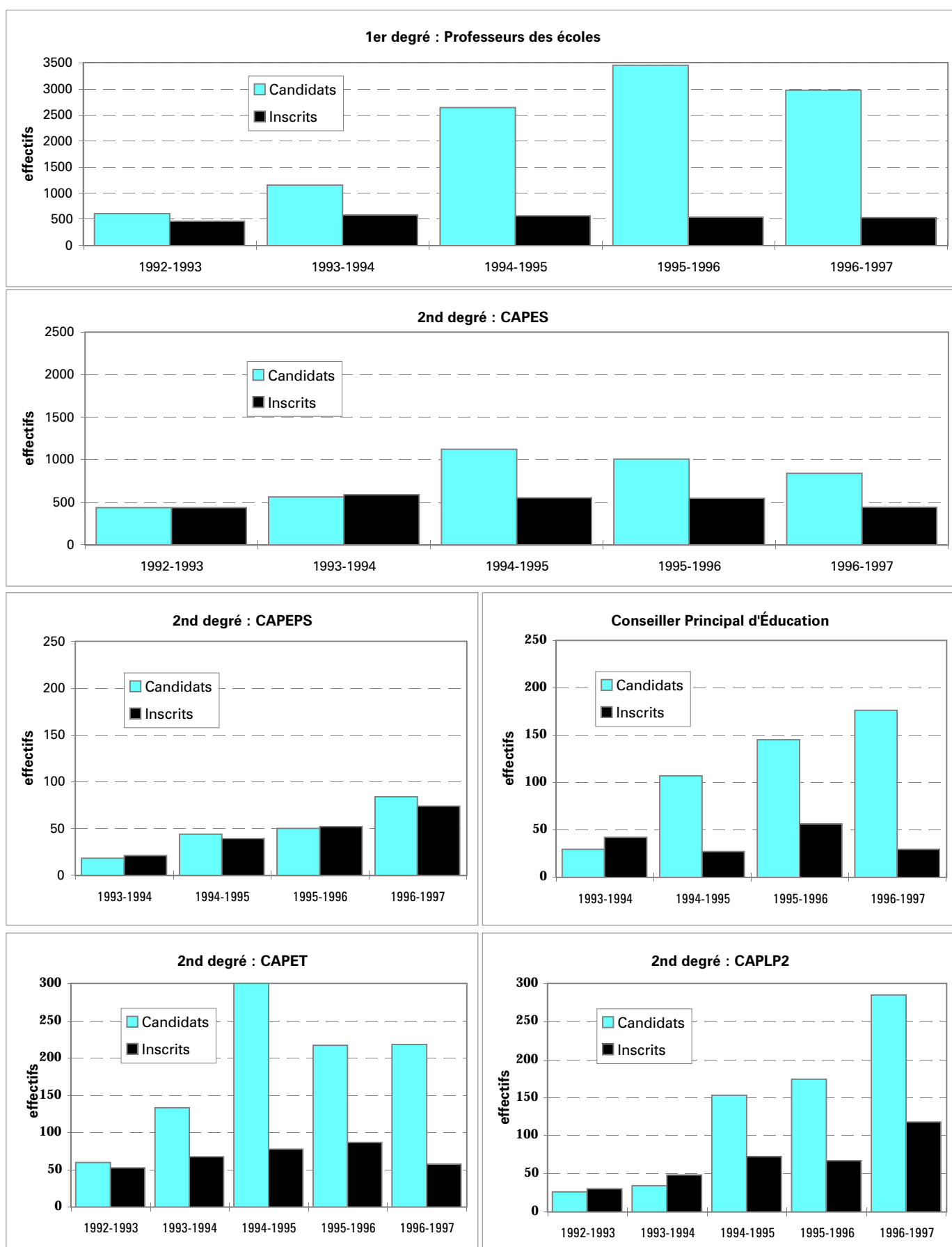
#### III - 1 - Evolution des candidatures\* à l'IUFM et des inscriptions en première année



\* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

### III - Les étudiants et les professeurs stagiaires

#### III - 1 - Evolution des candidatures\* à l'IUFM et des inscriptions en première année



\* Par candidature, on entend le dépôt d'un dossier de candidature.

## IV - Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

### 1 - 1996-1997 (session 1997)

	Postes nationaux	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite admis / présents	
		France*	Amiens**	France*	Amiens**	France*	Amiens**
<b>1er degré</b>							
Professeurs des écoles	8 500	49 954	529		208		39,3%

### 2nd degré

	Postes offerts	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite admis / présents	
		France*	Amiens**	France*	Amiens**	France*	Amiens**
<b>CAPES</b>							
Lettres classiques	500	645	10	400	6	62,0%	60,0%
Lettres modernes	1 385	6 848	47	1 382	10	20,2%	21,3%
Histoire-Géographie	1 040	9 276	84	971	8	10,5%	9,5%
Allemand	360	1 581	7	189	2	12,0%	28,6%
Anglais	2 000	6 930	70	1 101	8	15,9%	11,4%
Espagnol	400	3 238	36	400	8	12,4%	22,2%
Mathématiques	1 154	8 204	79	1 154	14	14,1%	17,7%
Physique et Chimie	612	5 479	37	612	10	11,2%	27,0%
Sciences de la vie et de la terre	370	3 195	18	370	1	11,6%	5,6%
Arts plastiques	130	1 767	43	130	4	7,4%	9,3%
Documentation	100	1 889	17	100	2	5,3%	11,8%

<b>CAPEPS</b>	1 060	3 962	73	1 060	18	26,8%	24,7%
---------------	-------	-------	----	-------	----	-------	-------

<b>Conseiller Principal d'Education</b>	400	8 654	28	400	1	4,6%	3,6%
---	-----	-------	----	-----	---	------	------

### CAPET

Technologie option construction mécanique	160	375	25	160	6	42,7%	24,0%
Économie-Gestion option éco. et gestion administrative	55	469	16	55	3	11,7%	18,8%
option éco. et gestion commerciale	64	1 145	15	64	1	5,6%	6,7%

### CAPLP2

Mathématiques - Sciences physiques	450	4 152	38	450	9	10,8%	23,7%
Lettres / Histoire	420	3 542	30	420	10	11,9%	33,3%
Anglais / Lettres	375	3 120	26	375	3	12,0%	11,5%

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

## IV - Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

## 2 - 1995-1996 (session 1996)

	Postes nationaux	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite Admis / présents	
		France*	Amiens**	France*	Amiens**	France*	Amiens**
<b>1er degré</b>							
Professeurs des écoles	8 900	43 225	530	8 990	269	20,8%	50,8%

## 2nd degré

CAPEPS	Postes offerts						
Lettres classiques	570	592	4	327	0	55,2%	0,0%
Lettres modernes	1 800	6 107	66	1 369	17	22,4%	25,8%
Histoire-Géographie	1 320	8 882	110	926	14	10,4%	12,7%
Allemand	380	1 514	26	231	1	15,3%	3,8%
Anglais	2 200	6 919	76	1 082	13	15,6%	17,1%
Espagnol	505	2 939	38	383	6	13,0%	15,8%
Mathématiques	2 000	7 328	90	1 497	14	20,4%	15,6%
Physique et Chimie	1 142	6 023	38	932	13	15,5%	34,2%
Sciences de la vie et de la terre	330	2 691	21	330	1	12,3%	4,8%
Arts plastiques	140	1 723	45	140	1	8,1%	2,2%
Documentation	130	2 104	15	130	4	6,2%	26,7%

<b>CAPEPS</b>	830	3 364	50	830	9	24,7%	18,0%
---------------	-----	-------	----	-----	---	-------	-------

<b>Conseiller Principal d'Education</b>	400	7 714	57	400	5	5,2%	8,8%
---	-----	-------	----	-----	---	------	------

## CAPET

Technologie option construction mécanique	260	268	19	219	17	81,7%	89,5%
Économie-Gestion option éco. et gestion administrative	85	806	34	85	3	10,5%	8,8%
option éco. et gestion commerciale	114	1 305	33	114	1	8,7%	3,0%

## CAPLP2

Mathématiques - Sciences physiques	460	3 099	14	460	6	14,8%	42,9%
Lettres / Histoire	430	2 842	34	430	10	15,1%	29,4%
Anglais / Lettres	375	2 424	19	375	3	15,5%	15,8%

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

## IV - Les résultats aux concours des étudiants de 1ère année

### 3 - 1994-1995 (session 1995)

	Postes nationaux	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite Admis / présents	
		France*	Amiens**	France*	Amiens**	France*	Amiens**
<b>1er degré</b>							
Professeurs des écoles	9 622	49 954	542	9 622	272	19,3%	50,2%

### 2nd degré

	Postes offerts	Présents au concours		Admis au concours		Taux de réussite Admis / présents	
		France*	Amiens**	France*	Amiens**	France*	Amiens**
<b>CAPES</b>							
Philosophie	280	1 724	18	280	3	16,2%	16,7%
Lettres classiques	530	517	7	291	5	56,3%	71,4%
Lettres modernes	2 000	5 316	73	1 473	17	27,7%	23,3%
Histoire-Géographie	1 510	8 049	89	1 078	12	13,4%	13,5%
Allemand	350	1 365	18	224	0	16,4%	0,0%
Anglais	2 255	5 938	77	1 049	15	17,7%	19,5%
Espagnol	595	2 633	42	424	1	16,1%	2,4%
Mathématiques	2 385	6 581	79	1 618	19	24,6%	24,1%
Physique et Chimie	1 390	5 096	55	1 058	8	20,8%	14,5%
Sciences de la vie et de la terre	330	2 080	11	330	1	15,9%	9,1%
Arts plastiques	170	1 517	42	170	2	11,2%	4,8%
Documentation	200	2 370	14	200	3	8,4%	21,4%

<b>CAPEPS</b>	830	2 761	37	830	8	30,1%	21,6%
---------------	-----	-------	----	-----	---	-------	-------

<b>Conseiller Principal d'Education</b>	400		26	400	1		3,8%
---	-----	--	----	-----	---	--	------

### CAPET

Economie-Gestion							
option éco. et gestion administrative	145	770	38	145	9	18,8%	23,7%
option éco. et gestion commerciale	192	1 239	31	192	2	15,5%	6,5%

### CAPLP2

Mathématiques - Sciences physiques	455	2 342	25	434	6	18,5%	24,0%
Lettres / Histoire	420	2 348	28	420	10	17,9%	35,7%
Anglais/ Lettres	375	1 774	17	311	6	17,5%	35,3%

\* : tous candidats (IUFM + libres)

\*\* : candidats IUFM

**V - Les personnels****V - 1 - Le corps enseignant****V - 1 - 1 - Les emplois d'enseignants de l'IUFM**

		1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Enseignants-chercheurs	Professeurs	2	3	1	1	1
	Maîtres de conférences	7	16	15	15	15
Enseignants du second degré	PRAG - PRCE	89	82	82	84	86
Enseignants du premier degré	IMF - INST - IS	11	11	11	11	11
Corps d'inspection	I P R	2	3	3	2	2
Autres	DEN	2	1	1	1	1
<b>Total des emplois</b>		<b>113</b>	<b>116</b>	<b>113</b>	<b>114</b>	<b>116</b>

PRAG : professeur agrégé ; PRCE : professeur certifié ; IMF : instituteur maître formateur ;

INST : instituteur ; IS : instituteur spécialisé ; IPR : inspecteur pédagogique régional ; DEN : directeur d'école normale.

**V - 1 - 2 - Les formateurs associés de l'IUFM**

Enseignants dont l'emploi n'est pas affecté à l'IUFM mais qui y effectuent une partie de leur service statutaire (environ 1/4 du service)

		1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	
						Emplois	Heures.ETD
Directeurs d'études	Professeurs	4	4	4	4	5	576
	Maîtres de conférences	1	1	3	6	6	1 156
Enseignants du second degré	PRAG-PRCE	2	32	36	33	32	3 648
	PLP	0	4	4	3	6	768
Enseignants du premier degré	IMF	0	145	150	149	139	
Corps d'inspection		1	1	1	1	1	1 092
<b>Total des emplois (hors IMF)</b>		<b>8</b>	<b>42</b>	<b>48</b>	<b>47</b>	<b>50</b>	<b>7 240</b>

**V - 1 - 3 - Les intervenants extérieurs en 1996-1997**

	Personnes	Heures.ETD
Enseignants-chercheurs	6	51
Enseignants du second degré	151	2 057
Enseignants du premier degré	27	440
Autres	116	1 052
<b>Total des personnes</b>	<b>300</b>	<b>3 600</b>



## V - 1 - 4 - Le volume des activités des enseignants de l'IUFM en 1996-1997

Enseignants sur emploi IUFM et formateurs associés					Intervenants extérieurs				Total
Professeurs	Maîtres de conf.	PRAG PRCE	1er degré	IMF	Enseign.- rech.	2nd degré	1er degré	Autres	

## Formation initiale

<b>Premier degré</b>										
1ère année	16,5	707,5	9 855,75	437	42	30	-	210	100	<b>11 398,75</b>
2ème année	-	531	11 940,3	449	44	-	-	230	162	<b>13 356,30</b>
<b>Second degré</b>										
1ère année	417	1 532,5	3 809,37	-	-	9	1 457,5	-	300	<b>7 525,37</b>
2ème année	45	608	3 895,5	3	-	12	599,5	-	490	<b>5 653,00</b>
<b>Formation commune</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>-</b>

<b>Formation continue</b>	-	73,5	3 280,75	110,75	141	-	-	-	-	<b>3 606,00</b>
---------------------------	---	------	----------	--------	-----	---	---	---	---	-----------------

<b>Missions particulières*</b>	51	72	2 362,5	298,5	124	-	-	-	-	<b>2 908,00</b>
--------------------------------	----	----	---------	-------	-----	---	---	---	---	-----------------

<b>Total (1)</b>	<b>529,5</b>	<b>3 524,5</b>	<b>35 144,17</b>	<b>1 298,3</b>	<b>351</b>	<b>51</b>	<b>2 057</b>	<b>440</b>	<b>1 052</b>	<b>44 447,42</b>
<i>dont H.C (2)</i>	<i>43</i>	<i>774</i>	<i>2 870</i>							<i>7 287,00</i>
		<i>3687</i>					<i>3600</i>			

\* c'est-à-dire tout ce qui n'est pas l'encadrement des formations initiale et continue (coordination, administration, recherche...)

(1) : Potentiel statutaire + Heures complémentaires en heures équivalent TD

(2) : Heures complémentaires en heures équivalent TD

V - 1 - 5 - Répartition des enseignants-chercheurs par discipline

Situation au 01/10/1996		Enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM		Directeurs d'études Formateurs associés de l'IUFM		Total emplois	dont vacants
Disciplines	Professeurs	Maîtres de conférences	Professeurs	Maîtres de conférences			
Act. physiques et sportives	-	1	-	-	1		
Anglais	-	-	-	1	1		
Arts plastiques	-	1	-	-	1		
Chimie	-	1	1	-	2		
Construction mécanique	-	-	-	1	1		
Espagnol	-	-	-	1	1		
Géographie	1	1	1	-	3		
Histoire	-	1	-	-	1	1	
Lettres	-	5	-	-	5		
Mathématiques	-	2	2	-	4		
Psychologie	-	-	1	-	1		
Sciences physiques	1	1	-	-	2		
Sciences de l'éducation	-	1	-	3	4		
Sc. de l'info et de la communication	-	-	-	1	1	1	
Sociologie	-	1	-	-	1		
Sciences de la vie et de la terre	-	-	-	-	-		
Economie-Gestion	-	-	-	-	-		
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	

V - 1 - 6 - Répartition des enseignants du second degré par discipline

Situation au 01/10/1996		Enseignants en poste à l'IUFM		Enseignants Formateurs associés de l'IUFM			Total emplois
Disciplines	PRAG	PRCE	PRAG	PRCE	PLP		
Allemand	-	-	-	1	-	1	
Anglais	-	3	1	3	-	7	
Arts plastiques	1	6	1	-	-	8	
Espagnol	-	-	1	-	-	1	
Education musicale	3	2	-	-	-	5	
Education physique et sportive	2	5	1	1	-	9	
Histoire-Géographie	3	9	1	5	-	18	
Lettres classiques et modernes	6	6	-	5	-	17	
Mathématiques	2	10	2	1	-	15	
Philosophie - Sciences de l'éducation	6	3	-	-	-	9	
Physique	3	2	-	3	-	8	
S.T.E.	-	-	1	2	-	3	
Sciences de la vie et de la terre	4	2	-	2	-	8	
Documentation	-	4	-	-	-	4	
Technologie	-	4	-	1	-	5	
Electrotechnique	-	-	-	-	1	1	
Anglais / Lettres	-	-	-	-	1	1	
Lettres / Anglais	-	-	-	-	2	2	
Vente	-	-	-	-	1	1	
Comptabilité-Bureautique	-	-	-	-	1	1	
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>56</b>	<b>8</b>	<b>24</b>	<b>6</b>	<b>124</b>	

## V - 2 - Les emplois administratifs et de service

Situation au 01/10/96

## V - 2 - 1 - Répartition par support budgétaire

1/10/92

Employeurs	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total	Total
		A	B	C		
Etat	Statutaires	6	4	60	70	67
	Gagés	-	-	-	-	-
	Objecteurs, V.S.N.	-	-	-	-	-
Etablissement	Permanents	-	-	15	15	21
	Vacataires, saisonniers	-	-	-	-	-
	CES	-	-	2	2	-
	Apprentis, contrats de qualif.	-	-	1	1	-
Collectivités territoriales	Mis à disposition	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		<b>6</b>	<b>4</b>	<b>78</b>	<b>88</b>	<b>88</b>

% cat.A	% cat.B	% cat.C	Total
6,8%	4,6%	88,6%	100%

## V - 2 - 2 - Répartition par fonction

	Catégorie d'emploi			Total
	A	B	C	
Scolarité, orientation	1	1	8	10
Assistance à l'enseignement	-	-	2	2
Documentation	-	-	-	-
Vie institutionnelle et Administration générale	2	1	6	9
Service intérieur	-	2	7	9
Vie de l'étudiant (MPU, SUAPS, etc)	-	-	-	-
Restauration et Hébergement	-	-	7	7
Gestion financière et comptable	1	-	5	6
Gestion du personnel	1	-	2	3
Logistique immobilière, nettoyage des locaux, surveillance	-	-	36	36
Informatique	1	-	1	2
Reprographie	-	-	3	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>78</b>	<b>88</b>

L'information n'est pas disponible pour l'année 1992

**VI - Éléments financiers****VI - 1 - Les ressources et recettes en francs**

à partir du Compte financier		1994	1995	1996
<b>Ressources affectées</b>		<b>982 455</b>	<b>758 858</b>	<b>1 022 011</b>
	Restauration - Hébergement	982 455	758 858	775 758
	Programmes européens	-	-	50 016
	Autres (installation GERICO)	-	-	196 237
<b>Droits d'inscription</b>		<b>1 649 273</b>	<b>1 017 784</b>	<b>999 174</b>
<b>Frais de dossier</b>			<b>731 737</b>	<b>587 040</b>
<b>Subventions de l'Etat</b>		<b>21 963 816</b>	<b>17 203 823</b>	<b>16 510 471</b>
	MESR	18 157 287	17 140 481	16 221 660
	36.11 Fonctionnement	17 725 287	16 890 481	16 022 311
	66.72 Maintenance	432 000	250 000	199 349
	Autres origines	3 806 529	63 342	288 811
<b>Dotation des conseils généraux</b>		<b>1 304 245</b>	<b>707 200</b>	<b>613 300</b>
<b>Subventions d'autres organismes publics</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>242 000</b>
<b>Divers</b>		<b>973 003</b>	<b>1 114 918</b>	<b>827 397</b>
	Produits financiers	644 708	647 406	354 476
	Ventes activités annexes	98 709	233 404	143 345
	Locations	206 935	81 016	76 226
	Produits exceptionnels	22 651	153 093	253 350
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		<b>26 872 791</b>	<b>21 534 320</b>	<b>20 801 393</b>

**VI - 2 - Les dépenses en francs (fonctionnement uniquement)**

		1994	1995	1996
<b>Hors rémunération de personnels</b>		<b>7 111 350</b>	<b>7 307 404</b>	<b>7 466 313</b>
	Infrastructure	3 271 187	3 925 536	3 869 120
	Entretien et réparation	1 720 458	2 148 527	1 905 969
	Locations diverses	4 571	54 415	230 162
	Honoraires	-	165 352	73 216
	Viabilité	1 546 158	1 557 242	1 659 773
	Autres charges isolées	2 483 409	2 175 611	2 097 044
	Achat matériel et fournitures	1 087 785	848 649	720 008
	Documentation générale	42 128	33 514	40 422
	Fournitures d'enseignement	762 504	732 423	710 412
	Frais postaux et télécommunication	406 979	455 068	520 407
	Déplacements, missions, réceptions	184 014	105 957	105 795
	Charges non isolées	711 142	691 028	958 171
	Restauration - Hébergement	645 612	515 228	541 978
<b>Rémunération de personnels</b>		<b>4 260 032</b>	<b>4 625 659</b>	<b>4 445 454</b>
	ATOS	1 228 546	1 348 660	1 288 717
	Heures complémentaires	1 983 860	2 262 604	2 178 692
	Divers	1 047 626	1 014 395	978 045
<b>Droits universitaires</b>		<b>-</b>	<b>228 285</b>	<b>848 507</b>
<b>Indemnités de stage et indemnités de déplacement</b>		<b>3 519 994</b>	<b>3 984 179</b>	<b>4 049 800</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>14 891 376</b>	<b>16 145 527</b>	<b>16 810 074</b>

## VIII - Les ressources documentaires

	<b>Amiens</b>	<b>Beauvais</b>		<b>Laon</b>		<b>Total</b>
	<b>1996</b>	<b>1992</b>	<b>1996</b>	<b>1992</b>	<b>1996</b>	<b>1996</b>
Nombre total de volumes <i>dont entrés dans l'année (1)</i>	12 000 245	NC	26 000 500	15 359 396	17 571 364	<b>55 571</b>
Nombre total de périodiques vivants (titres)	65	NC	49	38	45	<b>159</b>
Proportion des ouvrages en libre accès	99%	NC	90%	NC	98%	
Nombre de prêts	NC	NC	NC	0	15 300	
Nombre total de lecteurs inscrits	575	546	600	243	365	<b>1 540</b>
. dont étudiants de première année	290		210	110	160	<b>660</b>
. dont professeurs stagiaires de deuxième année	222		255	110	180	<b>657</b>
. dont enseignants de l'IUFM (2)	63	46	85	23	25	<b>173</b>
Nombre de semaines d'ouverture par an	37	36	37	36	36	
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	45	30	45	30	30	
Personnels professionnels (3) (en ETP)*	1	1	1	1	1	<b>3</b>
Personnels permanents non professionnels (en ETP)*	1	0	1	1/2 CES	1/2 CES	<b>2,5</b>
Personnels occasionnels (en ETP)*	1	0	0			<b>1</b>
Montant total des dépenses <i>dont dépenses documentaires (4)</i>	NC	50000	78 522 49 458	NC 36 000	105 000 39 000	<b>183 522</b>
Total des surfaces occupées (en m <sup>2</sup> )	350	NC	342	320	320	
Nombre de places assises	26	NC	178	60	60	<b>264</b>

\* équivalent temps plein

(1) acquisitions, dons et échanges

(2) tous les enseignants intervenants à l'IUFM (y compris les intervenants extérieurs)

(3) ayant un diplôme de documentation

(4) acquisitions de documents et reliure

NC : information non communiquée



**IUFM de l'Académie d'Amiens**

---

**PRÉSENTATION**

---





## **I - Les missions**

Créé par le décret du 7 juin 1991, en application de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, l'IUFM de l'académie d'Amiens est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Education nationale. Ses missions sont définies dans l'article 17 :

Dans le cadre des orientations définies par l'Etat, ces instituts conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants. Celles-ci comprennent des parties communes à l'ensemble des corps et des parties spécifiques en fonction des disciplines et des niveaux d'enseignement.

Les instituts universitaires de formation des maîtres participent à la formation continue des personnels enseignants et à la recherche en éducation.

Ils organisent des formations de préparation professionnelle en faveur des étudiants.

L'IUFM de l'académie d'Amiens est rattaché par convention à l'université de Picardie - Jules Verne (UPJV) et à l'université technologique de Compiègne (UTC). La formation se déroule sur deux ans, le concours étant situé à la fin de la première année.

## **II - Historique**

L'IUFM est l'héritier de diverses institutions spécifiquement chargées de la formation des enseignants :

- trois écoles normales d'instituteurs dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ;
- un centre pédagogique régional (CPR), situé au rectorat de l'académie d'Amiens, qui organisait sur une année la formation professionnelle des professeurs stagiaires reçus aux concours du CAPES et de l'agrégation ;
- un centre de formation des conseillers principaux d'éducation (CPE).

L'IUFM a également intégré le Centre régional de formation des maîtres à l'adaptation et l'intégration scolaire (CRFMAIS), élément de l'Ecole normale de la Somme.

L'académie d'Amiens connaissait un certain nombre de handicaps que l'IUFM a dû prendre en compte lors de sa création :

- la proximité de Paris ;
- un faible taux d'accès à l'enseignement supérieur ;
- un nombre insuffisant d'étudiants titulaires d'une licence.

Par ailleurs, l'académie employait près de 15% de maîtres auxiliaires, dont une grande partie non titulaires d'une licence. Il existait donc d'importants besoins en personnel du second degré.

L'objectif premier de l'IUFM, en collaboration avec l'université de Picardie - Jules Verne, a été d'orienter le flux des étudiants vers les carrières de l'enseignement. La politique ministérielle d'allocations a constitué un atout important. En outre, l'effort de prise en compte, dans le barème d'admission, des actions de préprofessionnalisation menées à l'université a pu accentuer l'effet d'appel en direction d'étudiants informés et motivés. A l'heure actuelle, il n'existe plus de difficultés de recrutement pour l'IUFM.

La carte des formations pour les filières du second degré a beaucoup évolué depuis la création de l'IUFM. De 11, le nombre de filières est passé à 21. Avec les filières du premier degré, l'IUFM de l'académie d'Amiens propose aujourd'hui 23 filières. Depuis deux ans, l'effort a porté sur l'ouverture de filières techniques et professionnelles (un CAPET et deux CAPLP2).

En dépit des progrès rapides de la scolarisation à tous les niveaux dans l'académie, des faiblesses persistent : en 1995, 50% seulement des bacheliers se sont orientés vers l'université (contre 57% pour la France, le taux d'Amiens étant le plus faible des taux par académie). Cette tendance est due à la fois à la persistance d'une faiblesse pédagogique de l'académie malgré des progrès sensibles depuis quelques années, à l'insuffisance de l'offre universitaire, au nombre restreint de débouchés dans la région. 36% des élèves issus de la région de Picardie sont allés poursuivre leurs études ailleurs, à Paris, Reims ou Lille. Ils ne reviennent ensuite que dans une faible proportion.

A ces difficultés structurelles s'ajoutent, pour l'IUFM, la suppression des allocations (consenties par le Ministère à la création des IUFM pour attirer les étudiants vers les carrières de l'enseignement) ainsi que la baisse du nombre de postes mis au concours qui ont d'inévitables conséquences sur le recrutement, mais aussi sur l'organisation de la formation. Le changement de direction, à la rentrée 1996, marquera peut-être un tournant dans l'histoire de l'institut. La nouvelle équipe souhaite s'engager sur la voie d'une révision du plan de formation, qui prendrait mieux en compte l'évolution actuelle et pourrait permettre de favoriser l'émergence d'une culture d'établissement, restée jusqu'alors problématique.

### **III - Les implantations**

Le siège de l'IUFM se trouve à Amiens. Les centres départementaux, au nombre de trois, sont situés à Amiens (Somme), Beauvais (Oise) et Laon (Aisne). Beauvais et Laon sont respectivement à 60 et à 125 km du siège, les deux centres étant eux-mêmes séparés par 125 km.

Le centre d'Amiens, le plus important en termes de surfaces (11 676 m<sup>2</sup>), accueille en 1997-1998 64% des étudiants et professeurs stagiaires. De taille voisine (10 560 m<sup>2</sup>), Beauvais regroupe 21% des effectifs. Le centre le plus petit, celui de Laon (8 908 m<sup>2</sup>), accueille pour sa part 14% des usagers. Aux trois centres départementaux, il faut ajouter l'INSSET de Saint-Quentin, UFR de l'université de Picardie, qui assure dans ses locaux la formation d'une quarantaine d'étudiants et de professeurs stagiaires.

Les trois centres assurent la formation au professorat des écoles. Quant aux filières du second degré, elles sont regroupées en première année au centre d'Amiens, en raison notamment de la présence de l'université.

### **IV - L'organisation**

L'équipe de direction comprend, outre le directeur, quatre directeurs-adjoints, quatre chargés de mission, le secrétaire général et l'agent comptable. A cette équipe de onze personnes sont également associés les chefs des services administratifs, ce qui porte à quinze le nombre des membres de l'équipe de direction.

Chaque centre est animé par un responsable de centre, entouré d'une équipe assurant des fonctions administratives et pédagogiques. Au centre d'Amiens, le responsable porte le titre de directeur des études.

En ce qui concerne l'organisation pédagogique, il existe 21 filières, correspondant aux concours du second degré préparés à l'IUFM. Ces filières sont placées sous la responsabilité d'un "premier professeur" qui assure essentiellement la coordination de la formation disciplinaire. Les autres volets de la formation sont coordonnés par les directeurs adjoints du second degré ou par les responsables de centre, en collaboration avec les formateurs. Pour la formation des professeurs des écoles, la mise en œuvre du plan de formation se fait dans les centres, sous la

responsabilité du responsable de centre, le directeur adjoint pour le premier degré assurant la coordination.

## **V - Les étudiants et les professeurs stagiaires**

Pour les professeurs des écoles, le nombre de candidatures à l'entrée en IUFM a fortement augmenté, de manière régulière depuis 1991, tandis que le nombre d'inscrits en première année d'IUFM demeurait stable (de l'ordre de 550). Une baisse des candidatures est intervenue en 1996-1997.

Le nombre de candidatures pour préparer les CAPES à l'IUFM d'Amiens, notoirement faible, a progressé jusqu'à dépasser en 1994-1995 le nombre d'inscrits en première année (l'IUFM a pu retenir 1 candidat sur 2). Depuis cette date, on assiste à une baisse régulière, aussi bien du nombre de candidats que du nombre d'inscrits. Le rapport candidats / inscrits tend à se réduire. Pour les autres concours du second degré (CAPEPS, CPE, CAPET et CAPLP2), la croissance des candidatures a été régulière, avec un tassement depuis deux ans pour les filières techniques. Dans l'ensemble, les fluctuations du nombre d'inscrits en première année ne semblent pas avoir affecté les candidatures.

Le plan de formation 1995-1999 affiche des capacités d'accueil généreuses, supérieures le plus souvent à la production de licences de l'UPJV, sauf pour le concours PE et dans certaines disciplines scientifiques où la dimension des laboratoires constitue une contrainte (Sciences physiques, Sciences de la vie et de la terre).

En 1997-1998, l'IUFM de l'académie d'Amiens accueille 2084 étudiants et professeurs stagiaires (1300 étudiants et 784 stagiaires), répartis presque également entre PE et PLC. Les effectifs de PE, stables depuis 1992, connaissent une légère baisse depuis 1995-1996.

## **VI - Les personnels**

### **Les enseignants**

En 1996-1997, l'IUFM compte 116 emplois d'enseignants se répartissant entre 16 emplois d'enseignants-chercheurs, 86 emplois d'enseignants du second degré, 11 d'enseignants du premier degré, 2 emplois de corps d'inspection et 1 emploi de directeur d'Ecole normale. La formation est également assurée par des formateurs associés : 11 enseignants-chercheurs (directeurs d'études), 38 enseignants du second degré, 139 enseignants du premier degré (instituteurs maîtres formateurs) et 1 inspecteur. L'IUFM a également fait appel à 300 intervenants extérieurs en 1996-1997.

La période 1992-1996 est marquée par une quasi-stabilité des emplois, avec toutefois quelques variations selon les catégories d'enseignants. On relève notamment une hausse marquée des emplois d'enseignants du supérieur (de 9 à 16). Cette hausse concerne exclusivement les maîtres de conférences. Parmi les formateurs permanents prédominent les enseignants du second degré, tandis que les enseignants du premier degré sont majoritaires au sein des formateurs associés.

## **Les personnels IATOS**

Au 01/09/97, sur un total de 88 emplois, l'IUFM de l'académie d'Amiens compte 7 emplois de catégorie A, 4 de catégorie B et 77 de catégorie C. A moyens constants, l'IUFM s'est efforcé, depuis sa création, de rééquilibrer les fonctions en faveur des tâches administratives et de réduire le nombre d'emplois précaires, grâce notamment à une politique de qualification des personnels.

**IUFM de l'Académie d'Amiens**

---

**CONDITIONS DE L'ÉVALUATION**

---



## **I - Le programme d'évaluation des IUFM**

Au terme des trois premières évaluations d'IUFM (Caen, Grenoble et Lyon), le CNE a décidé de mener conjointement l'évaluation de cinq autres instituts : ceux d'Amiens, de Dijon, de Lille, de Reims et de Rouen. Un guide pour l'évaluation interne a été remis aux cinq IUFM en février 1997, au cours d'une réunion au Comité. Une visite technique a eu lieu ensuite dans chacun des instituts, au mois de mars pour l'IUFM d'Amiens. Cette visite a été l'occasion de préciser les objectifs de l'évaluation et les modalités de travail. L'IUFM d'Amiens a envoyé son dossier d'évaluation interne au CNE en juillet 1997.

Afin de préparer les missions d'expertise, le CNE a organisé pour l'ensemble des experts sollicités un séminaire de formation au mois de septembre. Les missions se sont déroulées à l'IUFM d'Amiens du 6 au 8 octobre. Le projet de rapport, rédigé à partir des rapports des experts, a été soumis au Comité en séance plénière le 22 janvier 1998, puis envoyé au directeur de l'établissement pour être discuté avec les principaux responsables de l'IUFM. La version définitive du rapport, augmentée d'un chapitre de conclusions et recommandations, a été présentée au Comité le 23 avril 1998.

## **II - L'évaluation interne**

L'un des objectifs de l'évaluation était de mieux cerner les problématiques de formation. Afin de pouvoir confronter les orientations du plan de formation et leur mise en œuvre, il a paru pertinent de choisir, avec l'IUFM, quelques filières qui ont fait l'objet d'une étude plus approfondie au cours de la phase interne d'évaluation et des missions d'expertise.

Ces filières, retenues en fonction de la diversité de situations qu'elles présentent (effectifs, relations avec l'université, résultats aux concours, organisation des stages...), sont les suivantes :

- filière professeur des écoles ;
- Economie-Gestion ;
- Arts plastiques ;
- Histoire-Géographie ;
- Mathématiques ;
- Technologie option A.

Le choix de filières pour l'étude de la formation à l'IUFM ne doit cependant pas introduire d'équivoque quant aux objectifs du CNE : le Comité n'a pas pour tâche d'évaluer les contenus de formation ou la pertinence de la préparation aux concours. Il s'agit d'apprécier l'organisation de la formation, de comprendre les dispositifs mis en œuvre et de mesurer l'articulation entre les différents volets de la formation.

Le dossier constitué par l'IUFM d'Amiens dans le cadre de l'évaluation interne comportait :

- un rapport de 200 pages, reprenant de façon systématique les rubriques du guide pour l'évaluation interne ;
- des documents sur les filières retenues pour l'évaluation ;
- le projet d'établissement 1995-1999 ;
- les tableaux de chiffres demandés dans le guide pour l'évaluation interne ;
- le règlement intérieur ;
- la liste nominative des enseignants de l'IUFM ;
- les organigrammes successifs des services administratifs ;
- les conventions signées par l'IUFM avec ses partenaires ;
- les procès-verbaux du Conseil scientifique et pédagogique (1992-1996) ;
- les procès-verbaux du Conseil d'administration (1992-1996) ;

- les plans de formation 1992-1994 et 1994-1995 ;
- les comptes rendus de la Commission Atos (1994-1996), du Comité d'hygiène et de sécurité (1996-1997), de la Commission d'admission (1995-1997) et du Comité de direction (1995-1997) ;
- les comptes financiers (1994, 1995, 1996) et les documents synthétiques budgétaires présentés au Conseil d'administration (1994-1997) ;
- le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (octobre 1995) ainsi que le rapport de présentation de l'IUFM : *Contribution de l'IUFM au Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche*.

Lors des expertises, l'IUFM a fourni quelques documents supplémentaires :

- le guide de l'étudiant et le guide du professeur stagiaire (1997-1998) ;
- des documents sur le service Communication.

Au cours de la phase d'évaluation interne, le recteur de l'académie ainsi que le président de l'université de Picardie - Jules Verne ont été sollicités par le Comité pour donner leur avis écrit sur un certain nombre de points. Seul le recteur a répondu à la demande du Comité.

### **III - L'évaluation externe**

Les secteurs d'expertise ont été les suivants :

- gouvernement (fonctionnement interne de l'établissement, partenariat et relations extérieures) ;
- gestion (organisation administrative, gestion financière, gestion des personnels, gestion du patrimoine) ;
- formation (admission, organisation scientifique et pédagogique, étude de filières, formation générale et commune, mémoire professionnel, stages) ;
- les acteurs de la formation (étudiants et stagiaires, formateurs de toutes catégories) ;
- formation continue ;
- documentation ;
- activités socio-culturelles ;
- relations internationales ;
- recherche et formation de formateurs.

Ces secteurs d'expertise ont été répartis entre les six experts nommés par le CNE. Au cours des trois jours passés dans l'établissement (à Amiens, mais aussi dans les centres de Beauvais et de Laon), les experts ont rencontré le directeur et l'équipe de direction, des personnels administratifs, des étudiants et des stagiaires, des formateurs.

Par ailleurs, les experts ont eu des entretiens avec le recteur, les inspecteurs d'académie, le président de l'université de Picardie - Jules Verne, le secrétaire général de l'université technologique de Compiègne, les représentants du Conseil général de l'Aisne et de l'Oise, le représentant du Conseil régional, le directeur du CRDP, le chef de la MAFPEN et des représentants des corps d'inspection (IEN) et des personnels. Le directeur de l'IUFM a souhaité participer aux entretiens avec le recteur, les inspecteurs d'académie et les représentants des collectivités territoriales.



**IUFM de l'Académie d'Amiens**

---

**LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE**

---



## I - La carte des formations

### 1 - L'évolution de la carte des formations

Le tableau des formations proposées à l'IUFM de l'académie d'Amiens fait apparaître 23 filières, pour le premier et le second degré (cf. "Présentation"). Si la préparation au CAPE, au CAAPSAIS et au second concours interne de professeur des écoles (cycle préparatoire) est assurée depuis 1991, les filières du second degré, en revanche, ont connu depuis cette date une évolution importante. De 11 en 1991, elles sont passées à 21 en 1996. Depuis 1994, une filière a été supprimée, celle de Philosophie, et trois autres créées : la filière CAPET de Technologie (option A) en 1995, les filières CAPLP2 Vente et CAPLP2 Bureautique en 1996.

### 2 - La répartition par centre

Le tableau suivant montre la répartition par site des étudiants et des professeurs stagiaires en 1996-1997 (hors effectifs cycles préparatoires - 73 - et CAFEP première année - 14).

Amiens		Beauvais		Laon		Insset		Total	
1ère année	2ème année	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année	1ère année	2ème année

#### 1er degré

<b>CAPE</b>	215	92	201	255	113	178	-	-	<b>529</b>	<b>525</b>
-------------	-----	----	-----	-----	-----	-----	---	---	------------	------------

#### 2nd degré

<b>CAPES</b>	438	254	-	-	-	-	-	-	<b>438</b>	<b>254</b>
<b>CPE</b>	29	9	-	-	-	-	-	-	<b>29</b>	<b>9</b>
<b>CAPEPS</b>	74	12	-	-	-	-	-	-	<b>74</b>	<b>12</b>
<b>CAPET</b>	32	17	-	-	-	-	25	19	<b>57</b>	<b>36</b>
<b>CAPLP2</b>	118	62	-	-	-	-	-	-	<b>118</b>	<b>62</b>
<b>Autres*</b>	-	24	-	-	-	-	-	-	-	<b>24</b>
<b>TOTAL</b>	<b>906</b>	<b>470</b>	<b>201</b>	<b>255</b>	<b>113</b>	<b>178</b>	<b>25</b>	<b>19</b>	<b>1 245</b>	<b>922</b>

\* Instituteurs spécialisés, psychologues scolaires

Les formations dispensées au titre du premier degré sont réparties entre les trois centres d'Amiens, Beauvais et Laon, à l'exception de l'AIS localisée à Amiens. Durant l'année 1996-1997, le centre de Beauvais accueillait 42% des étudiants et stagiaires pour le premier degré, Laon 30% et Amiens 28%. La répartition par année de formation montre que ce sont les centres d'Amiens et de Beauvais qui accueillent la majorité des étudiants et élèves du cycle préparatoire (37% chacun), tandis que les stagiaires sont surtout présents à Beauvais (49%) et à Laon (34%). Le centre d'Amiens n'en accueille que 17%. Les proportions sont très voisines en 1997-1998 - on notera toutefois l'augmentation du nombre de professeurs stagiaires à Beauvais (54,5%).

La répartition géographique des formations du second degré est plus complexe. Pour les douze filières correspondant aux CAPES traditionnellement préparés à l'université d'Amiens, l'essentiel des enseignements s'effectue dans les locaux de l'UPJV. La filière CAPET de Technologie option A est préparée à l'Institut supérieur des sciences et techniques de l'université de Picardie (INSSET), localisée à Saint-Quentin. En revanche, l'enseignement de certaines filières (CAPLP2 Vente, CAPLP2 Bureautique, CAPLP2 Lettres-Histoire, CAPLP2 Anglais-

Lettres, CAPET d'Economie-Gestion options B et C, CAPES de Documentation, CAPES d'Arts plastiques, CPE) est dispensé pour l'essentiel dans les locaux de l'IUFM.

En seconde année, les stagiaires du second degré sont accueillis dans les centres de l'IUFM ainsi que dans des lieux variés du fait de plusieurs facteurs :

- l'insuffisance des locaux de l'IUFM et l'obligation de solliciter des établissements d'accueil ;
- l'éclatement géographique des stages en responsabilité sur l'ensemble de l'académie et la nécessité d'éviter de trop longs et fréquents déplacements.

Le fait de localiser les formations en liaison directe avec les établissements d'appui présente en outre un intérêt pédagogique, en permettant, par exemple, de développer un réseau de formateurs.

Ainsi la formation générale des stagiaires du second degré est dispensée à la fois dans les centres IUFM, dans les établissements d'accueil et dans une dizaine d'établissements d'appui. Dans ces derniers, les enseignants ou les personnels d'encadrement interviennent essentiellement en tant que formateurs. Cette formule associe l'intérêt pédagogique à l'opportunité d'élargir le réseau des formateurs. Souvent situés en zone d'éducation prioritaire, ces établissements constituent des lieux-ressources et apportent leur spécificité à la formation des stagiaires.

## **II - L'admission**

Jusqu'à la rentrée 1996, l'admission en première année d'IUFM s'effectuait sur dossier avec un barème établi pour l'attribution des allocations et prenant en compte l'âge, l'excellence du parcours universitaire, l'obtention de la licence à l'UPJV et l'intérêt pour les activités périscolaires.

L'évolution du barème de 1991 à 1996 montre un souci de s'adapter aux origines des étudiants et de conseiller les licences correspondant à des disciplines d'enseignement. Des "points d'experts" attribués après étude du dossier devaient permettre d'éviter une application trop mécanique des critères et de retenir des candidatures "méritantes".

Ce système n'a pas été jugé satisfaisant par la nouvelle direction, qui estimait en outre que la suppression des allocations et la perspective d'un moindre recrutement d'enseignants conduisaient à repenser le problème de l'admission et à s'interroger sur les capacités d'accueil. Un système d'admission sur tests, pour le premier et pour le second degré, a ainsi été proposé. La décision a été laborieusement entérinée par les différents acteurs et partenaires de la formation, avec une vive opposition de nombreux universitaires et une absence de consensus au sein même de l'IUFM. Les tests ont finalement été mis en œuvre dès la rentrée 1997.

On ne peut qu'approuver la révision des modalités d'admission. L'ancien système, sur barème, présentait des inconvénients. En accordant une bonification très substantielle aux candidats locaux, il appliquait un critère non qualitatif qui ne pouvait que nuire ultérieurement à la réussite aux concours. Complexe, il arrivait à créer de nouvelles injustices en voulant en réparer d'autres (par exemple, la bonification aux anciens élèves des classes préparatoires, pour compenser le fait qu'ils ne pouvaient avoir de mention au DEUG). De plus, la latitude d'appréciation laissée aux sous-commissions sous la forme des "points d'experts" pouvait paraître arbitraire aux candidats.

La Commission d'admission était - et demeure - étrangement composée. Très lourde (45 membres), elle comprend plus d'un tiers (37%) d'inspecteurs et de chefs d'établissement, ce qui paraît excessif : c'est confondre la responsabilité du centre de formation et celle de l'employeur, dont la place est en aval de la formation, c'est-à-dire au moment de la validation. Par ailleurs, le second degré est sur-représenté (82%). Les deux tiers restants de la commission sont constitués de 3 instituteurs maîtres formateurs et de 25 "enseignants-chercheurs et autres formateurs" (dont 17 seulement en poste à l'IUFM). Avec moins de 40% de représentants de l'établissement dans cette commission, l'IUFM ne dispose pas des moyens d'affirmer son rôle prépondérant dans un

domaine où il doit pourtant prendre pleinement ses responsabilités. Cette situation semble résulter des effets conjugués de la réglementation et du souci d'une représentation équilibrée des trois départements.

La mise en place systématique de tests constitue un projet qui mérite d'être examiné avec soin. Non pas tant en ce qui concerne les PE pour lesquels, comme le rappelle le dossier d'évaluation interne, "une tradition existe, le CDDP de Perpignan [ayant] publié un volume de tests déjà réalisés dans différents IUFM". Il y a là d'ailleurs un risque de bachotage que l'IUFM de l'académie d'Amiens, comme tous les IUFM ayant adopté ce système, devra tempérer en innovant constamment.

En revanche, l'originalité est incontestable pour les PLC. Un test, comportant une partie commune sur la connaissance du système éducatif et sur la motivation du candidat, a été mis en place pour toutes les filières. Certains éléments sont proposés sous forme de questionnaire à choix multiples (QCM), d'autres correspondent à des questions ouvertes, voire des épreuves orales (langues, concours de CPE). L'IUFM montre son souci de prendre en compte à la fois les éléments communs à la profession d'enseignant et la spécificité des contenus.

Si l'on peut mesurer l'intérêt des tests pour l'évaluation de certains aspects spécifiques à la formation des maîtres, leur utilisation ne peut s'inscrire qu'en complémentarité de critères académiques attestant de la maîtrise des disciplines et de l'aptitude à être admis aux concours, particulièrement pour le second degré.

A l'exception de la filière PE et de quelques filières du second degré, ces tests n'ont pas eu de conséquences restrictives pour l'admission, les capacités d'accueil ayant été fixées très largement (par exemple 74 inscrits pour 120 places en CAPES de Mathématiques, 24 pour 30 en CAPLP2 Mathématiques-Sciences). L'inévitable période expérimentale présente ainsi l'avantage d'être indolore, ce qui facilite la réflexion pour l'avenir, par exemple s'il faut envisager de limiter les capacités d'accueil pour offrir des préparations mieux encadrées.

Il paraîtrait intéressant d'utiliser ces tests comme une évaluation formative permettant à l'étudiant de mesurer ses forces et ses lacunes. Il conviendrait alors d'étudier les modalités pédagogiques d'un retour et d'une exploitation des résultats. La Commission d'admission pourrait désormais jouer un rôle déterminant dans le contrôle de la confection et de la validation des tests, ainsi que dans l'appréciation de leur conformité à la politique générale de recrutement de l'IUFM.

De manière plus générale, le rôle de la Commission d'admission, éventuellement recomposée, devrait être revu. Actuellement, cette commission n'est plus qu'une chambre d'enregistrement des résultats des tests, statuant uniquement sur les transferts et les redoublements.

On soulignera d'ailleurs, sur ce dernier point, des disparités qui nuisent à la cohérence de la politique pédagogique de l'IUFM et à la clarté de ses engagements vis-à-vis des étudiants : alors que le redoublement est exceptionnel dans la filière PE, il est de droit pour les PLC, certaines filières comme celle d'Arts plastiques reconnaissant même que le concours se prépare sur deux ans.

Une autre inégalité se fait jour, concernant uniquement la filière PE. S'il veut pourvoir certains de ses centres, l'IUFM est parfois contraint de retenir des candidats ayant de moins bons résultats aux tests. Dans l'hypothèse où les tests contribuent effectivement à évaluer les chances de réussite des candidats au concours académique de professeur des écoles, les étudiants admis dans ces centres sauront d'emblée que leurs chances sont moindres, risque dont l'institut est conscient.

### **III - L'organisation pédagogique**

#### **1 - Les professeurs des écoles**

La mise en œuvre du plan de formation pour les PE ainsi que la gestion pédagogique de proximité se fait dans les trois centres de l'IUFM, sous l'autorité du directeur adjoint pour le premier degré (cf. "Le gouvernement et la gestion").

#### **2 - Les professeurs de lycées et collèges**

Deux directeurs adjoints, un pour chaque année, se partagent la responsabilité de la formation pour les PLC. La mise en œuvre des différents éléments du plan de formation est confiée à plusieurs instances.

La partie disciplinaire relève plus particulièrement des filières. Au nombre de 21, elles correspondent aux différents concours du second degré et sont coordonnées par un Premier professeur, enseignant dans la filière. Dans les faits, il y a souvent deux responsables, un pour chaque année de formation.

Aux débuts de l'IUFM, six départements disciplinaires et trois commissions pédagogiques (PE, PLC, PLP) avaient été créés pour construire le plan de formation 1992-1994. Parmi les commissions, seule subsiste la Commission PE, réunie chaque année pour la validation de la formation des professeurs des écoles. Quant aux départements disciplinaires, ils n'ont pas été réunis depuis 1995. Le nouveau directeur a proposé de les revivifier, tentant ainsi d'articuler une structure de type universitaire avec la structure professionnelle représentée par les filières. L'initiative n'a pour l'instant pas rencontré beaucoup d'échos.

Au demeurant, l'analyse qui peut en être faite est que leur rôle, prépondérant lors de la mise en place du plan de formation, se révèle moins opérant au-delà de cette mission précise, voire s'inscrit en faux contre la notion d'établissement telle que l'équipe de direction s'emploie à la conforter.

L'encadrement du mémoire professionnel est organisé, pour la partie obligatoire, sous la responsabilité du directeur adjoint, en collaboration avec les formateurs des différentes filières. Le suivi facultatif est assuré par les formateurs des disciplines, tuteurs des mémoires.

Quant à la formation générale, elle relève d'un autre type d'organisation puisque les groupes de travail sont formés de stagiaires de toutes disciplines. Les différents groupes (au nombre de 14) se réunissent régulièrement dans des sites géographiques rattachés pédagogiquement à l'un des trois centres. A Beauvais et à Laon, la coordination est assurée par les chefs de centre, aidés par les formateurs référents qui encadrent les groupes dans les différents sites. A Amiens, elle est prise en charge par le directeur adjoint du second degré.

### **IV - Le plan de formation**

Le premier plan de formation de l'IUFM de l'académie d'Amiens - plan unique pour les PE et les PLC - affirmait deux principes directeurs : un fort ancrage universitaire et une dynamique de professionnalisation. La culture commune constituait l'un des axes majeurs de la politique de formation, en première comme en seconde année.

L'accroissement des effectifs de première année et l'évolution du nombre de filières ont modifié les conditions d'exercice de la formation. L'IUFM a dû faire face à une demande massive

de formation, tout en prenant en compte la baisse régulière du taux de réussite aux concours, notamment dans les filières du second degré.

Les plans de formation successifs ont reflété cette évolution. L'accent s'est porté sur une spécialisation des filières du premier et du second degrés et, au sein du second degré, sur la spécialisation des disciplines. La formation commune a progressivement disparu, sans pourtant que l'idée en soit abandonnée.

Les objectifs sont désormais les suivants : renforcer la qualité de la préparation aux concours ainsi que la professionnalisation de la formation des stagiaires (dès la première année pour les PE). L'IUFM se définit lui-même à la recherche d'un équilibre entre une formation scientifique "pointue et performante" et une formation générale "ouverte".

## **1 - Le plan de formation des PE**

L'objectif est d'inscrire la formation des PE dans une logique de professionnalisation sur deux ans. Un certain nombre de dispositifs ont ainsi été mis en place. La formation de première année s'articule autour du module "médiation" (120h), pivot de la professionnalisation et garant de la cohérence entre formations théorique et pratique. Les étudiants sont affectés dans des classes d'instituteurs maîtres formateurs (IMF) pour observer, mais aussi pratiquer, des séquences pédagogiques. L'analyse, menée conjointement avec des formateurs de l'IUFM, permet de relier les modules de formation générale aux modules de formation disciplinaire. Le dispositif "médiation" laisse aux formateurs une grande souplesse dans les modalités pédagogiques (conférences, groupes référents, rencontres duelles...).

Quant à la seconde année, elle se construit autour de trois éléments essentiels qui doivent contribuer à la personnalisation des parcours de formation :

- le mémoire professionnel ;
- le dispositif "régulation", organisé en groupes d'une quinzaine de stagiaires encadrés par deux formateurs référents (un IMF et un formateur IUFM). Il se fixe pour objectif de répondre aux besoins et aux demandes individuelles, de réguler les difficultés repérées dans les stages et de pratiquer une évaluation formative des stagiaires ;
- le projet personnel d'action culturelle, réalisé généralement en équipe et mené avec un partenaire extérieur de l'IUFM. Il vise à faire appréhender la dimension culturelle dans les situations d'apprentissage et à développer un autre regard sur la valeur des contenus des enseignements et sur leur appropriation par les élèves.

## **2 - Le plan de formation des PLC**

La formation disciplinaire est le point d'articulation et de continuité entre première et seconde années, le noyau à partir duquel se construisent les stages, les modules de formation générale, le mémoire professionnel.

La formation de première année est organisée autour de deux pôles, l'un purement disciplinaire assuré en général conjointement par l'IUFM et l'université, l'autre professionnel assuré essentiellement par l'IUFM (préparation de l'épreuve sur dossier). L'IUFM assure seul la préparation à certains concours (par exemple, le CAPET d'Economie-Gestion, le concours de CPE).

La formation professionnelle des PLC2 repose sur la formation disciplinaire, la formation générale, les stages et le mémoire professionnel. L'individualisation du parcours se traduit par une prise en charge spécifique des redoublants et des stagiaires en difficulté, un suivi personnalisé du mémoire professionnel et la possibilité de choisir entre plusieurs options.

## V - La formation des professeurs des écoles

### 1 - La première année

En première année, 510 à 575 heures sont consacrées à la formation disciplinaire et générale et 168 heures aux stages (stage de rentrée, stage de pratique accompagnée et stage filé).

#### a - Le module "médiation"

Le module "médiation" apparaît comme l'un des points forts de la formation. Par son fonctionnement même, il permet aux formateurs, internes et externes à l'IUFM, de se rencontrer et de travailler ensemble. Il convient toutefois de veiller à assurer la coordination du dispositif : cette dernière, clairement prise en charge à Beauvais par un professeur et deux directeurs d'école d'application, n'est pas assurée à Amiens.

#### b - La formation générale

La formation générale en première année comprend la préparation à l'épreuve sur dossier ainsi que des modules généraux. La préparation de l'épreuve sur dossier n'est pas sans poser des problèmes d'organisation, d'une part, pour mobiliser les compétences que suppose le suivi des stagiaires, qu'il s'agisse de formateurs de l'IUFM ou de formateurs associés, d'autre part, pour renforcer l'homogénéité des pratiques. La difficulté est accrue par le taux de renouvellement significatif des personnes ressources et la question de leur formation s'impose.

Il en résulte des différences sensibles dans l'encadrement d'un groupe d'étudiants à l'autre. L'IUFM tente de remédier à ces disparités grâce à un texte de référence sur l'épreuve sur dossier. Il poursuit son action en ce sens en utilisant le dispositif de médiation qui favorise l'intervention d'autres formateurs. Ce dispositif contribue en outre à l'articulation de la formation générale avec le reste de la formation. Toutefois, en dépit des efforts, la formation générale reste en marge et ne contribue pas à une composante "généraliste" de la polyvalence du maître.

#### c - Les stages

On relèvera un autre point fort de la formation, résultant paradoxalement d'une faiblesse, à savoir le déficit en IMF (cf. infra). L'IUFM a été conduit à constituer un large vivier de maîtres d'accueil temporaires (MAT) qui commence maintenant à être alimenté par les professeurs des écoles issus des premières promotions formées par l'IUFM. Les MAT bénéficient par ailleurs de journées d'information et de stages d'aide à l'accueil.

#### d - Les résultats au concours

Les résultats au concours de PE							
	Nombre de postes de l'académie	Etudiants inscrits en 1ère année d'IUFM	Etudiants inscrits au concours	Etudiants admis	% Etudiants		Nombre d'admis IUFM/admis académie
					admis / inscrits en 1ère année	admis / inscrits au concours	
<b>1993-1994</b>	477	579	568	295	50,9 %	51,9 %	70,6 %
<b>1994-1995</b>	445	565	542	272	48,1 %	50,2 %	61,1 %
<b>1995-1996</b>	390	540	530	269	49,8 %	50,8 %	68,9 %
<b>1996-1997</b>	300	529	529	208	39,3 %	39,3 %	69,3 %



Le taux de réussite des étudiants inscrits au concours de PE est resté stable sur les trois dernières années, s'établissant en moyenne à 50% par rapport au nombre d'étudiants préparés, ce qui semble raisonnable. Ces résultats ont, durant quelques années, masqué des disparités entre les centres. En 1996 notamment, l'IUFM a relevé un écart important entre le taux de réussite le plus élevé (60% à Amiens) et le taux le moins élevé (42% à Beauvais), soit un différentiel de 18 points.

Cette situation a conduit l'IUFM, en 1996, à engager une analyse fouillée des résultats au concours, en prenant en compte l'étude par centre des notes selon la discipline, le rapport entre les résultats et l'origine disciplinaire des candidats, ainsi que le rapport entre les résultats et le niveau de diplôme. La comparaison des résultats a rendu nécessaire une réflexion plus générale sur les conditions de préparation au concours en vue d'une harmonisation et d'une organisation plus structurée, reflétant une véritable politique d'établissement dans laquelle doivent s'inscrire tous les centres.

Ce travail collégial a, semble-t-il, constitué un événement important, qui a renforcé la cohésion entre les centres. De fait, l'écart entre les taux de réussite s'est considérablement réduit en 1997, passant de 18 points à 4.

Les performances de l'établissement peuvent encore se lire à travers le taux de réussite des candidats de l'IUFM au concours de professeur des écoles : en 1997, 70% des lauréats ont suivi la préparation à l'IUFM en 1996-1997 et 20% environ étaient inscrits de 1 à 3 ans auparavant.

## **2 - La seconde année**

En seconde année, 484 à 502 heures sont consacrées à la formation disciplinaire et générale, 324 heures aux stages (dont 27 h pour le stage de rentrée, 81 h pour le stage de pratique accompagnée, 216 h pour le stage en responsabilité).

### **a - Les modules**

La seconde année commence judicieusement par un module "professionnalisation" pour les stagiaires qui n'ont pas fait de première année à l'IUFM, avec affectation dans des classes et interventions sur les points fondamentaux de la relation pédagogique.

L'une des initiatives intéressantes du plan de formation est le module obligatoire "maternelle", dans lequel il semble que beaucoup de formateurs s'investissent. Il vise à préparer le stage en responsabilité et semble apprécié des stagiaires, malgré un apport théorique jugé excessif par certains.

### **b - Le projet personnel d'action culturelle**

Un autre point fort est le projet personnel d'action culturelle, qui implique une prise d'initiative, permet une personnalisation de la formation, dans une approche qui croise et dépasse les disciplines, et contribue donc à une formation à la polyvalence. Son caractère récent explique sans doute ses faiblesses : la présence minoritaire des disciplines scientifiques comme vecteurs culturels est durement ressentie par les formateurs de ces disciplines ; par ailleurs, le fait d'utiliser le dispositif "régulation" comme séminaire d'exposition des projets culturels, et de lier l'évaluation de ces projets à la soutenance du mémoire professionnel n'apparaît pas pertinent. En effet, les formateurs du module de régulation et les évaluateurs du mémoire n'ont pas nécessairement les compétences requises. Il faut absolument trouver le moyen d'impliquer davantage et de manière plus adéquate les formateurs de toutes disciplines dans le suivi et l'évaluation du projet d'action culturelle.

### **c - Les stages**

Le stage en responsabilité se déroule en deux périodes de quatre semaines, la première en janvier et la seconde en mai. C'est l'Inspection académique qui désigne les lieux de stage. Elle le fait parfois très tardivement, ce qui rend difficile les actions de préparation organisées par l'IUFM. Durant chaque période de stage, les professeurs stagiaires reçoivent deux ou trois visites de formateurs de l'IUFM et une ou deux visites de formateurs de circonscription. Le nombre de visites peut varier selon les centres et les effectifs de PE.

Un élément intéressant de la formation PE2 est le dispositif "diversité des publics scolaires", qui permet un repérage des différences et une expérimentation des réponses. Cette initiative est favorisée par une relative diversité des terrains de stage en pratique accompagnée, y compris en classe multi-niveaux, en ZEP et en milieu rural. La diversité d'expérimentation semble d'ailleurs rencontrer un écho favorable auprès des PE, quel que soit l'inconfort qu'elle engendre par ailleurs.

Cette politique volontariste est cependant entravée par un phénomène assez général dans les IUFM, à savoir l'inadaptation du mode de recrutement des IMF, dans sa nature et ses modalités d'application. Le problème semble prendre à Amiens des proportions catastrophiques en raison du manque d'IMF, dans l'Oise mais aussi dans l'Aisne, et de la réduction de la diversité de leurs implantations, celles-ci ayant tendance à se concentrer dans la ville chef-lieu et sa périphérie immédiate. Le phénomène est aggravé par le manque de coopération des instances académiques, l'IUFM regrettant qu'"aucune réflexion de fond ne soit menée avec l'Inspection académique (IA) et les inspecteurs de l'Education nationale (IEN) sur la politique de recrutement des IMF".

### **d - La formation générale**

Bien qu'en seconde année le plan de formation ne renvoie pas à la formation générale comme telle, il est possible d'identifier quelques modules hors discipline. De ce point de vue, le plan de formation manque peut-être de lisibilité.

La cohérence interne de la formation générale s'appuie sur le module "régulation". Elle gagnerait à être prise en compte au-delà de ce module, et du dispositif "médiation" en première année.

### **e - Le mémoire professionnel**

Le projet d'établissement rappelle que le mémoire professionnel doit conduire le stagiaire à s'interroger sur sa pratique, à analyser, formaliser et construire des dispositifs d'expérimentation, ainsi qu'à les évaluer.

Un groupe de réflexion réunissant des formateurs de l'IUFM de toutes catégories a été mis en place pour préciser les objectifs du mémoire et éviter une éventuelle assimilation au mémoire de maîtrise. Il a travaillé à élaborer des documents supports :

- une fiche projet réalisée par le stagiaire et soumise à des commissions d'agrément des sujets (préciser la composition de ces commissions) ;
- une fiche d'agrément mise en œuvre par les commissions et destinée à guider le stagiaire dans la phase de réalisation du mémoire ;
- une fiche d'évaluation, prenant en compte les différents axes du travail.

Le volume horaire consacré au suivi du mémoire est de 20 heures. Les tuteurs sont désignés en fonction de la discipline du sujet de mémoire. La mise en œuvre depuis 1995 semble avoir permis d'améliorer très notablement la qualité des mémoires et d'homogénéiser les résultats sur les trois centres. Des difficultés demeurent cependant. La définition du mémoire reste insuffisamment précise : il faudrait élaborer un guide pour aider le stagiaire à définir son sujet.

Par ailleurs, les sujets de mémoire à l'IUFM d'Amiens sont pratiquement tous disciplinaires : l'interdisciplinarité et la formation générale ne sont que très rarement intégrées.

Des efforts restent à faire afin de préciser la tâche des responsables du mémoire et il serait sans doute utile d'envisager à ce propos une formation des formateurs. Il existe également des zones d'imprécision concernant le degré d'autonomie à laisser au stagiaire.

De manière générale, la mise en place de structures de concertation interdisciplinaires favoriserait peut-être les échanges entre les formateurs encadrant le mémoire, de façon à :

- faire du mémoire un véritable outil d'intégration des divers éléments de la formation ;
- déterminer les responsabilités ;
- harmoniser les pratiques d'évaluation et de suivi ;
- assurer une bonne communication et une diffusion de l'information entre les acteurs.

### **f - La validation**

En seconde année, le taux de redoublement s'établit à 7% et le taux de licenciement à 1%, résultats tout à fait corrects.

L'évaluation demeure un point sensible. Les instances de pilotage en sont d'ailleurs parfaitement conscientes, en particulier pour ce qui concerne l'évaluation du projet personnel d'action culturelle, et travaillent à son amélioration. Le cahier de suivi individuel, remis à chaque stagiaire afin qu'il dispose immédiatement des résultats des visites et puisse évaluer ses acquis et ses lacunes, ainsi que le travail collégial qui est ensuite effectué à partir de lui en sont un exemple tout à fait positif.

La solution qui consiste actuellement à associer l'évaluation de la formation générale à celle du mémoire professionnel apparaît insuffisante. Quant à l'évaluation de la formation disciplinaire, elle s'effectue encore discipline par discipline, avec les surcharges, les redondances et le morcellement que cela implique. Le module transdisciplinaire "régulation" pourrait sans doute être l'amorce d'une autre forme d'évaluation. Cela nécessiterait une collaboration entre les formateurs, qui, pour l'instant, existe et fonctionne sectoriellement mais reste globalement insuffisante. Les formateurs travaillent dans un relatif isolement. S'ils rencontrent les IMF, en particulier à l'occasion des modules "médiation" et "régulation", ceux-ci soulignent l'insuffisance des relations avec les instances de pilotage de la formation. Enfin, il serait souhaitable de parvenir à une meilleure harmonisation de l'évaluation du mémoire professionnel selon les disciplines et les centres.

### **3 - Conclusion**

Comme dans beaucoup d'IUFM, la filière PE est encore fortement marquée par l'héritage des Ecoles normales. L'éloignement des trois centres locaux les uns par rapport aux autres et la difficulté des communications, rendant difficile sinon impossible la circulation des enseignants, quelles que soient leurs compétences, accentue cette caractéristique.

Toutefois, l'existence d'un directeur adjoint chargé de la filière PE est un facteur d'évolution et d'harmonisation. Deux outils ont d'ores et déjà été mis en place dans ce sens : le cahier de suivi individuel et le projet personnel d'action culturelle, à condition que les étudiants en soient informés dès la première année, et que les formateurs se montrent disposés à s'y impliquer, ce qui n'est actuellement pas toujours le cas.

L'hétérogénéité des PE2 ne facilite pas la tâche des formateurs. Elle est due à deux facteurs : la proportion non négligeable de professeurs stagiaires ayant préparé le concours en candidats libres (16,7% en 1996-1997), d'où l'intérêt du module de professionnalisation qui leur est spécifiquement destiné ; le fait que de nombreux stagiaires suivent leur scolarité dans un centre différent de celui qui les a accueillis en première année. C'est ainsi que le centre d'Amiens ne reçoit que 92 PE2 pour 215 PE1. Il pourrait sembler souhaitable de rechercher un meilleur

rapport entre première et seconde années. Un tel effort serait complémentaire avec le travail d'harmonisation des taux de réussite au concours. Néanmoins, les difficultés sont nombreuses : augmenter le nombre de PE2 au centre d'Amiens conduirait à réduire les effectifs des deux autres centres ; par ailleurs se poserait la question de l'éloignement des lieux de stage ; enfin, le dispositif "diversité des publics" s'efforce actuellement de prendre en compte la spécificité du département et de former les stagiaires en conséquence.

Signalons enfin un élément nouveau qui risque de perturber les formations et de brouiller les efforts d'harmonisation : il s'agit de la suppression des allocations décidée par le Ministère. Du fait des caractéristiques socio-économiques de la population de l'académie, un nombre non négligeable de PE1 se trouve dès lors en situation extrêmement difficile, d'où un risque d'assiduité et de travail moindres.

Parmi les survivances peu efficaces des Ecoles normales, on relèvera trois points :

1) L'existence d'un module de philosophie en première comme en seconde année, recouvrant des contenus parfois différents selon les formateurs et faisant référence à d'autres champs disciplinaires (psychologie, sociologie...). Cet enseignement globalisé ne permet pas une bonne lisibilité des contenus et risque d'être redondant avec des approches plus ciblées et plus spécifiques, qui sont par ailleurs offertes aux stagiaires. Cette situation, qui s'explique en partie par un déficit d'enseignants-chercheurs spécialistes de ces disciplines, mériterait cependant d'être clarifiée pour une meilleure appréciation du plan de formation.

2) La grande difficulté à concevoir des structures pédagogiques autres que les classes parallèles, dans lesquelles 20 à 30 stagiaires reçoivent un mixage de savoirs et de savoir faire. Outre un amalgame préjudiciable à une formation critique, ce système présente un double inconvénient : il ne permet pas à des enseignants-chercheurs d'intervenir ès compétences, celles-ci ne concernant nécessairement qu'un champ restreint ; il n'incite pas non plus les formateurs à développer des compétences spécifiques puisqu'ils n'auront à intervenir que comme polyvalents de leur discipline à l'intérieur de leur seul centre local.

On soulignera cependant quelques initiatives : au centre d'Amiens, les PE1 sont regroupés en Français et en Mathématiques pour des cours magistraux et suivent des TD en petits groupes qui apparaissent soigneusement coordonnés ; à Beauvais, en Sciences de la vie et de la terre, le recrutement d'un maître de conférences a permis une démarche comparable.

Il conviendrait d'observer la pertinence des découpages auxquels donnent lieu ces pratiques, les approfondissements qu'elles permettent, tant pour la formation des étudiants et des stagiaires que pour l'amélioration des compétences des formateurs, l'extension des effets positifs à d'autres secteurs. Les économies d'encadrement ainsi réalisées devraient permettre *a contrario* d'organiser des groupes d'une dizaine d'étudiants ou de stagiaires sur des points spécifiques.

3) L'amplitude du temps de formation, majoritairement construit sur une journée 9h-12h et 14h-17h, le respect des vacances scolaires et du mercredi après-midi. Outre qu'elle est préjudiciable à la rentabilisation des locaux, faisant perdre au minimum quatre heures de potentiel chaque jour, cette organisation très scolaire ne permet pas de dégager des journées, ou du moins des demi-journées, que les étudiants et les stagiaires pourraient consacrer au travail personnel.

## **VI - La formation des professeurs de lycées et collèges**

### **1 - La première année**

Le volume horaire consacré à la formation disciplinaire est de 250 à 650 heures selon les disciplines. La préparation aux épreuves écrites et orales des concours occupe la quasi-totalité de la première année.

Pour les CAPES préparés à l'université, l'IUFM a en charge les stages d'observation dans les classes (30 h) et la préparation de l'épreuve orale sur dossier. La priorité donnée à la préparation théorique du concours réduit souvent ces stages à de courts séjours dans les établissements après l'écrit du CAPES, avec quelques variantes selon les disciplines. Ils constituent pratiquement le seul élément de formation générale en première année.

#### **a - La formation disciplinaire**

Nous nous attacherons essentiellement aux modes de collaboration entre l'IUFM et l'UPJV. Afin d'assurer une bonne coordination, des réunions d'organisation ont lieu chaque année au mois de mai ou juin pour la répartition des cours et des travaux dirigés. Deux fois par an, en début et en fin d'année universitaire, l'administration de l'IUFM rencontre les doyens pour régler toutes les questions de coordination (services, achat de matériels et leur inscription à l'inventaire...). Dans les faits, l'implication de l'université est très variable d'une filière à l'autre, reflet d'une grande diversité de situations de terrain au-delà des relations institutionnelles.

La préparation au CAPET de Technologie option A offre l'exemple d'une collaboration efficace. Mise en place à la rentrée 1995, la filière CAPET de Technologie associe les moyens matériels et humains de l'UPJV (INSSET de Saint-Quentin) et de l'IUFM, sous la responsabilité d'un directeur d'études de l'IUFM. Elle constitue l'un des débouchés naturels de la licence SPI (Sciences pour l'ingénieur) de l'UPJV, pour une vingtaine d'étudiants souhaitant devenir professeurs de technologie en collège. Deux enseignants de lycée et collège et un formateur de la Chambre de commerce et d'industrie assurent environ un tiers de la formation, les enseignants de l'IUFM et de l'UPJV assurant chacun respectivement les deux autres tiers. La concertation entre les enseignants apparaît comme un facteur de cohérence de la formation. Toutefois, le fait que la formation se déroule à l'INSSET de Saint-Quentin tend à couper géographiquement les étudiants du reste de l'IUFM.

La collaboration semble également efficace dans la filière CAPES de Mathématiques. Ce CAPES existait à l'UPJV avant la création de l'IUFM. La préparation théorique au concours continue à être assurée à l'UPJV par des enseignants de l'UPJV et de l'IUFM, enseignants-chercheurs et PRAG, selon les modalités définies par le plan de formation de l'IUFM. L'équipe pédagogique fonctionne collégialement, les relations semblent très bonnes et les enseignants revendiquent un double ancrage dans l'enseignement supérieur et secondaire.

Dans cette filière, la collaboration UPJV/IUFM a permis une articulation de la préparation au concours avec la maîtrise : l'un des modules de la préparation au concours est intégré dans la maîtrise et l'année est aménagée de façon à permettre aux étudiants la poursuite simultanée de la maîtrise de Mathématiques.

Cependant, la priorité donnée à la préparation théorique du concours conduit les enseignants de l'UPJV à se considérer plutôt comme prestataires de service que comme formateurs de l'IUFM. Ainsi, dans cette filière, la coordination entre UPJV et IUFM s'apparente à la coexistence tranquille de deux établissements avec répartition des rôles plutôt que partenariat sur un projet commun.

Dans la filière CAPES d'Arts plastiques, en revanche, la collaboration est problématique. L'organisation de la filière a dû être modifiée à la suite d'un effondrement des résultats au concours et d'un désengagement de l'université. L'IUFM s'est vu contraint de recruter un maître de conférences qui assure à lui seul la préparation à l'épreuve écrite du concours.

On constate à présent que les résultats se sont améliorés. Quant à l'université, elle paraît revenir sur sa position d'abstention en proposant les services d'un PRAG. On peut toutefois se demander s'il est de sa mission d'offrir un type de compétences dont l'IUFM est abondamment pourvu, alors que l'on attend d'elle un apport d'enseignants-chercheurs.

En tout état de cause, l'université ne se soucie pas de faire évoluer ses enseignements, du moins une partie d'entre eux, pour mieux outiller, dès la première année de DEUG, les étudiants se destinant à l'enseignement des arts plastiques : ils souffrent en effet d'un déficit de pratique et de culture générale artistique. De ce fait, il est maintenant admis que la préparation du CAPES implique le redoublement de la première année d'IUFM.

Dernier exemple enfin d'une collaboration encore insuffisante entre l'IUFM et l'université, la filière Economie-Gestion. Des rencontres avec les doyens de l'université et les IPR ont permis de rééquilibrer les partenariats au sein de la filière, mais il serait souhaitable que la faculté des sciences économiques s'engage encore davantage dans la formation.

Actuellement, aucune licence ne prépare vraiment au CAPET et au CAPLP2 et il n'est donc pas surprenant que les résultats soient de plus en plus faibles : en option Economie et gestion comptable et financière, 10 admis en 1994, 9 en 1995, 3 en 1996 ; en option Economie et gestion commerciale, 4, 2 et 1. Il conviendrait d'aménager en amont certains enseignements des DEUG et des licences d'Économie, d'Économie-gestion, voire d'AES, pour donner aux étudiants des chances de réussite dans les métiers de l'enseignement. Cela nécessiterait une forte collaboration de l'université et, sans doute, une meilleure synergie entre faculté d'Economie et Gestion et IUT, normalement lieu de ressources en étudiants et en enseignants pour les CAPET et CAPLP2.

Sur ces quelques exemples, on constate que la priorité donnée à la préparation au concours conduit certains enseignants à ne retenir que l'aspect disciplinaire de leur intervention au détriment de la formation au métier d'enseignant. Les efforts de l'IUFM tendent à conforter les relations avec l'université, à réduire les difficultés ponctuelles ou matérielles qui justifient encore les dysfonctionnements relevés dans le cadre des expertises.

#### **b - La formation générale et les stages**

En première année, il n'y a pas de formation générale en tant que telle. Toutefois, dans la préparation à l'épreuve orale sur dossier, des enseignements en quelque sorte propédeutiques à la seconde année concernent la structure et le fonctionnement d'un établissement scolaire. Ces enseignements ne sont pas repris en formation générale durant la deuxième année.

Les modalités de stages diffèrent selon les filières. En Mathématiques, les stages, effectués dans la période qui suit les épreuves écrites du CAPES, représentent une durée cumulée de deux jours. Pour les PLC1 du CAPET de Technologie option A, deux stages d'observation, d'une semaine chacun dans deux collèges différents, apportent aux étudiants l'expérience nécessaire pour mûrir leur projet professionnel. Dans la filière Arts plastiques, le stage apparaît comme l'un des points forts de la première année. Organisé au lendemain de l'écrit, il permet aux stagiaires d'arriver avec tous les éléments d'information et d'analyse. Par ailleurs, les maîtres de stage étant les mêmes que ceux des PLC2 ont une vue d'ensemble de la filière et sont capables d'aider les étudiants aussi bien dans la perspective du concours que dans celle de leur accueil en seconde année.

#### **c - Les résultats aux concours**

La variabilité des paramètres (nombre de postes mis au concours, nombre de candidats, modalités d'admission...) rend difficile une analyse des résultats aux concours dans le cadre de l'évaluation. L'IUFM est, bien entendu, très attentif à l'évolution des résultats dans chaque filière. Certaines d'entre elles effectuent une analyse, parfois très poussée, des résultats de leurs étudiants. Dans la filière Technologie, par exemple, les résultats, excellents pour la première promotion, bons pour la seconde, sont analysés en relation avec les flux d'entrée à l'IUFM et les choix offerts aux licenciés SPI de l'UPJV. Cette analyse vise à maintenir la cohérence UPJV/IUFM de la filière et à préparer efficacement les étudiants en fonction de leur cursus antérieur. Les responsables de la filière Histoire-Géographie font une analyse comparative (IUFM, académie, France) des résultats, en prenant en compte le niveau de diplôme des

candidats. Ils dressent chaque année un tableau des lauréats par rang d'admission au concours. De manière générale, il est délicat d'apprécier l'impact de ces analyses sur le plan de formation.

## **2 - La seconde année**

La formation PLC2 conjugue les stages (256 h, dont 216 pour le stage en responsabilité), la formation disciplinaire (108 h), la formation générale (81 h) et le mémoire professionnel (30 h). L'IUFM assure le pilotage de la formation en collaboration avec les IPR-IA et les établissements pour l'affectation et l'encadrement des stagiaires.

La formation générale regroupe, par secteur géographique, des stagiaires PLC2 de disciplines différentes. Elle se déroule dans les trois centres de l'IUFM ainsi que dans des établissements scolaires - les établissements d'appui - dont les équipes participent à certains modules de la formation.

Assurée par des équipes de formateurs, chacune responsables d'un module, la formation générale apparaît comme la formation propre à l'IUFM qu'il a fallu construire et faire reconnaître face à la formation disciplinaire et au suivi des stages préexistant sous la responsabilité respective de l'université et du CPR.

Cette coupure, qui tient aux résistances qui ont accompagné sa mise en place et à l'organisation retenue dans la phase de construction du plan de formation, transparait encore dans l'esprit des formateurs et des stagiaires. Des efforts ont néanmoins été réalisés pour favoriser les rencontres entre les formateurs, améliorer la cohérence globale de la formation et en assurer une présentation claire et détaillée.

### **a - Les stages**

#### *Modalités et lieux de stage*

Actuellement, il semble exister un déséquilibre géographique et structurel des lieux de stage. Déséquilibre géographique tout d'abord, qui s'est progressivement accentué aux dépens du département de l'Aisne. D'une part, l'offre des établissements d'accueil a toujours été plus faible dans ce département que dans les deux autres. D'autre part, le mode d'affectation des professeurs stagiaires conduit à privilégier les demandes pour les départements d'origine (Somme et Oise majoritairement ; Reims attire une partie des étudiants de l'Aisne) ou le sud de l'Oise proche de l'agglomération parisienne d'où sont originaires la plupart des professeurs stagiaires ne venant pas de l'académie.

Déséquilibre structurel aussi, car l'offre des établissements d'accueil s'est déplacée au point que la plupart des stagiaires effectuent leur stage en responsabilité en lycée (90% en 1996-1997) alors que l'affectation au sortir de l'IUFM se fait le plus souvent en collège.

Dans la filière Mathématiques, le stage en responsabilité s'effectue essentiellement en lycée. Le stage de pratique accompagnée (40h réparties entre novembre et avril) se déroule en collège. Le suivi est assuré par les conseillers pédagogiques tuteurs et les professeurs de l'IUFM. L'IUFM assure une réunion de coordination des tuteurs et deux visites par stagiaire (trois pour les PLC2 redoublants).

La formation disciplinaire veut s'articuler étroitement sur les stages afin d'y préparer les professeurs stagiaires et de leur donner des outils d'analyse. Cette formation traite des aspects pédagogiques et didactiques de l'enseignement des mathématiques, de l'utilisation de l'informatique, des particularités de l'enseignement de la géométrie, de l'enseignement en collège et en lycée. L'une des difficultés, cependant, est qu'elle ne permet de répondre ni aux besoins de compléments disciplinaires à long terme ni aux urgences du quotidien.

La responsabilité de l'ensemble formation disciplinaire / suivi de stage / mémoire professionnel est assurée collégialement par les conseillers pédagogiques tuteurs et par les formateurs de l'IUFM. La collaboration avec les IPR-IA pour l'organisation des stages ne pose pas de problème particulier.

Dans la filière CAPET de Technologie, un stage en entreprise d'un mois vient s'ajouter au stage en responsabilité et au stage de pratique accompagnée. Le stage en responsabilité s'effectue en collège, à raison de deux stagiaires par classe. Le stage en entreprise (décembre-janvier) précède le stage de pratique accompagnée. Il est articulé avec le stage en responsabilité par l'organisation d'une visite de l'entreprise par la classe. Le suivi du stage en responsabilité est assuré par deux visites du formateur ayant également en charge le suivi du mémoire.

Dans la filière Histoire-Géographie, la nécessité est soulignée d'une réflexion sur les conditions d'accueil pour le stage en responsabilité afin d'éviter que la logique de gestion des moyens d'enseignement ne se substitue aux besoins de la formation en ce qui concerne l'affectation des stagiaires.

### ***Formation et information des conseillers pédagogiques***

En général, des réunions d'information sont organisées par les filières, souvent en collaboration avec les IPR-IA de la discipline.

Dans la filière Technologie, une réunion d'une journée avec le responsable de la filière et l'IPR tient lieu de formation des conseillers pédagogiques. De même, en Mathématiques, une réunion en début d'année, organisée par un formateur de l'IUFM et les IPR, permet de présenter la formation des stagiaires et le rôle du tuteur.

Dans la filière Histoire-Géographie ont lieu deux réunions annuelles regroupant les conseillers pédagogiques tuteurs, les conseillers pédagogiques du stage de pratique accompagnée et les formateurs. Ces réunions ont lieu par département "pour renforcer la cohésion des équipes et faciliter les échanges".

La première réunion à laquelle sont associés les IPR a pour but de faire le point sur la rentrée, mais aussi de réfléchir à un domaine particulier de la formation des stagiaires. Ont ainsi été abordés les points suivants : le rapport du conseiller pédagogique, la visite du formateur, la grille d'évaluation, la place du stage de pratique accompagnée dans la formation et son articulation avec les autres domaines de la formation.

En avril, une seconde réunion est l'occasion de faire un bilan collectif de la formation, ainsi qu'un bilan individuel pour chaque stagiaire. Ce dispositif n'a malgré tout pas encore permis de réduire l'hétérogénéité des pratiques de tutelle pédagogique.

L'IUFM a conscience que ces actions restent insuffisantes. Une nouvelle brochure d'information à destination des conseillers pédagogiques est en cours. Par ailleurs, l'établissement favorise la participation des conseillers aux jurys de soutenance du mémoire professionnel afin d'assurer une meilleure intégration dans la formation. Des stages de deux jours commencent également à être organisés, à l'initiative de l'IUFM et en partenariat avec la MAFPEN.

### **b - La formation générale**

La formation générale comprend quatre modules :

- L'enseignant dans l'institution scolaire ;
- La relation de l'enseignant aux élèves ;
- L'enseignant médiateur des apprentissages ;
- Vie de l'établissement et vie de la classe.

A cela s'ajoute une option à choisir parmi trois modules :

- Construire un projet éducatif (thème au choix) ;



- Technologies éducatives ;
- S'exprimer et communiquer.

Cette formation est parfois organisée dans des collèges ou des lycées en raison de l'insuffisance des locaux de l'IUFM, de l'éclatement géographique des stagiaires affectés en stage en responsabilité et de l'opportunité de localiser les formations en liaison directe avec les établissements d'appui. Les stagiaires sont regroupés, toutes filières confondues, selon les lieux de stage qui leur sont assignés (une trentaine par groupe). La formation générale est dispensée par module à chacun des groupes ainsi formés, suivant une programmation alternée et progressive.

Des équipes de formateurs, coordonnés par un formateur de l'IUFM, prennent en charge la formation dans les modules. Elles sont réunies au moins deux fois par an par les coordonnateurs de la formation générale et/ou par le directeur adjoint du second degré.

Les modules de formation générale incombent essentiellement à des formateurs extérieurs à l'IUFM, appartenant pour certains à la MAFPEN, et à des intervenants issus du monde professionnel. La direction de l'IUFM a choisi de confier la formation générale à des intervenants extérieurs pour deux raisons : tout d'abord, l'absence de ressources en interne, dans la mesure où les formateurs permanents, dans leur majorité, hésitaient à s'impliquer dans un domaine difficile et peu reconnu ; ensuite, la formation générale devait être l'occasion pour les stagiaires de rencontrer des gens de terrain dont la contribution permettrait d'asseoir prioritairement sa crédibilité.

Si la concertation existe parmi les formateurs de la formation générale, en revanche elle a été très problématique entre eux et les formateurs de la formation disciplinaire. Dès le début, l'institut a été conscient que le choix de recourir massivement à des intervenants extérieurs pour construire une formation générale valide et reconnue entraînerait des difficultés d'articulation avec la formation disciplinaire. Il lui a néanmoins semblé, compte tenu des résistances internes initiales, qu'il serait plus aisé de construire cette articulation en élargissant le cercle des intervenants. Dans ce contexte, la concertation entre les formateurs de la formation générale et ceux de la formation disciplinaire se met progressivement en place : en mars 1998, un séminaire a regroupé pour la première fois depuis 1992 l'ensemble des formateurs concernés. Ce travail devrait permettre de dépasser la primauté du disciplinaire encore sensible dans nombre de filières, par exemple en Mathématiques ou en Histoire-Géographie, pour citer des filières plus particulièrement examinées au cours de l'évaluation.

La direction procède à des évaluations régulières de la formation générale auprès des stagiaires. Elle a également entrepris actuellement une enquête auprès des jeunes professeurs en poste pour vérifier auprès d'eux si la formation générale reçue à l'IUFM leur est profitable depuis qu'ils sont en fonction.

### **c - Le mémoire professionnel**

Un volume horaire de 30 heures est consacré à la préparation du mémoire. Une formation obligatoire de 12 heures comprend deux journées dont l'objectif est la mise en place du mémoire et de sa démarche. Le mémoire peut se situer dans un champ disciplinaire, pluridisciplinaire, transdisciplinaire, être individuel ou collectif. Les projets sont soumis à une commission d'agrément des sujets qui permet aux formateurs d'engager le suivi en équipe. Une formation facultative est proposée par petits groupes (18h), constitués par famille de sujets.

Il semble y avoir des difficultés à définir la nature du mémoire. Les formateurs manquant d'une formation appropriée, la tendance dominante serait une conception didactique, qui favoriserait une approche plutôt descriptive, sans analyse des fondements conceptuels.

Le nouveau responsable de la recherche et de la formation des formateurs, souhaitant consolider l'identité des formateurs de l'IUFM, a mis en place, sur la base du volontariat, des rencontres sur le mémoire professionnel. Il convient d'encourager cette initiative qui favoriserait

une évolution de la conception du mémoire et une meilleure harmonisation des pratiques. On soulignera que les séances de formation au mémoire professionnel, organisées sur la base du volontariat, constituent pour l'instant les seuls lieux d'échanges et de concertation entre formateurs du second degré.

L'articulation du mémoire avec la formation générale n'est pas systématiquement prise en compte, les formateurs-tuteurs relevant essentiellement du disciplinaire et n'ayant pas de contact avec les formateurs du général. Il faudrait, par ailleurs, trouver le moyen d'impliquer davantage les conseillers pédagogiques (cf. supra).

#### **d - La validation**

Comme dans tous les IUFM, la validation de la formation repose sur une évaluation positive des trois principales composantes de la formation : le stage en responsabilité, les modules d'enseignement (formation disciplinaire et générale), le mémoire professionnel.

Le stage en responsabilité est évalué à partir des rapports du chef d'établissement du stage en responsabilité, du conseiller pédagogique tuteur et du conseiller pédagogique du stage de pratique accompagnée (ce stage ne faisant pas l'objet d'une validation spécifique) ainsi que des rapports de visite des formateurs de l'IUFM. L'IUFM a le projet d'élaborer des outils qui permettraient d'harmoniser la présentation des rapports de stage et de visite, en s'appuyant sur des critères acceptés par tous les formateurs.

Les modalités d'évaluation des modules d'enseignement sont définies par les équipes de formateurs et communiquées aux stagiaires en début d'année. En formation générale, deux éléments sont pris en compte : l'assiduité du stagiaire et une note de synthèse rédigée par le stagiaire. En formation disciplinaire, les procédures de contrôle continu varient d'une filière à l'autre. Certaines s'appuient sur un compte rendu de travaux pédagogiques demandés à certaines périodes de l'année, d'autres se limitent à une appréciation d'ensemble formulée en fin de formation par l'équipe de formateurs. Ces derniers doivent préciser leurs critères en vue de garantir l'objectivité nécessaire. Dans la filière Histoire-Géographie, les stagiaires doivent présenter une séquence d'enseignement mise en œuvre dans leur classe. Dans les filières Mathématiques et Technologie, la validation se fait en fonction de l'assiduité.

La soutenance du mémoire professionnel est individuelle, même en cas de mémoire collectif. Elle s'effectue devant un jury composé du tuteur du mémoire et d'un formateur de l'IUFM.

Les différents éléments d'appréciation du stage en responsabilité, des modules d'enseignement et du mémoire professionnel sont regroupés dans le dossier pédagogique du stagiaire. Une commission de validation par filière, présidée par un enseignant-chercheur et dont les membres sont désignés par le directeur de l'IUFM (le responsable de la filière, des formateurs de l'IUFM - enseignants-chercheurs, PIUFM, formateurs associés - et un conseiller pédagogique), examine les dossiers et émet un avis motivé permettant au directeur de se prononcer sur le bilan de la formation des stagiaires. En 1996-1997, l'IUFM a refusé de valider la formation de 20 professeurs stagiaires (sur un total de 373) et une prolongation de scolarité a été proposée pour 12 d'entre eux.

Le jury académique, réuni par le recteur et composé essentiellement de membres extérieurs à l'IUFM, délibère sur les dossiers et les propositions du directeur de l'IUFM. Sur les 373 dossiers examinés en 1996-1997, le jury a proposé 357 titularisations (soit 95,7%), 14 ajournements et 1 refus définitif.

### **3 - Conclusion**

En ouvrant 21 filières PLC et PLP, l'IUFM d'Amiens manifeste un volontarisme certain et se place dans une perspective de développement compréhensible en regard des objectifs qui lui

ont été assignés. On ne peut lui faire totalement grief de la faiblesse des résultats dans le contexte qui est le sien. Il paraît cependant souhaitable que des initiatives soient prises face à certains constats qui s'inscrivent dans la durée : mieux adapter la formation des filières concernées en première année, voire en amont, ou bien accepter de fermer certaines préparations et utiliser les moyens ainsi libérés pour en conforter d'autres.

Ces éventualités devraient être examinées en regard de la carte des préparations aux concours des académies voisines et en étroite concertation avec l'université. En effet, une certaine tiédeur de la collaboration de l'UPJV est certainement à incriminer. Même si la rencontre annuelle avec les doyens constitue un progrès, le manque d'investissement dans nombre de filières demeure, et surtout, le réaménagement des années de DEUG et de licence pour donner aux étudiants de meilleures chances de réussite ne semble jamais envisagé.

Le partage des responsabilités entre première et seconde années nuit à la cohérence de la formation, le fait étant aggravé par la disproportion flagrante entre la capacité d'accueil en seconde année et les résultats aux concours. La tradition, héritée du CPR, est d'imposer aux IUFM le nombre de stagiaires à accueillir. Il est néanmoins regrettable que les établissements ne puissent faire prendre en compte leur projet de formation professionnelle et proposer des capacités d'accueil adéquates.

En seconde année, il serait souhaitable de réduire la coupure entre la formation générale et les autres éléments de la formation. De façon plus générale, pour assurer auprès des formateurs, des usagers et des partenaires une meilleure cohérence de la formation des PLC avec la politique de l'IUFM, il faudrait favoriser, dans chaque filière, une vision globale du plan de formation. Ceci suppose une participation aux responsabilités et un travail en collaboration. Les premiers professeurs (actuels ou anciens), les coordinateurs, animateurs ou responsables de groupes de travail et de missions diverses ont déjà une vision d'ensemble. En suscitant la rotation des responsabilités, en développant la formation des formateurs en interne et / ou dans le cadre du pôle Grand Est, et en renforçant la collaboration avec les formateurs de l'université, on contribuerait à diffuser parmi les formateurs cette vision d'ensemble. Il conviendrait aussi de décloisonner les filières en réfléchissant à une structure de liaison.

Plus fondamentalement encore, les formations PLC souffrent d'une centralisation excessive sur Amiens, les autres centres n'étant que des soutiens logistiques. Ainsi, les professeurs de l'IUFM, tout comme le *Guide de l'Etudiant*, identifient Laon et Beauvais comme des centres de formation de PE sans mentionner les formations PLC.

L'organisation des stages reste un point sensible. Dans la pratique, l'information et la coordination des établissements d'accueil et des conseillers pédagogiques ne sont pas suffisamment efficaces pour garantir la cohérence du déroulement des divers stages. Le développement de réseaux d'établissements d'accueil, l'amélioration de la coordination des différents acteurs des stages (du point de vue de l'organisation administrative et pédagogique) permettraient aux stages de jouer pleinement leur rôle dans la formation.

La politique du rectorat, qui affecte les stagiaires en fonction de ses seuls besoins, ne favorise pas la cohérence et l'efficacité de ces stages. A ce sujet, l'IUFM devrait être en mesure de s'affirmer davantage et de mieux faire valoir les exigences de la formation.

## **VII - Conclusion générale**

L'ensemble des constats qui ont pu être faits souligne l'effort entrepris par l'IUFM pour développer globalement l'offre de formation et le nombre des préparations accessibles aux étudiants, entraînant par là-même une évolution à la hausse des effectifs des inscrits en licence à l'UPJV.

Il faut y ajouter les initiatives pour faire évoluer les modalités d'admission des étudiants, même si celles-ci ne rencontrent pas l'unanimité des partenaires. Dans ce cadre, les tests introduits récemment pour les filières PE et PLC peuvent être abordés du point de vue formatif pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant, sous réserve d'en exploiter avec eux les résultats. Si ces tests peuvent être conçus de telle sorte qu'ils ne remettent pas en cause la formation dispensée par l'université, les questionnaires doivent être en outre révisés régulièrement si l'on veut qu'ils gardent un sens et que leur existence n'induisse pas une forme de "bachotage" de la part des candidats.

Par ailleurs, la composition de la Commission d'admission devrait être revue pour associer plus massivement les formateurs de l'IUFM et la nécessité d'assurer aux centres locaux des effectifs suffisants ne devrait pas interférer avec la procédure d'admission. On pourrait également souhaiter une harmonisation des conditions de redoublement dans les différentes filières.

Le plan de formation des PE se caractérise par des initiatives intéressantes dans le domaine de la professionnalisation : module "médiation" en première année, module de professionnalisation pour les PE2 n'ayant pas préparé le concours dans le cadre de l'IUFM, projet personnel d'action culturelle, diversification des terrains d'expérimentation pour les stages.

Ces initiatives sont tempérées par le manque d'homogénéité de la formation générale d'un groupe à l'autre, son manque de lisibilité et d'articulation avec les autres aspects de la formation conduisant à un investissement inégal des étudiants, une procédure d'évaluation peu satisfaisante du projet personnel d'action culturelle, et une concertation insuffisante entre les formateurs, aggravée par un manque d'IMF pour ce qui concerne l'encadrement des stages.

Enfin, le temps de formation, calqué sur le modèle scolaire, devrait être revu et élargi pour permettre une organisation plus propice au travail personnel ainsi qu'une exploitation accrue des moyens disponibles.

On retrouve dans la formation des enseignants du second degré les mêmes difficultés en matière de formation générale, par ailleurs peu présente en première année. L'IUFM d'Amiens se singularise à ce sujet pour avoir confié la quasi-totalité de cette formation à des intervenants extérieurs à l'établissement. Ce choix délibéré était justifié par l'absence en interne de formateurs prêts à s'y investir et par la nécessité de lui donner rapidement une crédibilité et une reconnaissance par l'intervention de formateurs proches des problèmes de terrain dans leur diversité. Ce choix a cependant rendu malaisées la concertation avec les autres formateurs et la mise en cohérence des différentes composantes de la formation que le directeur adjoint en charge des PLC2 s'emploie actuellement à améliorer.

L'organisation des stages, majoritairement effectués en lycée, soulève la question de la concertation avec les instances académiques, tant pour la répartition des stagiaires que pour le recrutement des formateurs associés.

L'implication de l'UPJV, essentiellement dans la formation disciplinaire des PLC1 des CAPES de Lettres et de Sciences, se révèle variable d'une filière à l'autre, et l'on peut regretter le peu d'articulation qui existe dans certaines disciplines entre les formations universitaires (DEUG, licences) et les enseignements de l'IUFM. Malgré de bonnes relations affirmées entre les deux établissements, on perçoit une certaine réserve de la part de l'université dont il serait intéressant de mieux cerner les raisons.

Enfin, on constate, comme dans d'autres IUFM, l'absence de formation commune et la difficulté à faire naître des structures transversales de concertation entre les premier et second degrés.

## **VIII - Les moyens d'accompagnement de la formation**

Parmi les moyens d'accompagnement de la formation, les seuls effectivement en œuvre dans les formations PLC sont la documentation et les outils informatiques. Les formations PE bénéficient du même environnement mais s'appuient en outre, localement, sur la vie associative interne à l'IUFM et sur des moyens audiovisuels.

### **1 - La documentation**

Dans chacun des trois centres, un CDI est ouvert en journée continue. Il permet aux étudiants et aux stagiaires l'accès aux documents usuels pour leur formation. La situation actuelle des trois CDI est très diverse du fait de leur passé et de leur environnement.

Les crédits pédagogiques de l'IUFM ayant été suffisants jusqu'à présent pour répondre à la majorité des demandes, il n'a pas été jugé utile de mettre en œuvre une politique de crédits par discipline, ni un financement programmé sur projet pédagogique validé par des commissions *ad hoc*. Ce sont les responsables de centre pour le premier degré et les directeurs adjoints pour le second degré qui examinent le bien-fondé des demandes et donnent leur aval. Cette pratique manque peut-être de cohérence, et certainement de transparence.

Les réponses que ces moyens permettent d'apporter aux demandes des usagers sont cependant inégales selon les centres, globalement bonnes à Laon, satisfaisantes à Beauvais et insuffisantes à Amiens. Les trois CDI sont actuellement engagés dans une réorganisation et une modernisation. Leur situation initiale, très différente, transparaît fortement dans la manière dont chaque équipe envisage la modernisation.

A Amiens, le CDI offre actuellement une trentaine de places aux usagers. Cela semble peu mais la bibliothèque universitaire de l'UPJV offre heureusement d'autres possibilités. L'acquisition de documents se fait au fur et à mesure des demandes des formateurs et des documentalistes, sans budget ni politique d'achat préétablis. L'axe de la modernisation du CDI est le multimédia. S'appuyant sur l'équipement fourni par le réseau régional Educapôle, sur l'équipement propre de l'IUFM et sur l'équipe NTE de l'IUFM, le CDI d'Amiens veut favoriser l'achat de CD-Roms, l'ouverture d'un libre-service et la sensibilisation des PLC2 au multimédia. Son équipe, toute récente, envisage aussi une coordination des achats des trois CDI de l'IUFM et une complémentarité de la politique d'abonnement avec le CRDP voisin.

A Beauvais, le CDI constitue la principale ressource documentaire locale. Il offre un lieu, un fichier et des documents adaptés au fil des ans aux besoins classiques des usagers. Le budget annuel, de l'ordre de 150 KF, est ventilé par discipline. La modernisation n'est pas envisagée sans une extension de l'équipe actuelle. Ainsi, ni l'informatisation du fichier, ni la coordination des trois CDI ne sont réellement en chantier à Beauvais.

A Laon, l'IUFM et le CDDP ont mis en commun la totalité de leurs moyens matériels et humains pour la documentation. Ce partenariat, institué avec l'Ecole normale depuis 1976, s'appuie à la fois sur une communauté d'intérêt des deux institutions, sur une confiance réciproque et sur une réelle connivence des personnels de documentation. Il est formalisé par une convention CDDP/IUFM/Conseil général. Le CDI commun bénéficie grandement de ce partenariat et offre des moyens documentaires plus importants que les CDI propres de l'IUFM. Une informatisation locale du fichier a été réalisée depuis quelques années. Très utilisé par les usagers de l'IUFM (50% des prêts et 15% du public), le CDI répond à l'essentiel des demandes, y compris celles concernant les projets personnels d'action culturelle. Les achats sont concertés entre les documentalistes de l'IUFM et du CDDP, la part IUFM du budget, environ 50 KF, étant ventilée selon les besoins des différentes disciplines. Le CDI est également impliqué dans des actions de formation initiale pour les PE1 et en formation continue, auprès d'établissements scolaires du département de l'Aisne. Du point de vue d'une modernisation globale, le CDI de Laon

est favorable à une coordination en "amont" des trois CDI (par exemple, sur des notices communes) mais n'envisage pas de mise en commun des documents dans un même réseau. Un nouveau logiciel (fichier) est en cours d'implantation. Son choix a été concerté avec des spécialistes du CDDP mais pas avec les autres CDI de l'IUFM.

Concernant les nouvelles technologies, qui pourraient être un facteur de cohérence, un groupe de réflexion académique, piloté par le recteur, se réunit plusieurs fois par an. Y participent, entre autres, le directeur de l'IUFM, le directeur du CRDP, les trois IA-DSDEN, etc.

## **2 - Les ressources informatiques et audiovisuelles**

### **a - L'informatique**

Le développement des ressources informatiques sur les trois centres répond à une forte demande des usagers, comme le montre le pourcentage élevé de PLC2 choisissant l'option "Technologies de l'information et de la communication". L'IUFM affiche une politique de développement appuyée sur des moyens humains et matériels.

Les ressources humaines consistent en un responsable académique et une équipe de formateurs par centre. La mission de ces équipes consiste essentiellement à former les usagers et les autres formateurs et à créer un site Web. Elle est conçue comme une mission autonome, sans liaison organique avec l'informatisation des CDI, ni avec le secteur audiovisuel.

Pour le matériel, le développement s'appuie sur l'équipement progressif des trois centres, entre autres par le biais du réseau Educapôle. Pour l'informatique pédagogique, 70 micro-ordinateurs sont à la disposition des étudiants qui bénéficient dans chacun des centres d'un accès en libre-service.

### **b - L'audiovisuel**

Un service audiovisuel est implanté au centre de Beauvais. Constitué progressivement à partir de besoins, de compétences et de moyens locaux, ce service dispose maintenant d'une banque de vidéocassettes (notamment de séquences pédagogiques) et d'un matériel un peu ancien mais important.

Ce service constitue un lieu-ressources pour le matériel audiovisuel classique, pour les compétences techniques, pour les documents audiovisuels pédagogiques et pour les projets personnels d'action culturelle. Il n'est toutefois pas intégré dans la politique de l'IUFM concernant les technologies de l'information et de la communication.

### **c - Conclusion**

L'informatisation des trois CDI de Laon, Beauvais et Amiens est menée sans coordination explicite et sans priorités suffisamment claires, faute d'un responsable chargé d'une mission bien définie, comme c'est le cas, par exemple, pour les ressources informatiques. L'incompatibilité entre les logiciels choisis dans chaque centre illustre le manque de cohésion qui conduit à un éparpillement des efforts, donc à une efficacité moindre par rapport aux potentialités des trois CDI.

Plus généralement, autour de la documentation et des NTE, l'IUFM dispose de compétences et de richesses complémentaires dont il pourrait tirer parti en coordonnant leur développement. Parmi ces atouts figurent l'implantation de CD-Roms à Amiens, la co-documentation avec le CDDP à Laon, l'équipement et la formation à l'informatique ainsi que la production audiovisuelle à Beauvais. Susciter des projets de développement, des échanges et des transferts de compétences, des stages de formation des personnels les uns par les autres serait autant de manières de mettre en œuvre les richesses des trois centres.

Enfin, ne pourrait-on tirer parti de la formation dispensée dans la filière Documentation pour l'intégrer à la politique documentaire de l'IUFM ?

### **3 - La documentation et les nouvelles technologies dans la formation**

Dans le domaine de l'audiovisuel et de l'informatique, l'offre de formation et les modalités d'accès se sont diversifiées au cours des années. Actuellement, ce sont surtout les PE qui bénéficient d'une formation aux techniques audiovisuelles. Un atelier optionnel est proposé en première année dans les centres d'Amiens et de Beauvais. En seconde année, le système est plus souple, les formations étant à la carte. Des formations à l'utilisation de l'outil informatique ou du multimédia sont dispensées aux PE. Les PLC2 peuvent travailler sur les outils multimédias.

Sans se borner à l'initiation à l'informatique, l'IUFM souhaite développer l'assistance technique en facilitant l'accès libre, mais accompagné si nécessaire. Pour les outils multimédias, l'accent portera sur l'initiation des stagiaires et la familiarisation progressive des formateurs à ces nouveaux supports, pour l'instant sur la base du volontariat.

### **4 - Les relations internationales**

L'IUFM s'était doté d'un instrument pour mener une politique d'action culturelle et développer ses relations internationales : la Cellule d'action culturelle et de coopération internationale (CACCI).

En termes de coopération internationale, les objectifs étaient les suivants :

- introduire la dimension de l'éducation comparée dans la formation ;
- améliorer les performances linguistiques ;
- développer la recherche et créer des outils pédagogiques ;
- contribuer au développement de la coopération éducative.

Présidée par le directeur et animée par un chargé de mission, la CACCI était composée de représentants des corps d'inspection et du Conseil d'administration, des établissements universitaires, des collectivités territoriales, de formateurs et d'étudiants.

En ce qui concerne l'activité internationale, des séjours à l'étranger pour les PE ont été organisés, parfois précédés ou suivis d'un accueil de stagiaires étrangers. Ces séjours se sont déroulés principalement en Angleterre, mais aussi en Espagne, en Italie, en Suède, au Maroc, en Mauritanie, au Sénégal et au Brésil.

La visite d'expertise a révélé que la CACCI n'était plus opérationnelle depuis 1996 puisqu'elle avait été dissoute lors de la prise de fonctions du nouveau directeur. Ce dernier a jugé nécessaire un recadrage des activités, en dissociant désormais la politique de relations internationales et l'action culturelle.

Une commission d'action culturelle est actuellement à l'étude. Elle serait confiée à un directeur adjoint assisté d'un chargé de mission. Son objectif serait de promouvoir un partenariat professionnel, plus qu'universitaire.

En ce qui concerne les relations internationales, il n'est pas prévu de nouvelle structure. La direction souhaite mandater le directeur adjoint pour les PLC1 ainsi qu'un chargé de mission sur décharge partielle, qui seront les interlocuteurs d'un réseau de partenaires. Les actions internationales seront menées en étroite relation avec la politique de relations internationales de l'UPJV. Dans cette perspective, le directeur adjoint, professeur à l'université de Picardie, contribuera à renforcer ce lien. L'objectif est d'encourager avant tout la mobilité enseignante, dans le cadre d'une coopération européenne réaffirmée.

## **IX - La vie de l'étudiant et du stagiaire**

### **1 - Les conditions matérielles**

La disparition des allocations met en évidence la nécessité d'apporter une aide aux étudiants. Le Conseil d'administration de juin 1997 a été saisi d'un projet d'aide aux étudiants. Actuellement, 28% des étudiants sont aidés par le CROUS et l'IUFM participe à l'aide aux étudiants en difficulté par une politique d'exonération des droits d'inscription confiée à une commission instituée en 1997. Un système de prêts d'honneur fonctionne depuis 1997 avec la CASDEN.

Les internats ayant été supprimés, les étudiants doivent se loger par leurs propres moyens, ce qui est onéreux sur le centre de Beauvais. Cette difficulté tend à accentuer la satellisation par rapport à la grande couronne parisienne : nombre d'étudiants et de stagiaires sont ainsi des "turbo-usagers", quittant Beauvais dès la fin du dernier cours. Les centres d'Amiens et de Beauvais ont conservé une restauration ; à Laon, une convention d'hébergement avec des établissements locaux de proximité a été signée.

L'IUFM n'a pas développé d'aide aux étudiants dans le cadre d'une politique culturelle de type "bourses de voyage ou d'études", estimant que l'année de préparation au concours est très courte.

### **2 - La vie associative**

La vie associative au sein de l'IUFM concerne presque exclusivement les PE, les PLC étant peu présents à l'IUFM. Des associations communes aux usagers et aux personnels existent dans les trois centres. Pour l'année 1998, l'IUFM a financé ces trois structures à hauteur de 50 KF (10 KF à Laon, 12,5 KF à Beauvais et 27,5 KF à Amiens).

A Beauvais, les PE2 témoignent tout à la fois d'un désir de reconnaissance en tant que groupe et d'un besoin d'organisation collective. Leurs objectifs principaux sont :

- la cohésion des PE à l'intérieur de chaque année et d'une année à l'autre, malgré la proximité géographique de Paris qui les disperse en fin de journée ;
- la possibilité de se faire reconnaître comme interlocuteurs de leur propre formation ;
- la promotion de leur image de marque vis-à-vis des deux autres centres de l'IUFM.

A Laon, remplaçant le foyer socio-éducatif depuis 1992, l'association Spirale regroupe personnels et usagers de l'IUFM dans une vie associative offrant des activités culturelles, sportives, humanitaires et conviviales. Spirale est enracinée dans l'IUFM par la présence de membres du personnel permanent et par un soutien officiel de l'IUFM. Elle organise des activités sportives tournées vers le concours PE1, un tutorat des PE1 par les PE2 pour la réalisation de leur dossier et s'engage dans des manifestations culturelles parfois liées à quelques projets personnels d'action culturelle de la formation PE2. Implantée à la cafétéria, c'est un lieu d'échange, de parole, de regroupement des demandes.

Le noyau actif de l'association est formé de PE2. A l'extérieur de l'IUFM, Spirale représente un interlocuteur pour les autres partenaires de la vie associative locale. La présence, au sein de Spirale, de personnels de l'IUFM est un élément important de la pérennité et de la réussite de l'association qui est elle-même un maillon non négligeable de la vie quotidienne des usagers de l'IUFM au centre de Laon.



## **X - La formation continue**

### **1 - Le premier degré**

#### **a - La formation continue dans l'Oise**

En 1992, l'Inspection académique a créé un service de formation continue, en s'appuyant dans un premier temps sur les ressources de l'IUFM. En témoigne l'importante contribution de l'IUFM au Plan départemental de formation (PDF) en 1993-1994 : environ 2400 heures pour un potentiel dû de 1382 heures.

Ce dépassement et les conséquences financières induites pour l'Inspection académique ont conduit à limiter la contribution des formateurs de l'IUFM au potentiel dû. Cette décision s'est accompagnée d'une évolution visant à confier la coordination d'un plus grand nombre de stages longs aux IEN, alors qu'ils étaient auparavant assurés par les formateurs de l'institut.

Depuis 1994, l'Inspection académique a fait de moins en moins appel à l'IUFM. De plus, le recentrage du plan de formation sur les priorités nationales, éclairées des priorités départementales élaborées par les IEN, a réduit le champ des propositions émanant des formateurs de l'IUFM.

Les modalités d'élaboration du plan départemental préservent une concertation entre les formateurs de terrain (équipes de circonscription), les formateurs de l'IUFM, voire les partenaires institutionnels. Elles se concrétisent par des réunions décentralisées dans trois zones d'animation et de formation : l'ensemble des formateurs confrontent leurs propositions de formation aux besoins identifiés par les IEN.

Depuis septembre 1995, cette procédure conduit à concevoir des coordinations doubles des stages de 4 semaines (R4), confiées à des "duos" de formateurs IUFM et d'IEN, selon des équilibres variables.

Aujourd'hui, les stages courts sont globalement gérés par les équipes de circonscription. La diminution du nombre de semaines de stages, résultant de la diminution du nombre de PE2, réduit la participation des formateurs IUFM à la formation continue dans l'Oise.

#### **b - La formation continue dans l'Aisne**

On relèvera trois caractéristiques majeures de l'évolution depuis 1992 :

- la très lente séparation des institutions, dont on peut considérer qu'elle est, dans l'Aisne, inachevée dans les faits (le service de formation continue de l'Inspection académique est assuré par un IMF sur poste IUFM, installé dans les murs du centre jusqu'en 1997), et peut-être aussi dans les esprits ;
- la réduction des crédits de formation continue et, corrélativement, de l'effectif de la brigade de formation continue, entraînant une diminution importante du nombre de semaines de stage. La part des stages R4 devient majeure au sein du dispositif ;
- le difficile repositionnement des PIUFM, naguère en situation de monopole en tant que PEN, sans qu'une politique de l'IUFM en la matière ait pu constituer rapidement de nouveaux repères.

Au total, on observe une diversification des types d'intervenants dans la formation, la participation croissante des équipes de circonscription, et la diminution du volume global de formation continue. Cette situation entraîne pour les PIUFM la baisse du nombre d'heures qu'ils lui consacrent, environ 1400 heures, soit la moitié du potentiel des années 1987-1990. La participation de l'IUFM, qui représentait plus de 90% dans les dernières années de l'Ecole normale, se situe dorénavant autour de 50 à 60% des horaires effectués.

Dans cette situation objective de concurrence, les PIUFM se sentent de plus en plus réduits au rôle de prestataires de service, avec une commande parfois peu précise. De plus,

l'évolution actuelle ne favorise pas la collaboration avec les maîtres-formateurs sur des problématiques proches du terrain.

### **c - La formation continue dans la Somme**

La participation de l'IUFM à la formation continue a été établie à 1229 heures. Les formateurs interviennent dans quatre types de stage :

- les R4 à remplacement PE2. Ces stages ont constitué jusqu'à présent l'essentiel de la participation de l'IUFM pour une simple raison comptable. Ils représentent à eux seuls la quasi-totalité de la contribution de l'IUFM à la formation continue départementale. La forte diminution du nombre de PE2 à la rentrée 1997 va modifier la participation des formateurs de l'IUFM.
- les stages de formation de formateurs (stages de préparation au CAFIMF, stages à l'attention des MAT ou des IMF) ;
- les stages de formation professionnelle spécifique (FPS) ;
- les autres stages (départementaux ou de circonscription). Depuis 1992-1993, la participation des formateurs de l'IUFM à ces stages est quasi nulle, du fait de l'obligation de ne pas dépasser le potentiel dû.

La participation de l'IUFM à la formation continue s'inscrit dorénavant dans un contexte de diminution des moyens de remplacement : baisse du nombre de PE2 et des effectifs de brigades de remplacement.

### **d - Conclusion**

La participation de l'IUFM à la formation continue a tendance à se stabiliser dans chaque département entre 1200 et 1400 heures, dans le respect des conventions pour l'Oise et la Somme, très en retrait du potentiel dû dans l'Aisne, qui semble avoir été largement surévalué.

L'évolution d'une situation où les Ecoles normales, directement sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, assuraient l'organisation de la formation continue, à une situation de partenariat entre les inspections académiques et l'IUFM n'est pas achevée.

La politique de l'IUFM, mise en œuvre par l'ensemble des formateurs, doit trouver sa place et s'inscrire dans une négociation permanente avec les inspections académiques, instances organisatrices de la formation continue départementale.

Pour l'avenir, l'IUFM va chercher à préserver le potentiel actuellement effectué dans chaque département et à développer une politique selon deux axes :

- répondre aux demandes des équipes de circonscription et des usagers ;
- être une force de proposition à caractère innovant.

Dans cette perspective, il envisage plusieurs actions :

- organiser des réunions quadripartites entre l'IUFM et les trois inspections académiques, sous l'autorité du recteur, pour définir une politique de formation continue ;
- organiser des réunions d'élaboration de stages entre les équipes de circonscription, les équipes de formateurs, des représentants des usagers ;
- mettre en place un observatoire académique permanent qui aurait pour tâche d'analyser les besoins et de mener une évaluation d'ensemble des dispositifs de formation continue.

## **2 - Le second degré**

L'IUFM est peu présent dans la formation continue des enseignants du second degré. Cette situation est cohérente avec la position prise dans le cadre de la formation générale des PLC2. Elle repose sur le constat que, dans l'académie d'Amiens, les compétences en la matière étant essentiellement présentes à la MAFPEN, il semble pertinent que les deux institutions

travaillent en étroite collaboration en jouant de leur complémentarité, qu'il s'agisse de la formation initiale des stagiaires ou de la formation continue des formateurs.

### **3 - L'articulation entre formation initiale et formation continue**

Les besoins des PE et PLC sortants montrent que l'IUFM peut être moteur dans la définition de formations pour les premières années d'exercice, en collaboration avec les IA, les IEN et la MAFPEN. Dès la seconde année d'IUFM, en effet, les stagiaires formulent des demandes qui se heurtent aux contraintes du calendrier. Elles soulignent dès lors la nécessité d'assurer aux nouveaux professeurs, dès leur sortie de l'IUFM, une formation continue intelligemment coordonnée avec la formation initiale.

A la rentrée 1997 a été mis en place un groupe de travail académique sur cette question, en accord avec les IA-DSDEN.

## **XI - La recherche**

De 1992 à 1997, il n'y a eu aucune équipe de recherche à l'IUFM. Les enseignants-chercheurs ont poursuivi leurs travaux dans leur laboratoire universitaire d'origine, ou bien de manière isolée. En 1995-1996, le changement de politique ministérielle, autorisant désormais le développement de la recherche en éducation (conformément aux statuts des IUFM : cf. "Présentation"), a incité l'institut à promouvoir des activités de recherche.

Pour la première fois en 1997, le budget comporte une ligne "recherche" avec un montant de 150 KF (correspondant à 1% du budget). Un poste de directeur adjoint chargé de la recherche, de la formation des formateurs et de la formation continue des enseignants du premier degré a été créé. Par là, l'IUFM montre aussi que la formation continue dans un institut universitaire ne saurait être une simple transmission de savoirs déjà fixés, et qu'elle est liée à la recherche qui les élabore.

Il existe une forte collaboration avec l'INRP, due aux initiatives individuelles, puisque la convention-cadre avec cet organisme n'a jamais été signée. Mais comme toutes les collaborations de ce type, elle est traitée au niveau supérieur et n'aboutit pas à des productions locales.

Pour le reste, l'IUFM d'Amiens part de handicaps réels :

1) Les professeurs d'université sont en nombre infime, seul un maître de conférences est habilité à diriger des recherches, certains postes restent même plusieurs années sans être pourvus. De plus, la politique de couverture de l'ensemble des disciplines a abouti à un saupoudrage qui ne permet pas l'émergence d'équipes. De ce fait, les enseignants-chercheurs travaillent exclusivement avec le centre de recherches universitaire auquel ils sont rattachés, quand ils le sont : les maîtres de conférences de Lettres, au nombre de cinq, ne sont rattachés à aucun centre.

2) La formation des formateurs et la formation générale ont tendu d'emblée à être déléguées à la MAFPEN. Ce choix n'a pas stimulé l'émergence de recherches en relation avec cet aspect des missions de l'IUFM, comme cela peut être observé dans d'autres établissements. Ainsi, c'est la MAFPEN qui a pris l'initiative, de 1993 à 1996, de proposer des stages sur "le mémoire professionnel dans la formation initiale des enseignants".

3) L'absence de circulation des formateurs d'un centre à l'autre ou entre filières, le cloisonnement de la formation PE en classes parallèles, font qu'il est pratiquement impossible à un enseignant-chercheur ou à un enseignant qui a fait des recherches, de faire bénéficier l'ensemble de l'IUFM de sa compétence spécifique.

4) L'absence d'une politique de recrutement clairement définie ne permet pas aux formateurs de percevoir ce que l'on attend d'eux en matière de recherche et d'auto-formation : il n'y a pas de commissions de recrutement à la composition stable ; la part de la recherche dans les critères de sélection des candidats n'est pas précisée ; le cahier des charges, qui prend la forme d'une "note à l'attention des candidats à un emploi à l'IUFM", ne mentionne pas la recherche, et ne concerne d'ailleurs pas les formateurs associés.

Il faudra absolument traiter ces points fondamentaux si l'on veut qu'aboutissent les efforts actuellement engagés. Parmi ceux-ci, on peut relever :

- la reconnaissance du mémoire professionnel comme objet de recherche, par le biais du séminaire Grand Est ;
- l'aide individuelle, dans la voie ouverte par l'INRP et en complément de celle-ci, à des DEA et des thèses, académiques ou didactiques (mais le faible nombre depuis 1992 montre la faiblesse de la dynamique et de la motivation des formateurs) ;
- le fonctionnement efficace d'une équipe d'algébristes en mathématiques, incluant les formateurs de statut second degré, même s'il n'y a pas de retombées didactiques immédiates ;
- la mise en place d'une journée d'étude sur "Littérature et didactique", qui pourrait être le point de départ d'un programme de recherche ;
- l'esquisse d'un groupe "Didactique des sciences" qui, à défaut de séminaires d'ores et déjà organisés, a défini deux thèmes de recherche, dont un, "Ecriture et science", en réponse à un appel d'offre de l'INRP ;
- l'intention de fidéliser une partie des promotions sortantes pour constituer un vivier de chercheurs de terrain et de maîtres de stage (le fait que, même dans le second degré, une partie importante des sortants soit affectée dans l'académie d'Amiens constitue un atout) ;
- l'intention de renforcer l'action culturelle, à condition que celle-ci soit clairement liée à la recherche et qu'elle intègre les cultures scientifique et technologique. L'INSSET de Saint-Quentin, sur laquelle s'appuie la formation PLC de Technologie, constitue dans ce domaine un lieu de ressources important. Il apparaît dans ce contexte que la Mission à l'action culturelle ne doit pas rester flottante, mais être rattachée au directeur adjoint chargé de la recherche.

**IUFM de l'Académie d'Amiens**

---

**LE GOUVERNEMENT ET LA GESTION**

---



## **I - L'organisation interne**

### **1 - Le siège et les centres**

#### **a - Historique**

L'IUFM d'Amiens s'est constitué grâce à une centralisation du pouvoir administratif et financier au siège, les anciennes Ecoles normales ne devenant dans l'établissement que des centres de mise en œuvre pédagogique des formations, sans autre pouvoir décisionnel que la gestion matérielle quotidienne. Dans le même temps, le service de restauration du centre de Laon était supprimé et des négociations avec l'université et le Conseil général de l'Aisne aboutissaient au transfert d'une partie des bâtiments du centre de Laon à l'IUT.

Dès le début, Beauvais et Laon ont été animés par une équipe composée d'un responsable pédagogique, appelé "chargé de mission", et d'un gestionnaire. Selon l'établissement, cette organisation dichotomique présentait l'avantage de répartir sur un site les responsabilités pédagogiques et celles liées à la logistique, et de structurer ainsi deux lignes hiérarchiques distinctes : l'une reliant le responsable pédagogique au directeur de l'IUFM, l'autre reliant le gestionnaire au secrétaire général à travers les services financiers.

Le rapport local entre gestionnaire et chargé de mission a été l'occasion de longues réflexions qui ont conduit la direction de l'IUFM à provoquer des aménagements significatifs dans l'organigramme.

Placés sous la responsabilité directe et unique du chef des services financiers jusqu'en 1993-1994, les gestionnaires prennent dès la rentrée 1994 une nouvelle place dans l'organisation institutionnelle : ils sont désormais reliés, de façon hiérarchique et fonctionnelle, au secrétaire général et au chef des services financiers. Ce changement permet de prendre en compte la polyvalence des gestionnaires, dont les compétences dépassent le cadre financier.

Cependant, la multiplication des tâches administratives au sein des centres, en dehors du champ de compétence relevant du gestionnaire, et la nécessité d'assurer une liaison étroite avec le chargé de mission ont fait naître l'idée d'une équipe unitaire autour d'un responsable de centre qui serait à la fois un interlocuteur administratif et pédagogique.

L'organigramme traduit aujourd'hui de véritables liaisons hiérarchiques fonctionnelles, qui, tout en respectant le caractère académique de l'IUFM, tiennent compte de la répartition géographique des lieux de formation. La direction estime toutefois que la présence d'un cadre administratif dans chaque centre permettrait de parfaire la cohérence de l'ensemble. C'est ainsi qu'un cadre (AASU) est présent à Beauvais depuis la rentrée 1997.

Par ailleurs, la confusion géographique à Amiens du centre, où s'organisent les formations du premier degré, et du siège où se concentrent l'administration de l'IUFM et les formations relevant du second degré, a conduit à une organisation administrative différente de celle retenue pour Beauvais et Laon. Les services de gestion sont communs avec ceux du siège. En réalité, ils ne sont plus intégrés au centre : ils ont, en effet, une dimension académique et prennent l'appellation de Service d'administration générale pour regrouper certaines missions transversales.

En 1992, des conseils de centre ont été créés à la demande des syndicats. Présidés par le directeur de l'IUFM, ces conseils consistaient en une assemblée consultative de tous les formateurs de l'IUFM exerçant leur fonction dans le département, quel que soit leur statut. Dans les faits, ces conseils n'ont plus été réunis depuis 1994-1995.

L'élaboration du Projet d'établissement et des plans de formation 1995-1999 a, de fait, marqué les limites de cette instance dont la fonction, en ce domaine, s'est difficilement distinguée des nombreuses autres commissions mobilisées en droit et en fait (Conseil scientifique et

pédagogique, Conseil d'administration, commissions pour le premier et le second degrés, CHS, commission ATOS...) ou créées pour la circonstance. De plus, la réunion de tous les formateurs de l'IUFM au plan départemental est apparue de plus en plus artificielle lorsque les quelques situations de collaboration effective offertes par la formation commune ont disparu de la formation.

## **b - Les centres**

### *Amiens*

En 1997-1998, le centre d'Amiens accueille 287 PE (228 PE1, 59 PE2) et 1062 PLC (680 PLC1, 382 PLC2). L'insuffisance des locaux pose des problèmes de gestion des salles.

Le manque de clarté des fonctions respectives du centre et du siège est à l'origine "de problèmes insuffisamment étudiés, donc non résolus", selon la direction, qui reconnaît la nécessité de préciser la dimension institutionnelle du centre et de définir le rôle du responsable de centre dont les tâches devraient être mieux identifiées et légitimées. C'est pour cette raison qu'un directeur d'études a été nommé à la rentrée 1997 : son titre met l'accent sur le caractère pédagogique de ses responsabilités.

### *Beauvais*

Le centre de Beauvais accueille, en 1997-1998, 447 PE (dont 223 PE1 et élèves du cycle préparatoire et 214 PE2), dans des locaux insuffisants. Le manque d'équipements sportifs et d'un amphithéâtre susceptible de recevoir l'ensemble d'une promotion contraint à négocier avec l'antenne universitaire des horaires qui ne sont pas toujours adaptés aux besoins.

Le centre paraît mal intégré dans l'IUFM. L'éloignement du siège est ressenti comme une limite et, pour beaucoup, la notion d'"antenne" - alors que se mettait en place l'antenne universitaire de l'UPJV - prévalait sur celle de "centre". Beauvais n'a manifestement pas trouvé sa place au sein de l'IUFM : le malaise des formateurs traduit leur difficulté à identifier clairement leur rôle en regard des missions de l'institut. L'une des conséquences négatives de cette mauvaise intégration est la faible valorisation de richesses locales (dans le domaine de l'audiovisuel, par exemple).

### *Laon*

A Laon, le nombre de PE s'élève à 297 en 1997-1998 (178 PE1 et élèves du cycle préparatoire et 119 PE2). La dévolution d'une partie de l'ex-Ecole normale de filles à l'IUT de Laon en 1993 a peu affecté les espaces pédagogiques, mais a conduit à supprimer le service de restauration, ce qui n'est pas sans poser des problèmes. En dépit de la progression des effectifs (de 220 en 1991-1992 à 297 en 1997-1998), les locaux restent suffisants, quoique inadaptés aux besoins de la formation. Un atout important du centre est son vaste centre de documentation, couplé avec le CDDP (cf. "Les formations et la recherche").

Bien que le lien avec Amiens ne soit pas hypothéqué par la distance, il existe un fort particularisme de l'établissement de Laon. Il y a peu d'universitaires, les enseignants étant surtout d'anciens professeurs d'Ecole normale. L'esprit "Ecole normale" est resté très vivace dans ce centre dynamique, qui fonctionne bien.

## **c - Perspectives**

La politique de forte centralisation, jugée nécessaire lors de la création de l'IUFM pour fonder l'unité de l'établissement, a trouvé ses limites en termes d'efficacité administrative. Une réflexion a été engagée sur le thème d'une déconcentration, qui permettrait de maintenir dans les centres des personnels de qualité, susceptibles d'apporter une réelle compétence au fonctionnement de l'institution. Sur le plan financier, les centres disposent, à partir de cette année, d'un budget permettant un engagement direct et sur place des dépenses ordinaires.



## **2 - L'équipe de direction**

Entre 1991 et 1993, trois directeurs adjoints secondaient le directeur. La coordination des formations du premier et du second degrés était confiée à un "directeur des études", ex-directeur d'Ecole normale (DEN), le pilotage de la formation continue à un autre ex-DEN, la recherche, la formation des formateurs et la formation commune à une universitaire jusqu'en 1992.

En 1993-1994, la formation du second degré est sous la responsabilité de deux universitaires, l'un pour le secteur scientifique, l'autre pour le secteur littéraire. La formation du premier degré est confiée à un ex-DEN. Dès 1992, un IEN, "chargé de mission à la formation continue et aux relations avec le terrain pour le premier degré", a pour tâche d'aider le responsable du centre de Beauvais.

Le poste de secrétaire général, vacant depuis 1992, est pourvu à la rentrée 1994. L'IUFM a donc fonctionné une année complète sans secrétaire général, les directeurs adjoints étant conduits par nécessité à exercer des fonctions administratives.

Depuis 1996, l'équipe de direction a été profondément remaniée autour du nouveau directeur. Elle comprend quatre directeurs adjoints, sept chargés de mission, le secrétaire général et l'agent comptable.

Parmi les directeurs adjoints, la répartition des responsabilités est la suivante :

- un IEN, autrefois chargé de la formation des formateurs, a aujourd'hui la responsabilité de la formation initiale du premier degré (c'est le seul directeur adjoint issu de l'ancienne équipe) ;
- un professeur des universités s'occupe de la formation des PLC1 et joue le rôle d'interface avec l'UPJV, dont il est membre élu du Conseil d'administration ;
- un maître de conférences est chargé de la formation continue du premier degré, de la recherche et de la formation des formateurs, ainsi que des nouvelles technologies éducatives ;
- un PRAG, ancien formateur de la MAFPEN, a en charge la formation des PLC2, ce qui comprend la coordination des formations disciplinaires ainsi que la responsabilité de la formation générale.

Parmi les chargés de mission, on compte trois responsables de centre et deux chargés de mission thématiques, dont l'un a pour tâche de rénover la formation des CPE, l'autre étant affecté à mi-temps à la communication.

A cette équipe de treize membres sont également associés les trois chefs des services administratifs. L'équipe au complet se réunit une journée complète toutes les cinq semaines environ.

La fonction de directeur adjoint chargé de la recherche, de la formation des formateurs et de la formation continue du premier degré, est la seule à avoir un caractère transversal. Les dynamiques qu'elle suscite peuvent innover l'ensemble des formations, ce qui n'est pas sans intérêt dans une institution qui a, par nature et par héritage, tendance à juxtaposer les filières verticales.

## **3 - Fonctionnement des conseils**

### **a - Le Conseil d'administration**

Composé de 39 membres élus ou désignés pour quatre ans, le Conseil d'administration a été renouvelé dans son ensemble en 1995. Seuls les représentants des usagers de la formation

initiale sont élus chaque année. Sa composition est la suivante :

- 5 représentants des collectivités locales (le président du Conseil régional de Picardie, les 3 présidents des Conseils généraux de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, 1 maire) ;
- 8 représentants des établissements de rattachement (6 pour l'UPJV et 2 pour l'Université de technologie de Compiègne) ;
- 8 représentants des personnels enseignants (4 enseignants-chercheurs, 4 autres enseignants et formateurs) ;
- 2 représentants des personnels ATOS ;
- 4 représentants des usagers de la formation initiale ;
- 4 représentants des usagers de la formation continue ;
- 7 personnalités qualifiées.

Les personnalités qualifiées comprenaient l'IGEN correspondant académique, le chef de la MAFPEN, les 3 IA-DSDEN, l'IPR-IA d'Histoire-Géographie, chef de la mission d'action culturelle auprès du recteur, le responsable des services d'information et d'orientation de l'université.

Le rôle du Conseil d'administration consiste à :

- adopter le plan de formation et le règlement intérieur de l'établissement ;
- arrêter ou adopter les documents à caractère budgétaire ;
- se prononcer sur les propositions de création et de transformation d'emplois ;
- définir les modalités d'admission des étudiants en première année ;
- autoriser le directeur à signer les conventions, contrats ou marchés ;
- fixer les principes de mise en œuvre de politiques diverses, notamment celles relatives à l'aide sociale apportée aux étudiants, au soutien aux associations, à l'action culturelle, à la recherche ;
- délibérer sur de nombreux sujets touchant la gestion matérielle et la gestion des personnels ;
- se tenir informé des débats menés au sein des diverses instances (CSP, commission d'hygiène et sécurité, commission d'admission, commission ATOS) et à délibérer, le cas échéant, sur les propositions qui en découlent ;
- se tenir informé sur les différentes questions intéressant la vie de l'établissement ou les résultats enregistrés à l'issue des formations (concours PE et PLC, validation des stagiaires).

Le Conseil d'administration se réunit en moyenne quatre fois par an. On relève une bonne participation aux débats, tant de la part des universités de rattachement que des usagers et des personnels. En revanche, les représentants des collectivités locales et le correspondant académique de l'Inspection générale sont presque toujours absents. Il est vrai que la fixation tardive des dates de séance, en fonction de l'agenda du recteur, ne favorise pas la participation.

A l'heure actuelle, il y a peu de débats de fond au Conseil d'administration. On y aborde surtout la mise en application des aspects réglementaires et on y discute les propositions préparées par l'équipe de direction ou par des commissions *ad hoc*. Les décisions ne sont presque jamais rejetées, ce qui peut faire apparaître le Conseil d'administration comme une chambre d'enregistrement.

## **b - Le Conseil scientifique et pédagogique**

Composé de 40 membres, il comprend :

- 13 représentants des formateurs (3 professeurs des universités, 3 maîtres de conférences, 7 autres enseignants et formateurs) ;
- 7 représentants des usagers (dont 5 au titre de la formation initiale et 2 au titre de la formation continue) ;
- 4 représentants du Conseil scientifique de l'UPJV ;
- 1 représentant du Conseil scientifique de l'université technologique de Compiègne ;
- 6 membres des corps d'inspection ;
- 8 personnalités qualifiées ;
- le directeur de l'IUFM, membre de droit.

Actuellement, il est présidé par un professeur des universités en Sciences de l'éducation. Parmi les 40 membres en 1997, 8 étaient déjà présents au CSP en 1992. Les personnalités qualifiées sont en général des chefs d'établissement, des conseillers pédagogiques, des directeurs d'école, des enseignants du supérieur, du secondaire et du primaire, et le représentant de la MAFPEN.

Le règlement intérieur précise le rôle et les règles de fonctionnement de cette instance consultative, qui se réunit deux à trois fois par an. Elle est chargée d'émettre des propositions destinées au Conseil d'administration puis/ou au directeur et portant sur :

- le contenu des enseignements (plan de formation) et l'organisation générale des études ;
- le profil des postes d'enseignants ;
- la mise en œuvre de la politique pédagogique de l'IUFM (formation initiale et continue) ;
- la recherche, l'action culturelle, les relations internationales.

La complémentarité entre le Conseil d'administration et le Conseil scientifique et pédagogique est mal exploitée. Le CSP, par exemple, pourrait être davantage utilisé comme une instance travaillant sur des commandes du CA.

#### **4 - Conclusion**

L'organisation générale de l'IUFM, son organigramme, manquent de clarté. Les personnels de l'IUFM comme ses partenaires n'identifient pas toujours clairement l'interlocuteur habilité à traiter les problèmes.

Dans ce contexte, de nombreux formateurs n'ont pas le sentiment de participer à une mission commune de formation dans un établissement académique. Soit ils interviennent sans aucune relation avec leurs collègues, comme c'est le cas de certains formateurs de l'université, soit ils se perçoivent comme des "pions" dans un ensemble dont la cohérence globale leur échappe, voire n'existe pas. Pour ces derniers, les interventions de chaque catégorie de formateurs se juxtaposent tout simplement. A l'inverse, les personnels exerçant des responsabilités ou faisant partie d'équipes aux missions bien identifiées (par exemple, les enseignants de Laon) semblent s'inscrire dans un ensemble cohérent.

Le besoin de références simples, claires et générales, devrait pouvoir être satisfait par des documents synthétiques comme les guides de l'étudiant et du professeur stagiaire, contenant l'essentiel du plan de formation et de l'organisation de l'IUFM. Curieusement, ces guides ne semblent pas identifiés comme des documents de référence. Sont-ils trop récents pour avoir été assimilés ?

En ce qui concerne son organisation, l'IUFM souffre d'une absence de structures intermédiaires, de relais aux prérogatives clairement affirmées. Des conseils de centre autour du responsable de centre, ou bien des départements disciplinaires, par exemple, permettraient de valider les propositions émanant des formateurs avant de les soumettre aux instances centrales. Ils soutiendraient les dynamismes locaux afin d'en faire mieux profiter l'IUFM.

## II - La politique de recrutement

### 1 - Gestion et recrutement des personnels enseignants

#### a - Evolution des emplois

	Enseignants du supérieur	Enseignants du second degré	Enseignants du premier degré	Total
1994	22	82	11	115
1997	30	86	11	127

La croissance des effectifs enseignants peut être rapportée à celle des filières (19 en 1994, 21 en 1996) et des usagers (2434 en 1994 pour 2719 en 1996). On est passé en deux ans d'un enseignant pour 22,3 usagers à 1 pour 21,6.

Le nombre d'enseignants-chercheurs a augmenté : au nombre de 22 en 1994 (y compris les DETU), il sont 26 à la rentrée 1996, et 30 à la rentrée 1997 (par création de deux emplois et transformation de deux emplois d'agrégé). Les professeurs d'université sont en très petit nombre (2, sans compter le directeur). Au total, les enseignants du supérieur en poste à l'IUFM ne représentent que 18%, ce qui est modeste - tout en correspondant à une moyenne nationale pour les IUFM.

Les délégations rectoriales ou affectations à titre provisoire sont régulièrement utilisées. En Documentation par exemple, l'absence de titulaire et le faible nombre de candidatures ont conduit à recruter un enseignant en délégation rectorale, qui a été titularisé à la rentrée 1997. En 1996-1997, 7 professeurs étaient en délégation rectorale.

#### b - La politique de recrutement

Pendant la phase d'expansion des effectifs (1991-1996), les recrutements se sont effectués principalement en fonction des besoins d'enseignement, et ont permis de fixer à 18% la part des personnels de statut universitaire en poste à l'IUFM. Avec la participation des personnels de l'UPJV à la préparation des concours, la contribution de ces personnels à la formation était de l'ordre de 45% des enseignements en première année pour les PLC. Actuellement, sauf dans quelques cas, chaque filière du second degré comporte au moins un universitaire.

## 2 - Les formateurs associés et les maîtres de stage

#### a - Le premier degré

Les formateurs associés et les maîtres de stage sont recrutés par le directeur, sur proposition des inspecteurs de l'Education nationale (IEN).

Les maîtres d'accueil temporaires (MAT) interviennent essentiellement pour l'accueil des PE1 et des PE2 qui ont déjà une expérience de classe. Dans le département de la Somme, les MAT ont pour mission de recevoir uniquement les PE1 pour les deux périodes de stage de pratique accompagnée (2 fois 2 semaines).

Par ailleurs, les MAT sont susceptibles d'accueillir dans leur classe pour des temps courts d'observation, voire de pratique, des PE1 élaborant leur dossier professionnel, ou des PE2 dans le cadre de la réalisation du mémoire professionnel. Au nombre de 100 à 120 à Amiens pour 240 PE1, de 260 à Beauvais pour 470 PE1 et PE2, et de 200 à Laon pour 340 PE1 et PE2, leur nombre apparaît suffisant.

Toutefois, l'IUFM souligne des problèmes d'ordre géographique, qui se traduisent par une sous-utilisation de l'offre de MAT dans les circonscriptions excentrées et une sollicitation très importante de ceux qui exercent dans les circonscriptions proches des centres de formation. Ce phénomène, fortement marqué sur Amiens, se renforcera probablement dans les trois départements avec la suppression des allocations qui ne permet pas d'envoyer les étudiants effectuer leur stage dans les circonscriptions les plus éloignées du centre de formation. Dans ces conditions, l'IUFM est attentif à la question du renouvellement des MAT, et cherche notamment à solliciter les professeurs des écoles issus des premières promotions formées à l'institut.

Les professeurs des écoles / instituteurs maîtres formateurs (PE-IMF) et les directeurs d'école d'application (DEA) interviennent en première et deuxième années. L'insuffisance du nombre d'IMF constitue un problème particulièrement important.

Si le centre d'Amiens a, dès la création de l'IUFM, bénéficié d'un taux d'encadrement approprié (55 IMF pour 300 PE), le centre de Beauvais est apparu très mal doté, avec 45 IMF et DEA pour 470 à 500 PE1 et PE2. Cette situation pénalise la mise en œuvre du plan de formation : c'est ainsi qu'à Beauvais, les médiations sont privées durant six semaines de la contribution des IMF, retenus pour les visites des PE2. Le centre de Laon, quant à lui, a vu l'effectif d'IMF et de DEA baisser régulièrement depuis la création de l'IUFM. Il y a aujourd'hui 39 IMF et DEA pour 338 étudiants et stagiaires.

Dans la Somme, le nombre d'IMF, relativement stable naguère, fléchit et les prévisions pour 1997-1998 signalent une baisse importante liée, d'une part, au départ à la retraite de DEA et de conseillers pédagogiques de circonscription qui seront sans doute remplacés par des IMF en poste, et d'autre part, au faible recrutement de nouveaux IMF (deux en 1997).

Depuis 1993, il est devenu impossible de pourvoir tous les postes d'IMF. Il y a actuellement 45 IMF pour 65 postes. Les causes de cette crise du recrutement semblent multiples. Tout d'abord, la fonction n'est pas suffisamment attractive d'un point de vue financier et elle est ressentie comme difficile face au nouveau public de professeurs des écoles. L'idée se développe que les fonctions du MAT, essentiellement centrées sur l'accueil d'étudiants ou de stagiaires pour montrer une pratique reconnue, sont plus "confortables" que celles de l'IMF et se rapprochent davantage des missions du conseiller pédagogique d'Ecole normale.

La réussite au CAFIMF n'entraîne pas l'obligation de participer à la formation initiale des professeurs des écoles, en liaison avec l'IUFM. Beaucoup d'IMF préfèrent, par exemple, exercer en tant que conseiller pédagogique des IEN.

D'autre part, l'obligation faite aux IMF de rejoindre une école d'application est refusée par beaucoup d'entre eux, qui perdraient souvent le bénéfice d'un logement. Ensuite, peut-être, la difficulté de construire, dans un contexte désormais différent, une politique de recrutement, de préparation au CAFIMF, et de formation ne permet pas aux candidats d'avoir des perspectives d'avenir claires.

## **b - Le second degré**

Par formateurs associés, on entend les enseignants exerçant dans un établissement secondaire et bénéficiant d'une décharge de cours pour venir enseigner à l'IUFM. Les formateurs associés sont désignés par le directeur de l'IUFM sur proposition des inspecteurs et des Premiers professeurs, responsables des filières. Les critères de recrutement sont fonction des besoins de la filière, du profil du professeur et de sa disponibilité.

Les conseillers pédagogiques sont également désignés par le directeur sur proposition des inspecteurs. Le conseiller pédagogique tuteur est choisi parmi les enseignants de l'établissement dans lequel le stagiaire effectue son stage en responsabilité. La liste des établissements du stage en responsabilité est établie par le recteur en fonction des besoins des établissements et en accord avec les inspecteurs.

Le conseiller pédagogique du stage de pratique accompagnée est choisi de la même façon parmi les enseignants d'un établissement proche de celui du stage en responsabilité. La plus ou moins grande proximité de cet établissement dépend de la possibilité d'y désigner un conseiller pédagogique.

Dans les faits, le recrutement et la désignation des formateurs associés gagneraient à se dérouler selon des procédures et des cahiers des charges plus clairement établis aux yeux de l'ensemble des formateurs en poste à l'IUFM ou associés.

Concernant la participation des formateurs associés à la formation, la situation actuelle est marquée par une grande diversité. En Mathématiques, par exemple, une part importante de la préparation au CAPES est assurée par des formateurs associés (14% au plan de formation, 280 UC environ en réalité). En revanche, leur contribution est modeste en Histoire-Géographie, et pratiquement inexistante ailleurs.

La direction s'interroge sur le bien-fondé de cette diversité, évoquant la possibilité de cadrer davantage les contributions en fonction de l'expérience professionnelle de chaque formateur. Une consultation sur ce thème est prévue en 1997-1998.

### **3 - Le personnel administratif**

L'IUFM compte 70 supports budgétaires d'emplois administratifs et techniques, auxquels il convient d'ajouter les personnels payés sur le budget de l'établissement, actuellement au nombre de 16.

Cette carte des emplois a subi de profondes mutations entre 1994 et 1997. Elle présentait initialement la particularité de comprendre une part significative de personnels TOS, un déficit en personnels administratifs, et une faible part de personnel d'encadrement.

En premier lieu, les transformations d'emplois ont conduit à rééquilibrer les fonctions des personnels non enseignants au profit des emplois administratifs, au point qu'aucune nouvelle mesure de ce type n'est sollicitée pour la rentrée 1998. Cette politique interne de répartition des emplois entre les fonctions techniques et administratives s'est faite à moyens constants, sans que des créations d'emplois suffisantes (3 emplois créés en 6 ans) permettent à l'établissement d'alléger sa charge budgétaire en personnels techniques, et surtout sans que soit amélioré le taux des personnels contribuant directement à l'enseignement (assistance à l'enseignement), d'où la nécessité de confier certaines de ces tâches à des enseignants.

En second lieu, au terme des premières années de fonctionnement, une amélioration du taux d'encadrement a pu être enregistrée, au bénéfice des emplois de cadres A et B qui représentent 14% des supports Etat.

L'âge moyen des personnels administratifs se situe entre 40 et 45 ans pour l'ensemble des personnes en poste à l'IUFM, et entre 25 et 30 ans pour les seuls services centraux. Depuis 1991, 30 personnes ont pris leurs fonctions dans l'établissement. Dans un cas sur trois, il s'agissait d'un premier emploi public (sous statut de contractuel ou de fonctionnaire).

Dès 1994, un plan de formation continue a été mis au point pour tenir compte du besoin institutionnel de renforcement des pratiques professionnelles, par un apprentissage ou un perfectionnement des techniques informatiques, par une meilleure connaissance du système éducatif et de l'environnement juridique des IUFM, par une maîtrise des techniques

administratives de rédaction. Cette commande institutionnelle s'est accompagnée de la mise en œuvre d'actions ponctuelles, destinées à répondre aux besoins exprimés par des candidats aux différents concours de recrutement.

En 1994-1995, 50 heures de formation ont ainsi été dispensées, le plan de formation ayant intéressé 30 personnes. Ces actions ont été menées en interne, sans commande particulière auprès du Centre d'action de formation administrative (CAFA).

En 1995-1996, une enquête menée auprès des personnels a conduit l'IUFM à un rapprochement avec le CAFA. Le nouveau plan de formation, représentant un total de 60 heures, a permis à 35 personnes de bénéficier d'apports en matière de rédaction, d'information et de techniques administratives. En 1996-1997, les actions de formation ont été diversifiées dans leur nature, leurs modalités et leurs destinataires.

En 1993, on relevait 20 situations précaires dans l'ensemble des services, avec une forte concentration dans les services centraux. Pour la plupart nommées sur postes budgétaires Etat (en cours de transformation pour l'essentiel), ces personnes représentaient 75% des effectifs administratifs travaillant à Amiens (siège et centre).

Sur ces 20 personnes, 11 sont aujourd'hui titulaires de la fonction publique, la plupart en poste à l'IUFM. La gestion de cette précarité a soulevé de grandes difficultés jusqu'en 1996. Elle a souvent conditionné les actions de formation engagées localement. Le taux de précarité est donc en voie de régression, ce qui a pour effet de renforcer l'assise des services.

### **III - Le partenariat et les relations extérieures**

#### **1 - Les universités**

Négociées dès la création de l'IUFM, les conventions avec les deux universités de rattachement, l'Université de Picardie - Jules Verne (UPJV) et l'Université de technologie de Compiègne (UTC), sont des documents de caractère politique qui fixent les modalités de coopération. Les objectifs de l'UTC et son éloignement géographique (60 km), le fait que les carrières de l'enseignement figurent davantage parmi les débouchés traditionnels des étudiants de l'UPJV, expliquent que l'essentiel de la coopération se fasse avec l'UPJV.

Des liens institutionnels multiples sont établis entre l'université et l'IUFM :

- le directeur de l'IUFM siège au Conseil d'administration de l'université à titre d'invité ;
- des représentants de l'université, désignés par le président, siègent dans les commissions de l'IUFM ;
- des universitaires sont présents dans les commissions par discipline qui recrutent les enseignants du second degré.

Deux domaines de coopération existent avec l'UPJV : la préprofessionnalisation et la préparation des CAPES, CAPET et, secondairement, des CAPLP2.

En ce qui concerne la préprofessionnalisation - enseignements à option offerts aux étudiants en première et seconde années de DEUG ainsi que modules optionnels en licence -, elle est organisée par le CUFOPSE (Centre universitaire de formation aux professions du secteur de l'enseignement). L'IUFM assure une part des enseignements d'initiation aux "sciences de l'éducation" de ces options ou modules (112 UC en 1996-1997) et finance indirectement les activités de ce service (30% des droits de scolarité reversés à l'UPJV sont affectés au CUFOPSE par l'université).

Pour la préparation aux concours, la contribution de l'UPJV se fait dans le second degré (cf. "Les formations et la recherche"). Il existe quelques points de tension. L'université estime que la participation de l'IUFM au coût de la formation est trop faible. Chaque année, au terme d'une

négociation, l'IUFM reverse environ 800 KF à l'UPJV, somme correspondant à des UC, à des versements de droits d'inscription et à la participation à des frais de fonctionnement, voire d'équipement de laboratoires.

Par ailleurs, l'IUFM prive, semble-t-il, l'université d'un vivier d'étudiants de maîtrise (voir cependant les aménagements réalisés dans le cadre de la filière Mathématiques in "Les formations et la recherche"). Enfin, et surtout, l'université est très défavorable au système de tests mis en place pour l'admission en IUFM.

Concernant la participation financière de l'IUFM à la formation, la question n'est pas simple. A l'heure actuelle, les horaires et la durée réelle des enseignements dispensés par l'UPJV ne sont connus qu'imparfaitement. Certains cours dits de CAPES étant également destinés aux étudiants de maîtrise ou d'agrégation, leur coût réel est malaisé à estimer. De plus, l'engagement par convention de l'UPJV de maintenir son effort pour la préparation des concours n'étant pas chiffré, et le nombre de postes attribués dans les années soixante-dix pour cette préparation étant connu de façon approximative, chacun des partenaires peut avoir le sentiment que les dés sont pipés. La mise en place récente de critères négociés pour le calcul de la dotation de l'IUFM à l'université, tenant compte de l'encadrement des étudiants dans chaque filière, du nombre des inscrits et de la spécificité des disciplines en termes de coût de fonctionnement, devrait permettre de clarifier une situation classiquement confuse et conflictuelle.

Dans le domaine de la recherche, l'université soutient la recherche en Sciences de l'éducation, à laquelle participent certains enseignants de l'IUFM, et s'intéresse à l'intégration des nouvelles technologies éducatives. Dans le cadre du projet régional Educapôle (cf. infra), une politique d'équipement a été mise en place pour les lycées et l'IUFM. Parallèlement, un DESS "multimédia" a été créé par l'UPJV. Ce DESS est l'une des ressources locales exploitées par l'IUFM pour la formation de formateurs. Un groupe de recherches sur les NTE, associant l'université et l'IUFM, a obtenu le soutien du Conseil régional.

L'université souligne une incohérence significative dans la politique des établissements, touchant leur rattachement à des pôles inter-régionaux : l'UPJV appartient au réseau des universités du Nord-Ouest tandis que l'IUFM est rattaché au pôle Grand-Est des IUFM.

En conclusion, les relations entre l'UPJV et l'IUFM apparaissent complexes. Du point de vue institutionnel, des tensions subsistent sur des points importants (modalités d'admission à l'IUFM, participation financière de l'IUFM aux enseignements dispensés par l'université). Les collaborations sont plus ou moins poussées selon les filières, ce qui, du reste, n'est pas spécifique à l'académie d'Amiens.

Concernant les relations avec l'Université de technologie de Compiègne, on ne relève aucune implication de l'UTC dans les filières existantes ou dans d'éventuelles perspectives de développement. Il serait pourtant intéressant pour l'IUFM d'examiner les conditions de partenariat avec un établissement dont les spécificités pourraient induire des évolutions, par exemple dans le domaine des NTE/TIC.

## **2 - Le rectorat**

L'IUFM fait appel aux services rectoraux pour la nomination de personnels ATOS et PRAG en délégation rectorale. La collaboration s'améliore au fil des années à mesure que les contraintes sont mieux cernées et les compétences de chacun reconnues.

La convention entre le rectorat et l'IUFM, établie en 1992, concerne exclusivement la mise en œuvre des stages pédagogiques et l'affectation des stagiaires. Tout en affirmant le caractère strictement fonctionnel de la convention, qui concerne essentiellement les stages des PLC2, le rectorat admet qu'il serait nécessaire de la compléter par un volet pédagogique.



La détermination des lieux de stage est un problème majeur dans l'académie. Actuellement, les services administratifs du rectorat et les IPR-IA s'efforcent de nommer les stagiaires uniquement dans les établissements où il y a des conseillers pédagogiques compétents. L'objectif n'est pas toujours atteint et les impératifs de gestion l'emportent encore très souvent sur les besoins de formation. L'IUFM serait favorable à des modes de coopération plus rapprochés et plus efficaces.

Les relations avec le cabinet du recteur et la Division de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont fréquentes et excellentes. De nombreux contacts sont établis avec les divisions, pour les questions touchant les personnels ATOS (DPAID), l'informatique (CRIIA) ou les moyens (DETOS).

### **3 - Les inspections académiques**

Les relations sont un peu différentes selon les départements, en raison de la diversité des situations. Dans chacun des départements, les relations de l'IUFM avec l'Inspection académique sont multiples, en fonction des domaines concernés : politique générale, formation continue pour le premier degré, formation initiale (maîtres de stage, mise en stage, participation à la validation), affectation des sortants de l'IUFM.

Les interlocuteurs au sein de l'IUFM ne sont peut-être pas toujours clairement identifiés. Ainsi, eu égard à l'incertitude, relative, sur les fonctions respectives du directeur adjoint du premier degré et des responsables de centre, l'interlocuteur premier, sinon légitime, de l'inspecteur d'académie est le responsable de centre. Il revient éventuellement à ce dernier de transmettre le dossier à qui de droit.

Il semble que, dans chaque département, l'Inspection académique et l'IUFM travaillent en bonne intelligence. Dans l'ensemble, les trois IA s'accordent à reconnaître les compétences des nouveaux professeurs des écoles, même si deux d'entre eux émettent quelques réserves touchant certains points de la formation qui leur semblent insuffisamment traités.

L'un des problèmes majeurs concerne le nombre insuffisant d'IMF dans les trois départements (cf. supra).

L'Inspection académique de l'Oise souligne, d'une part, que la convention signée avec l'IUFM serait à revoir sur des bases nouvelles et plus adaptées à la situation des départements, d'autre part, qu'il existe quelques problèmes de compétences entre les IEN et les formateurs de l'IUFM concernant les stages.

### **4 - Les collectivités territoriales**

#### **a - La Région**

L'IUFM de l'académie d'Amiens collabore avec la Région de Picardie sur des projets concernant les nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'IUFM est impliqué dans plusieurs contrats portant respectivement sur la connexion des établissements régionaux d'enseignement supérieur, sur l'exploitation pédagogique des nouvelles technologies éducatives et sur la recherche. Les connexions ont largement facilité les communications entre centres pour la gestion administrative de l'IUFM et ont également permis de développer quelques utilisations des TIC en formation.

L'IUFM participe à la mise en œuvre du projet EDUCAPOLE, élaboré dans le cadre du contrat de plan Etat / Région. Educapôle vise à améliorer "[l]es résultats des systèmes éducatifs tant en formation initiale qu'en formation continue", notamment en agissant "sur la formation des maîtres et la formation des formateurs dans le domaine des nouvelles technologies

éducatives". L'IUFM est directement impliqué, depuis son origine, dans l'un des projets d'Educapôle dénommé "Educapôle réseau pédagogique", piloté conjointement par le Conseil régional et l'Académie d'Amiens. Le but est de créer un réseau pédagogique interactif entre les lycées, les établissements de formation et le Centre régional de documentation pédagogique. La première phase, expérimentale, a concerné 4 lycées et les sites IUFM d'Amiens et de Beauvais, durant l'année 1996-1997. La deuxième phase, qui a débuté en juin 1997, concerne 17 lycées supplémentaires, le CRDP, 3 centres de formation continue et le site IUFM de Laon. A terme, c'est environ 70 établissements qui devraient être concernés. Chaque site est équipé d'une salle "multimédia" et d'un serveur local. Tous les serveurs sont connectés entre eux.

Les pôles régionaux de recherche et de développement technologique ont été créés à l'initiative du Conseil régional de Picardie et reconnus par l'Etat. En 1996 a été créé le pôle de recherche "Nouvelles technologies éducatives" qui regroupe plusieurs projets de recherche associant l'UPJV, l'UTC et l'IUFM (cf. "Les formations et la recherche").

### **b - Les Conseils généraux**

Le département de l'Aisne a conservé la propriété des locaux de l'ancienne Ecole normale, tandis que les deux autres départements ont choisi la dévolution de leurs biens à l'Etat. Il semble que, pour l'Oise et la Somme, les conventions signées en 1991 suffisent à cadrer les relations.

Toutefois, dans le cadre des activités culturelles, par exemple, les départements peuvent apporter leur concours. L'Oise, notamment, par l'entremise de la bibliothèque départementale, contribue à la réussite de l'exposition annuelle organisée par une enseignante du centre de Beauvais.

Le Conseil général de l'Aisne verse chaque année à l'IUFM des crédits de fonctionnement et prend en charge les "travaux du propriétaire". Or les travaux qui doivent être effectués au centre sont très nombreux. Aux travaux d'entretien et de mise aux normes de sécurité, il faut ajouter ceux qui ont résulté de l'installation de l'IUT et de l'évolution des besoins de formation à l'IUFM. L'ampleur de la tâche a nécessité des choix qui ont retardé les travaux lourds d'entretien et les projets de réaménagement des salles à usage pédagogique.

Si la négociation, les compromis et les choix concertés sont monnaie courante entre l'IUFM et le Conseil général, il y a eu néanmoins des difficultés à identifier, de part et d'autre, les niveaux et les interlocuteurs légitimes. En outre, le caractère académique de l'établissement, l'éloignement de la direction de l'IUFM et la faible représentativité de ses responsables locaux ont peut-être affaibli la position de l'institut vis-à-vis du département.

Toutefois, ces difficultés ne doivent pas conduire à sous-estimer l'effort important du Conseil général pour améliorer les conditions de travail des personnels et des étudiants du centre, ni faire oublier les bonnes relations qui s'établissent au quotidien avec le responsable chargé du suivi des travaux à l'IUFM.

On notera enfin que le Conseil général alloue chaque année une subvention de 50 000 F destinée à l'accueil des délégations étrangères. Cette aide a beaucoup contribué au développement du partenariat entre le centre de Laon et l'Ecole normale de Nouakchott (Mauritanie).

### **c - Les villes**

Le problème essentiel à régler avec les villes d'implantation des sites IUFM est celui des écoles annexes. Créées pour assurer la formation des normaliens, ces écoles se trouvent parfois insérées dans le périmètre des locaux de l'IUFM, leur fonctionnement étant à la charge de l'institut. En 1993, les écoles annexes du centre de Laon ont été "désannexées" et la direction de l'IUFM a engagé en ce sens des pourparlers avec les villes de Beauvais et d'Amiens.

## **5 - Les autres IUFM**

En 1996, une convention a été établie entre six IUFM (Amiens, Besançon, Dijon, Nancy-Metz, Reims et Strasbourg) regroupés dans le pôle "Grand-Est", subventionné par l'administration centrale. Les six établissements ont décidé de mettre en commun leurs moyens pour assurer la formation de toutes les catégories de personnels, enseignants et ATOS.

En 1997, des journées d'études et de formation ont été organisées à l'usage de formateurs de certaines disciplines (Sciences de la vie et de la terre, EPS), des personnels IATOS et des équipes de direction.

## **6 - La DRAC**

Ces relations, formalisées dans une convention, découlent d'une volonté de la direction de l'IUFM de fixer, au niveau institutionnel, les modalités d'un partenariat pour la mise en place de projets d'action culturelle dans la formation des enseignants.

Pour toute action organisée dans le cadre de la convention, chacun des deux partenaires met en œuvre les moyens qui relèvent de sa spécificité. L'IUFM apporte le savoir-faire des enseignants et prend en charge les frais de fonctionnement. La DRAC, par l'attribution d'une aide financière à l'IUFM, rémunère les intervenants culturels.

Chaque année universitaire, le programme d'actions fait l'objet d'un avenant préparé en concertation avec la DRAC par la CACCI (jusqu'en 1996) et arrêté par le groupe de pilotage composé du directeur de l'IUFM, du chargé de mission à l'action culturelle, du directeur régional aux affaires culturelles et de son chargé de mission à l'éducation artistique.

Cet avenant précise les objectifs, le contenu, les partenaires, les modalités de fonctionnement, et les moyens engagés par les deux parties ainsi que par l'ensemble du dispositif financier. C'est ainsi qu'en 1996-1997, par exemple, l'IUFM a reçu de la DRAC 202 778 F.

# **IV - La constitution des services administratifs**

## **1 - Le secrétariat général**

Le développement de l'activité de l'IUFM a fait évoluer de manière considérable le rôle du secrétariat général qui, en 1991-1992, constituait une cellule de lancement de l'IUFM, proche du directeur et partie intégrante d'une petite équipe concentrant les missions essentielles du nouvel établissement (opérations d'admission, d'inscription, gestion financière, mise en place des instances, organisation des services, gestion des relations extérieures...).

Jusqu'en 1994, le secrétariat général concentrait en gestion directe les missions touchant le recrutement des personnels, leur gestion, l'organisation des opérations d'admission et d'inscription et la gestion des services financiers. Il ne constituait pas une structure distincte des services administratifs, alors quasi inexistantes.

Cette organisation a laissé place dès 1994 à une structuration par services, correspondant aux grands domaines de la gestion (Direction des services financiers, Service du personnel, Scolarité centrale, Service du second degré, Service de l'administration générale). En 1996-1997, le secrétariat général regroupe désormais deux personnes autour du secrétaire général et assure les missions suivantes :

- gestion des instances institutionnelles ;

- animation et gestion des services administratifs ;
- gestion de dossiers relevant de la direction ;
- participation aux relations avec les partenaires institutionnels de l'IUFM.

## **2 - L'agence comptable et la Direction des services financiers**

Cf. infra.

## **3 - Le Service de l'administration générale**

Issu d'une lente évolution de l'organisation et d'un regroupement progressif de diverses fonctions, le Service de l'administration générale emploie 5 personnels administratifs, représentant 3,6 équivalents temps plein (ETP) et 21 personnels techniques (20 ETP).

Véritable service central, il traite les questions suivantes :

- gestion matérielle ;
- gestion immobilière pour les sites de Beauvais et d'Amiens (dont les écoles annexes) ;
- gestion des équipes d'entretien et coordination de l'équipe d'ouvriers professionnels chargés d'opérations lourdes de travaux sur les trois centres ;
- participation à la gestion financière : régies d'avances et de recettes, opérations de liquidation ;
- gestion de la restauration ;
- traitement des questions liées à l'assurance, gestion de la documentation administrative, de l'accueil, du courrier, du standard, de la reprographie.

## **4 - Le Service de la scolarité centrale**

Le Service de la scolarité, en tant qu'unité administrative organisée et permanente, n'a vu le jour qu'en 1995. Il comporte 4 personnes (4 ETP) auxquelles s'ajoutent, durant les temps forts de l'année, des personnels non permanents. Outre l'accueil, l'information et l'orientation, il assure les missions suivantes : en première année, les admissions, les inscriptions et toutes les questions touchant à la vie de l'étudiant (aide dans la recherche de logement, bourses...) ; en seconde année, les opérations de transfert entre centres et la préparation de la rentrée pour les PE2.

Le Service de la scolarité a, le premier, ressenti le besoin d'une informatisation efficace pour faire face à une gestion de masse dans des calendriers très resserrés. Les personnels ont participé au choix de l'application G2I ainsi qu'aux stages de formation. Ils sont à présent opérationnels sur l'ensemble des opérations d'admission et d'inscription, mais le relais devra être pris pour la gestion de la scolarité proprement dite, notamment la mise en stage et le suivi pédagogique, qui sont exécutés à un autre niveau dans les secrétariats pédagogiques.

On peut observer que l'IUFM a été confronté, comme presque tous les autres IUFM, au manque de compétences en interne dans le secteur de l'informatique de gestion. Comme les autres, il a fait appel à des solutions de fortune et à la bonne volonté de quelques enseignants déchargés de cours pour apporter leur concours. L'IUFM d'Amiens a pu bénéficier des services d'un apprenti qui poursuivait des études de BTS en informatique, d'un agent de laboratoire volontaire pour se reconvertir aux NTIC et de deux enseignants. Un poste de chargé d'études a pu être créé et sera offert au prochain mouvement. Ceci permettra un réel développement de l'informatique de gestion.

Le Service de la scolarité gère la situation administrative des étudiants, mais n'a aucune compétence dans le domaine de la scolarité proprement dite, qui reste gérée par les secrétariats pédagogiques de centre. En ce qui concerne les stagiaires, ce partage des compétences peut être

source d'incohérences, notamment vis-à-vis des inspections académiques et du rectorat, confrontés à plusieurs interlocuteurs au sein de l'IUFM. Il a donc été décidé récemment de créer un service de scolarité spécialisé dans la gestion des PLC.

## **5 - Le Service de la scolarité second degré**

Ce service, qui dispose de quatre personnes (3,8 ETP), travaille en étroite collaboration avec le directeur adjoint chargé du second degré et fait le lien permanent avec les services compétents du rectorat, DOS et DPE, pour les 390 stagiaires PLC2. L'IUFM s'implique très largement dans la mise en œuvre du dispositif et le suivi des stagiaires sur le terrain. Les personnels de l'IUFM en charge de cette gestion regrettent qu'il n'y ait pas de réelle coopération avec les services du rectorat, même si les relations sont bonnes (cf. III - "Le partenariat et les relations extérieures"). Il doit aussi en interne faire la preuve de son efficacité, ce qui nécessite une bonne maîtrise de l'outil informatique.

## **6 - Le Service du personnel**

Cf. infra.

# **V - La gestion des personnels**

Créé en 1993, le service de gestion des personnels comporte aujourd'hui deux personnes. La responsabilité en est confiée à un attaché d'administration scolaire et universitaire.

Très vite il est apparu que, même si le nombre de personnels à gérer (127 enseignants et 86 ATOS) n'était pas important, la grande diversité des statuts et la multiplicité des partenaires impliqués dans cette gestion rendaient indispensable de mettre en place à l'IUFM un interlocuteur unique. Cependant il faut souligner également que, dans le domaine de la gestion administrative et financière, l'IUFM voit sa tâche très allégée, le rectorat prenant en charge les traitements de toutes les catégories de personnel. Il s'agit plutôt d'une gestion "boîte aux lettres".

## **1 - Les personnels enseignants**

Dans la gestion des personnels enseignants, le service suit l'évolution de la carte des emplois et le recrutement des enseignants du second degré sur les postes de PRAG et de PRCE ainsi que les recrutements sur les postes de DETU et de maître de conférences. Cependant on peut souligner que l'IUFM de l'académie d'Amiens ne s'est pas doté d'une commission des personnels enseignants pour examiner les questions d'emploi et de carrière, comme l'ont fait d'autres IUFM.

L'IUFM comprend dans sa dotation 30 enseignants du supérieur, 86 enseignants du second degré et 11 enseignants du premier degré. Le fonds des enseignants des anciennes Ecoles normales est resté stable et la place des enseignants du supérieur est encore modeste, comme dans les autres IUFM.

L'introduction de l'application informatique de gestion des personnels G2I va permettre de gérer le service des enseignants à travers une fiche individuelle, contractuelle, d'organisation de service, de suivre la consommation des heures supplémentaires et d'établir un bilan de leur utilisation.

Une concertation est en cours sur la définition des services. Actuellement, l'équivalent de 7 emplois de la dotation de l'établissement est consacré à des tâches administratives assurées

par les enseignants. L'IUFM d'Amiens n'a pas encore réussi à rendre totalement transparente sa gestion des services des enseignants après six ans de fonctionnement.

Par ailleurs, une réflexion est engagée, en liaison avec la MAFPEN, pour l'élaboration d'un plan de formation destiné à l'ensemble des formateurs qui apportent leur concours à l'IUFM. Ce plan est axé sur les aspects de la professionnalisation du métier d'enseignant.

## **2 - Les personnels ATOS**

Cf. II - "La politique de recrutement".

# **VI - La gestion financière**

## **1 - L'organisation**

Il a été décidé de séparer clairement la gestion de l'ordonnateur et du comptable par la création à la rentrée 1997 d'un service financier. Cette décision répond au souci de redistribuer vers les centres une partie des tâches très concentrées sur les services centraux et d'utiliser au mieux les possibilités du nouveau logiciel GERICO.

L'agence comptable comprend deux personnes : un CASU, agent comptable, et un adjoint administratif. Il n'y a pas d'agent comptable secondaire et toute la comptabilité générale est effectuée au siège de l'IUFM. Les services financiers emploient 5 personnes, placées sous l'autorité directe du chef des services financiers.

La restructuration des services financiers à la fin de l'année 1997 permet désormais une répartition des crédits entre les centres et une responsabilisation des services de gestion. En ce qui concerne les cours complémentaires et les vacances, un logiciel national de paie à façon, GIRAFE, est utilisé en corrélation avec la Trésorerie générale de la Somme, ce qui permet toute la liquidation au siège.

Parallèlement, le progiciel national propre à la réglementation juridique et comptable des IUFM, GERICO, a été installé et a permis la mise en réseau des centres sur le plan de la gestion financière et comptable. La fonction financière est en partie assurée dans les centres où elle repose sur l'équipe chargée plus globalement de la gestion (gestion matérielle des personnels TOS, gestion du patrimoine immobilier et gestion financière).

## **2 - Le budget**

Aucune restriction de crédit n'a vraiment été nécessaire jusqu'à présent, ni même envisagée. Les crédits votés, du moins en section de fonctionnement, ont toujours été sensiblement supérieurs aux dépenses mandatées. De même, les recettes émises ont généralement dépassé les prévisions d'activité. Les disponibilités de trésorerie sont suffisantes pour que les délais réglementaires de paiement des factures soient respectés. Dix millions de francs sont placés quasiment en permanence. Les réserves sont importantes et le besoin en fonds de roulement largement positif.

L'IUFM a mis en place un système de contrôle d'exécution budgétaire. Bien que le budget soit voté par compte à deux chiffres, ce qui confère une grande souplesse à son exécution, un contrôle est effectué au niveau des masses budgétaires fonctionnelles. Il est ainsi possible de respecter la répartition politique des crédits présentés en Conseil d'administration.

La politique d'investissement de l'IUFM commence à se concrétiser. Grâce à la réalisation régulière d'excédents à chaque exercice, les réserves ont été enrichies, permettant à l'IUFM d'investir en mobilier, en matériel (informatique notamment), et de procéder à des constructions nouvelles. Des travaux de sécurité et d'aménagement sont prévus prochainement.

Le budget prévisionnel pour l'année 1998 s'élève à 35,5 MF environ, répartis de la manière suivante : 31% de dépenses de personnel (7 600 000 F), 25% pour les dépenses générales (6 120 000 F, dont 70% de dépenses de fonctionnement), 29% pour l'immobilier, 4% pour les technologies de l'information et de la communication (1 100 000 F), 2% pour la recherche et 9% de frais divers (2 247 800 F, dont 45% pour le fonctionnement pédagogique). Dans les dépenses de personnel, 42% sont consacrés aux indemnités de déplacement et de stage, dont l'essentiel pour les PE2.

## **VII - La gestion du patrimoine**

Les trois centres de formation de l'IUFM d'Amiens n'ont pas le même statut juridique. Le centre de Laon reste sous la responsabilité du Conseil général du département de l'Aisne qui assume la charge du propriétaire, alors que les centres d'Amiens et de Beauvais sont placés sous le régime d'une convention entre l'Etat et les Conseils généraux des départements de la Somme et de l'Oise. Une partie des bâtiments de l'Ecole normale de Laon a été mise à la disposition de l'IUT. A Amiens, une des deux écoles normales a été également reprise par le département pour la construction d'un lycée.

L'IUFM a conservé, semble-il, le patrimoine le plus vétuste, qui nécessitait des investissements lourds de remise en état et de restructuration. Sur budget propre, il a fallu construire à Amiens un nouveau bâtiment démontable de 600 m<sup>2</sup> destiné à l'enseignement, ainsi qu'un bâtiment technique pour l'entretien et la maintenance du site. Chaque année, de nombreux travaux d'aménagement, de sécurité et de mise en conformité sont programmés sur les trois sites. Ces opérations font l'objet d'une programmation budgétaire annuelle et d'un suivi centralisés, dans le cadre des activités du Service de l'administration générale.

## **VIII - Conclusion générale**

Faisant suite à la forte centralisation jugée nécessaire lors de la création de l'IUFM pour fonder l'unité de l'établissement, on note actuellement une volonté de rééquilibrer les responsabilités entre le siège et les centres. De cette évolution on peut attendre une utilisation plus rationnelle et une mutualisation des ressources spécifiques à chacun, un enrichissement réciproque au niveau des pratiques et des moyens.

La restructuration de l'administration en différents services et la modernisation en cours de la gestion devraient contribuer à conforter le fonctionnement de l'établissement. La politique menée pour ce qui concerne le recrutement et la formation des personnels IATOS s'inscrit dans la même logique.

En revanche, le fonctionnement semble souffrir d'une coupure entre l'équipe de direction et la communauté des personnels qui transparaît dans le discours des personnes rencontrées sur le terrain. Un défaut de communication et un manque de clarté dans le positionnement des instances de décision les unes par rapport aux autres se traduisent par une difficulté à faire naître un sentiment d'appartenance et à mobiliser vraiment les différents acteurs autour de projets communs. La mise en place de structures de concertation intermédiaires permettrait de mieux associer les uns et les autres à la politique de l'IUFM.

Il appartient à l'établissement et à ses responsables de cerner plus précisément l'origine de ces difficultés et d'apporter une réponse aux questions qui pourraient en résulter. Une

**meilleure cohésion permettrait de renforcer l'image de l'IUFM et de conforter certains partenariats dont on note la complexité ou les failles.**

**Avec l'UPJV notamment, la collaboration paraît très inégale d'une filière à l'autre et les accords incertains sur différentes questions.**

**L'organisation des stages, l'affectation des stagiaires ainsi que le recrutement des formateurs associés bénéficieraient grandement d'une concertation plus étroite entre les instances académiques et l'IUFM.**



**IUFM de l'Académie d'Amiens**

---

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

---



Au terme du processus d'évaluation, il est possible de porter un jugement d'ensemble qui met en lumière la dynamique de l'établissement, sous l'impulsion d'une équipe de direction particulièrement motivée à faire évoluer organisation et pratiques en regard des constats et des différentes analyses menées en interne.

En matière de formation et de recherche, on s'attachera plus particulièrement aux points suivants :

- conditions d'admission ;
- dispositifs de professionnalisation des PE et validation ;
- formation générale des PLC2 et carte des formations ;
- recherche.

Pour ce qui concerne le gouvernement et la gestion, on retiendra :

- l'organisation générale et les structures intermédiaires ;
- la restructuration administrative ;
- le management interne ;
- les partenariats.

## **I - La formation et la recherche**

### **1 - Les conditions d'admission**

Les barèmes établis à la création de l'IUFM, tant pour l'admission sur dossier que pour l'attribution des allocations, ont à juste titre fait l'objet d'adaptations successives de 1991 à 1996. En vigueur depuis la rentrée de 1997 à l'initiative de la nouvelle direction, **l'utilisation systématique de tests mérite d'être examinée avec soin, plus particulièrement pour le second degré.**

Le recul n'est sans doute pas suffisant pour faire une analyse très argumentée sur le bien-fondé de ce choix. Si l'on mesure l'intérêt des tests pour l'évaluation de certaines aptitudes associées au métier d'enseignant, il convient d'attirer l'attention de l'IUFM :

- sur les risques de "bachotage" faisant perdre de leur sélectivité à ces tests dès lors que les questions seraient largement prévisibles et non régulièrement renouvelées ;
- sur les limites de leur utilisation pour attester de la maîtrise des disciplines et de l'aptitude à être admis au concours, particulièrement pour le second degré. Dans ce dernier cas surtout, **les tests ne peuvent qu'être des compléments à d'autres éléments jugeant des connaissances et des compétences disciplinaires, ainsi que de la motivation et des dispositions des candidats au métier d'enseignant.** Sur ce dernier point, le fait d'avoir suivi des enseignements de préprofessionnalisation et les résultats obtenus représentent des éléments objectifs à prendre en considération.

La politique d'admission revient naturellement à la Commission d'admission dont moins de 40% des membres sont en poste dans l'établissement. **Il serait souhaitable que dans une configuration révisée, qui permettrait à l'établissement d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de recrutement, cette commission suive l'impact des modalités d'admission sur les résultats aux concours et, plus globalement, sur la qualité des stagiaires formés à l'IUFM. Il lui revient également de veiller à une égale qualité de recrutement sur les trois centres, de rendre lisible les conditions d'un redoublement éventuel et d'harmoniser les pratiques en la matière.** Le suivi des premières années d'exercice des sortants de l'IUFM pourrait aussi lui incomber avec, en perspective, la formation continue de ces jeunes enseignants et la mise en place d'actions spécifiques.

## **2 - Le dispositif de professionnalisation des PE et sa validation**

Comme c'est le cas de la plupart des IUFM, la formation des PE est encore fortement imprégnée de l'héritage des Écoles normales. L'existence d'un directeur adjoint chargé de la filière PE est cependant un facteur d'évolution et d'harmonisation des trois centres - harmonisation qu'il convient de poursuivre.

En termes de professionnalisation, la mise en place de dispositifs répartis sur les deux années de formation témoigne de la volonté de faire face à la difficile mission de sensibiliser les étudiants, dès leur entrée à l'IUFM, aux réalités de leur futur métier et d'impliquer les formateurs permanents ou associés.

**En première année, le module "médiation" est un élément fort du dispositif dont il convient de s'assurer qu'il joue son rôle pour l'ensemble des étudiants. Parallèlement, la formation générale doit être mieux "cadrée" et coordonnée afin d'éviter les disparités en fonction des formateurs. Sa lisibilité doit être renforcée en termes d'objectifs et de contenus.**

En seconde année, il faut rappeler les initiatives heureuses comme le module "professionnalisation" pour les stagiaires entrant à l'IUFM directement en deuxième année, le module "maternelle" obligatoire pour tous dont on soulignera l'originalité, le projet personnel d'action culturelle qui contribue à la formation à la polyvalence, l'existence du dispositif "régulation" pour un suivi individualisé des stagiaires et du dispositif "diversité des publics scolaires" qui permet un repérage des différents terrains d'exercice.

Cette politique volontariste est entravée, d'une façon générale, par l'implication inégale des formateurs, par la difficulté à articuler entre eux les différents éléments de la formation professionnelle et à définir précisément la place de chacun. Le déficit en IMF pour le suivi des stages constitue un handicap supplémentaire. Il serait faux de dire que rien n'est fait pour lutter contre ces obstacles. Des bilans ont été dressés, des réflexions sont en cours et des initiatives ont été prises.

Par ailleurs, **la validation de la seconde année et l'harmonisation des procédures d'évaluation restent un sujet de préoccupation** qu'une collaboration élargie entre les formateurs et une meilleure concertation avec les instances de pilotage contribueraient à résoudre.

**On ne peut que recommander :**

- **de bien déterminer les rôles et les responsabilités de chacun ;**
- **de poursuivre la mise en oeuvre de fiches de procédures pour les stagiaires comme pour les enseignants ;**
- **d'assurer une bonne communication et une diffusion de l'information entre les acteurs de la formation ;**
- **d'harmoniser les pratiques en termes de suivi et de validation des différents volets de la formation ;**
- **de mettre en place des actions de formation susceptibles d'être suivies par le plus grand nombre de formateurs concernés.**

On trouverait certainement intérêt à explorer de nouvelles pistes en matière d'organisation et à concevoir pour certaines interventions d'autres structures pédagogiques que les classes parallèles, plus propices à la diffusion de savoirs spécifiques, plus aptes à réduire l'hétérogénéité des interventions et à développer un sentiment d'appartenance à l'établissement.

### **3 - La formation générale des PLC2 et la carte des formations**

Tandis que la formation disciplinaire des PLC1 est très largement tributaire de l'implication de l'université, évoquée par ailleurs, la formation générale relève spécifiquement de l'IUFM et se déroule surtout en seconde année.

Elle apparaît éclatée entre les trois centres IUFM et des établissements d'appui où se regroupent des stagiaires PLC2 de différentes disciplines et coupée de la formation disciplinaire, mémoire et suivi de stage relevant de chaque filière.

Organisée en modules, la formation générale est, en effet, essentiellement confiée à des intervenants extérieurs à l'IUFM, choisis en fonction de leur expérience professionnelle. Il s'agit là d'une démarche volontaire de l'établissement, soucieux d'asseoir une formation dont la mise en place a suscité des résistances et pour laquelle il manquait de compétences reconnues en interne.

**Le souci de renforcer la cohérence de la formation par une meilleure articulation entre formation générale et formation disciplinaire** est présent chez les responsables pédagogiques des PLC2. Des initiatives sont prises pour améliorer la coordination et la concertation entre les formateurs et il faut se féliciter des évaluations et enquêtes mises en oeuvre, leviers importants d'une évolution positive, sous réserve que les résultats en soient diffusés et utilisés pour stimuler la réflexion.

**On proposera quelques modes d'action :**

- **assurer la diffusion auprès de tous les formateurs d'une vision d'ensemble du plan de formation ;**
- **favoriser le décloisonnement des filières et des différentes composantes de la formation ;**
- **inviter davantage de formateurs à participer aux responsabilités ;**
- **créer des structures d'animation et de débat capables de stimuler l'adhésion active des uns et des autres à une politique d'établissement clairement affirmée.**

Bien que l'on comprenne la volonté d'ouvrir une large palette de formations dans une perspective de développement, **les résultats enregistrés pour certains concours conduisent à s'interroger sur le bien-fondé de leur maintien en l'état et sur la pertinence du mode de recrutement des étudiants.** L'IUFM doit s'interroger sur les conditions de fonctionnement de préparations qui laissent aussi peu de chances de succès aux étudiants qui s'y engagent.

### **4 - La recherche**

Les perspectives réelles d'une activité de recherche propre à l'IUFM ne datent que de 1997 et sont affichées par la nomination d'un directeur adjoint chargé de la recherche, de la formation des formateurs et de la formation continue des enseignants du premier degré, ainsi que par l'ouverture d'une ligne budgétaire significative.

Malgré les efforts actuellement engagés, certains éléments handicapent le développement d'une activité de recherche plus construite :

- la faible proportion d'enseignants-chercheurs en poste à l'IUFM, répartis entre des disciplines très diversifiées, et l'absence d'une politique de recrutement clairement définie en termes de recherche ;
- le fait que la formation des formateurs ait été principalement confiée à la MAFPEN ;
- le mode d'organisation des enseignements qui ne permet pratiquement pas à un enseignant-chercheur de valoriser sa spécificité auprès des étudiants.

**L'IUFM gagnerait à définir un nombre limité d'axes de recherche en s'appuyant sur les compétences et les ressources existantes, en puisant des sujets de réflexion dans les**

**préoccupations qui lui sont propres, ou bien en recherchant des partenariats qui lui assureraient la reconnaissance des actions menées.**

**Les résultats de cette recherche devraient naturellement bénéficier aux actions de formation des formateurs dont l'IUFM doit se saisir, quelles que puissent être les contributions de la MAFPEN, au demeurant destinée à très court terme à faire partie du potentiel de formation de l'établissement.**

## **II - Gouvernement et gestion**

### **1 - L'organisation générale et les structures intermédiaires**

Comme ce fut le cas dans d'autres académies, l'IUFM d'Amiens s'est constitué grâce à une centralisation du pouvoir administratif et financier au siège, laissant peu de pouvoir décisionnel aux différents centres issus des anciennes écoles normales, placés sous la double responsabilité d'un gestionnaire et d'un chargé de mission pour la pédagogie. Des conseils de centre, créés en 1992, rassemblaient en assemblée consultative tous les formateurs de l'IUFM rattachés au Centre.

L'élaboration des projets a suscité la création de nombreuses commissions et instances de concertation, comme les départements disciplinaires plus spécifiquement dédiés aux plans de formation du second degré.

L'organisation de l'établissement a été significativement amendée au fil du temps. L'institut est actuellement sous la responsabilité d'une équipe de direction très motivée de treize personnes autour du directeur, dont quatre directeurs adjoints qui se partagent les différents domaines d'activité de l'IUFM.

Bien que la complémentarité entre CSP et CA gagnerait à être mieux exploitée et les débats aux CA à être plus riches, les conseils statutaires jouent réglementairement leur rôle. En revanche, les conseils de centre ne sont plus réunis depuis 1994-1995 et les départements disciplinaires n'exercent plus d'activité.

Ce contexte ne paraît pas favoriser chez la majorité des personnels, et plus particulièrement les formateurs, le sentiment d'appartenir à un établissement académique et d'être en charge d'une mission commune. **L'IUFM souffre de l'absence de structures intermédiaires permettant d'associer un plus grand nombre de formateurs à la réflexion et à l'élaboration de la politique de formation, validée *in fine* par les instances compétentes. Une organisation, s'appuyant sur des relais aux missions effectives et clairement identifiées, devrait susciter une meilleure adhésion des personnes au projet de l'établissement et se révéler bénéfique aux missions qui lui sont confiées.**

### **2 - La restructuration administrative**

La forte centralisation, jugée nécessaire lors de la création de l'IUFM, a trouvé ses limites en termes d'efficacité administrative. **On ne peut qu'approuver les orientations actuellement prises sur le thème de la déconcentration, d'une certaine autonomie de gestion et d'une responsabilisation des centres.**

**La politique de recrutement et de redéploiement des emplois qui accompagnent ces choix, l'effort de formation et de qualification des personnels administratifs sont en cohérence avec les objectifs de modernisation de la gestion. Ils doivent être également encouragés.**

### **3 - Le management interne**

L'émergence d'une politique d'établissement est une tâche difficile pour la plupart des IUFM, puisqu'il s'agit de réunir autour d'un projet unique des acteurs d'origine et de culture différentes et de travailler en partenariat avec des institutions dont le soutien est inégalement acquis.

Dans la situation actuelle, l'IUFM d'Amiens dispose encore d'une marge de manœuvre pour imposer son existence et développer en interne un sentiment d'appartenance. La structuration de l'équipe de direction en responsabilités verticales, l'importance des intervenants extérieurs dans la formation générale des PLC, la mise en sommeil des structures intermédiaires de concertation jointes à l'éclatement géographique sont autant de facteurs qui entravent la dynamique que tente d'impulser une équipe de direction volontaire et motivée.

**Dans un établissement associant un nombre important de formateurs d'origine et de cultures diverses, œuvrant en des lieux géographiquement éclatés, la difficulté majeure consiste à communiquer cet élan au corps enseignant et à mettre en place un mode d'organisation qui permette la mobilisation du plus grand nombre.** Le fonctionnement de l'établissement souffre d'une coupure entre l'équipe de direction et la communauté des personnels et beaucoup reste à faire pour combler le déficit de communication.

Par ailleurs, l'IUFM est une institution qui, par nature et par héritage, a tendance à juxtaposer des structures verticales. Il y a lieu de privilégier toutes les initiatives qui abordent les problèmes de façon transversale et pourraient préfigurer de nécessaires évolutions. Ainsi, la nomination récente d'un directeur adjoint chargé de la recherche, de la formation de formateurs et de la formation continue du premier degré, va dans ce sens et les dynamiques que devrait susciter cette fonction sont de nature à innover l'ensemble des formations.

### **4 - Les partenariats et les relations extérieures**

Les difficultés à susciter l'adhésion en interne se prolongent dans les relations avec les différentes institutions dont l'IUFM est tributaire à des titres divers.

#### **Les universités**

L'implication de l'université de Picardie - Jules Verne concerne principalement la formation disciplinaire des PLC1. Elle se révèle inégale d'une filière à l'autre, s'appuyant plus sur l'initiative de certaines composantes ou équipes pédagogiques que sur une volonté institutionnelle de l'université.

Bien que l'on affiche de bonnes relations, des points de divergence existent pour ce qui concerne les moyens retournés par l'IUFM à l'université et les modalités d'admission des PLC1 notamment. On perçoit une certaine tiédeur de la part de l'UPJV pour aménager certains enseignements en amont (DEUG, licence) et donner aux étudiants de meilleures chances de réussite dans le cadre de l'IUFM. Hormis la mise en place de modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement, aucune initiative spécifique ne traduit la volonté d'une collaboration renforcée entre les deux partenaires.

**Là encore, une meilleure concertation en termes d'objectifs pédagogiques et l'élaboration de modalités de financement négociées en conséquence permettraient certainement de conforter des relations actuellement complexes.**

**On ne relève par ailleurs aucune relation avec l'université de technologie de Compiègne. On peut s'en étonner compte tenu de l'apport potentiel que représente cette université dans les domaines des formations technologiques et des nouvelles technologies d'enseignement. Sur ce dernier point notamment, les échanges sont à encourager.**

## **Le rectorat et les inspections académiques**

Comme d'autres académies, la détermination des lieux de stage et le recrutement des maîtres de stage gérés en partenariat avec le rectorat ou les inspections académiques constituent un problème majeur et complexe. Les impératifs gestionnaires entrent souvent en concurrence avec les besoins de formation des stagiaires. **Malgré les difficultés évidentes, l'IUFM doit s'employer à faire reconnaître les exigences de cette formation et à construire une coopération plus efficace.**

## **Les collectivités territoriales**

Il revient à l'IUFM de conforter sa position vis-à-vis des collectivités territoriales. Des relations significatives existent déjà. **Ainsi la région Picardie soutient le développement des nouvelles technologies d'information et de communication auquel l'IUFM est associé. On ne saurait trop encourager ce développement primordial pour la formation des futurs enseignants, qui devront aider les jeunes à s'approprier ces nouveaux moyens d'accès à la connaissance.**

**Concernant l'aménagement et l'entretien des locaux, le rôle des conseils généraux est important et, sans mésestimer les efforts déjà consentis, le dialogue mériterait d'être conforté et les responsabilités de chacun clarifiées pour une utilisation optimisée des moyens au service des personnels et des usagers. Parallèlement, la politique de prise en charge par les villes des écoles annexes doit être poursuivie. L'IUFM doit oeuvrer pour que les moyens strictement consacrés à la formation soient préservés et en cela, l'aide matérielle des collectivités à l'équipement et à la logistique immobilière est particulièrement précieuse.**

Dans un contexte académique rendu difficile par la proximité de Paris et par un taux relativement faible d'accès à l'enseignement supérieur, l'IUFM de l'Académie d'Amiens a dû faire face à sa création à des difficultés nombreuses, certaines communes à l'ensemble des IUFM, d'autres plus spécifiques. Les réponses ont été multiples et ont procédé d'aménagements successifs. On note aujourd'hui les progrès accomplis ou en cours d'exécution : politique d'auto-évaluation en émergence, effort de restructuration de l'administration dans le sens d'une décentralisation et d'une responsabilisation des personnels. Des progrès plus significatifs encore et l'affirmation de l'identité de l'établissement passent certainement par une politique de communication interne et externe renforcée, la recherche du dialogue et la clarification des partenariats sans lesquels rien n'est vraiment possible.



**IUFM de l'Académie d'Amiens**

---

**POSTFACE : RÉPONSE DU DIRECTEUR**

---



Après deux ans de mise en oeuvre du *Projet d'Établissement et le changement récent de l'équipe de direction*, l'évaluation conduite par le *Comité National d'Évaluation (CNE)* permet **la réflexion distanciée**, souhaitée par tous, mais qui n'avait pu être formellement engagée.

Si certaines conclusions émises aujourd'hui par le CNE étaient déjà bien identifiées par les responsables de la formation, cette opération - à laquelle s'est ajouté le bilan intermédiaire du plan de formation demandé par le Ministre - contribue à **la prise de conscience par les acteurs des progrès réalisés et des difficultés qui restent à surmonter**. Le rapport constitue une aide à l'analyse de la situation et **propose quelques pistes pour procéder aux évolutions nécessaires**.

La dynamique de réflexion collective ainsi amplifiée provoque, par ailleurs, des effets positifs sur **la clarification des missions de chacun** ; elle renforce **la cohésion des équipes** et favorise le développement du **sentiment d'appartenance de tous les partenaires** à cette institution en place depuis sept ans et qui "avance en marchant".

## **LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉVALUATION DU CNE DANS LA MISE EN OEUVRE DES PLANS DE FORMATION :**

### **1. Formation au professorat des lycées et collèges**

#### L'articulation de la formation générale et de la formation disciplinaire

L'ouverture de la formation générale sur le partenariat extérieur ne facilite pas à court terme l'articulation entre ce volet de la formation et la formation disciplinaire.

A plus long terme et compte tenu des modifications dans l'ingénierie de la formation (séminaires de formateurs incluant les formateurs de formation générale, intervenants associés aux commissions de validation, communication à tous des programmes de formation 1998-1999...), la coupure entre la formation générale et les autres éléments de la formation devrait se réduire en faveur d'une formation professionnelle globale plus cohérente, davantage conforme aux compétences que l'IUFM cherche à développer.

Comme le suggère le CNE, une structure de liaison telle que "le conseil des Premiers Professeurs" élargi aux coordonnateurs de la formation générale et réuni bimestriellement, aurait pour avantage de décroiser les filières et de favoriser l'articulation entre la formation disciplinaire et la formation générale ; désormais des enseignants intervenant en formation disciplinaire s'impliquent aussi dans des actions de formation générale.

#### L'organisation des stages

Des efforts sont en cours pour sensibiliser les chefs d'établissements à la formation des stagiaires qu'ils accueillent et améliorer l'information des conseillers pédagogiques, développer leurs relations avec les formateurs de l'IUFM. Il reste à collaborer plus étroitement avec les services du Rectorat et avec l'Inspection Pédagogique pour définir des critères de choix des établissements d'implantation des stages prenant réellement en compte les besoins de la formation. Un réseau d'établissements d'accueil relativement stable devrait en résulter.

#### La validation de la formation

L'harmonisation de la présentation des rapports de stages et de visites se concrétisera en 1998-1999. Plus généralement, une réflexion est engagée pour préciser les modalités d'évaluation des différents volets de la formation. Ce travail apportera une aide à la définition des plans individuels de formation pouvant être mis en oeuvre pendant les premières années qui suivent la titularisation (ou pendant l'année de prolongation de stage s'il y a lieu) : l'attribution de la réalisation de la formation continue à l'IUFM doit permettre cette ingénierie.

L'absence d'une évaluation par le CNE de la mise en oeuvre de la formation disciplinaire des PLC2 (en dehors du rapport avec les stages et des relations avec les conseillers pédagogiques, abordés dans quelques filières) est regrettée, d'autant que des cas avaient été présentés. De cette analyse, au cas par cas, auraient pu se dégager des éléments susceptibles d'enrichir la réflexion des équipes de formateurs, dans un domaine où la formation dispensée n'est que rarement l'objet d'analyses "croisées" et distanciées.

## 2. Formation au professorat des écoles

### L'évaluation

La question lancinante de l'évaluation de la formation sera poursuivie pour s'assurer d'une bonne lisibilité des procédures par l'ensemble des acteurs concernés afin d'en optimiser certains aspects.

Ainsi des modalités plus satisfaisantes de l'évaluation de la formation générale pour les PE2 devraient être recherchées, prenant en compte l'implication des stagiaires sur le projet personnel d'action culturelle (P.P.A.C.). Cette préoccupation devra aussi concerner l'évaluation des modules disciplinaires pour revoir un dispositif qui, s'il a instauré des repères clairs, a effectivement généré surcharges, redondances et morcellement.

S'agissant du mémoire professionnel, le travail d'harmonisation suggéré par le rapport a déjà commencé dès l'installation de la nouvelle équipe de direction : aujourd'hui cette préoccupation implique une harmonisation des procédures de suivi et d'accompagnement.

### La professionnalisation

Objectif prioritaire dès le début de l'IUFM, repris dans le plan de formation 95/99, cette question a bénéficié régulièrement d'une réflexion conséquente et d'initiatives concrètes, comme en témoigne, entre autres, l'instauration du dispositif "régulation". Aujourd'hui, la recherche d'aménagement visant l'optimisation doit être poursuivie, concernant en particulier la mise en oeuvre des dispositifs existants et leur cohérence. Ensuite, les modalités de l'alternance seront analysées de même que le lien avec le terrain, afin de dégager des procédures qui fournissent une meilleure articulation théorie-pratique.

### Les modalités de la formation

La situation actuelle qui a généré quelques observations ne signifie pas pour autant qu'aucune réflexion n'ait eu lieu dans ce domaine. D'ailleurs des demi-journées sont dégagées pour les PE2, utilisées précisément pour le mémoire professionnel ou le P.P.A.C..

Si l'on convient de l'opportunité de poursuivre la réflexion sur cette question, elle ne pourra ignorer les réalités de la vie des stagiaires ou étudiants qui, sur certains centres, sont désireux de ne pas étendre les horaires de formation.

Le recrutement futur d'enseignants-chercheurs susceptibles d'intervenir dans cette formation pourrait permettre les ajustements suggérés par le rapport.

### Les moyens d'accompagnement de la formation

Les observations relevées par le CNE dans ce domaine avaient déjà été pointées lors de l'installation de la nouvelle équipe de direction. Les premières initiatives avaient conduit à doter le CDI d'Amiens d'un nombre de personnels plus conséquent, y compris en ayant recours à des affectations en délégation rectorale. L'effort s'est poursuivi par la création d'un poste de documentaliste qui vient d'être recruté et d'un poste de conservateur. La mission de ce dernier s'organisera autour des axes suggérés par le CNE : définir des priorités, coordonner les activités des sites, susciter des projets de développement, des échanges et des transferts de compétences.

## 3. Formation commune

Conscient du problème lié à la quasi-disparition de la formation commune dans le plan de formation, l'IUFM envisage de revaloriser cet aspect de la formation aux niveaux du 1er et du 2nd degrés. Quelques-unes des actions seront mises en place, dès 1998-1999, en formation générale (par ex. sur la violence à l'école) et en formation disciplinaire (par ex. sur la liaison école-collège). La réactivation, en cours, des départements disciplinaires, permettra parallèlement d'approfondir cette question et de concevoir un plan de formation rénové pour les années à venir.

## LA RÉFLEXION SUR CERTAINS ÉLÉMENTS LIÉS AU GOUVERNEMENT ET À LA GESTION

### La vie institutionnelle

La relance des conseils consultatifs de centre, la réorganisation des départements disciplinaires et leur articulation avec les filières du second degré, la complémentarité (à renforcer) du conseil d'administration et du conseil scientifique et pédagogique, la prise en compte du rôle important du comité d'hygiène et de sécurité, mais aussi de la commission des personnels IATOS, sont autant de sujets auxquels la direction de l'IUFM attache une grande importance. Nous avons déjà enregistré dans ce domaine de la vie institutionnelle certaines évolutions. L'intégration de la formation continue constitue un nouveau défi, et sera l'occasion de réaliser des aménagements significatifs, y compris dans l'organisation de l'équipe de direction.

### Les personnels

L'effort est maintenu pour augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs, dans un mouvement qui s'attachera à prendre en compte les besoins marquants de l'IUFM (cf. formation générale des PE), en n'omettant pas de valoriser ceux des formateurs de l'IUFM qui sont aujourd'hui détenteurs d'un doctorat.

Une attention particulière sera aussi portée sur la situation des P.E.I.M.F. Le constat d'insuffisance notoire opéré dans l'Oise depuis la création de l'IUFM peut maintenant être fait dans des proportions moindres pour l'Aisne et la Somme. Au delà des éléments qui concernent le statut, une réflexion conjointe engagée avec les inspecteurs d'académie devra permettre de préciser le profil de l'emploi, de faciliter les modalités de préparation à l'épreuve de CAFIMF, de même que l'adaptation à l'emploi à l'arrivée à l'IUFM.

S'agissant du développement de la formation des formateurs et conformément à une suggestion formulée par le CNE, - concernant notamment des personnels de CDI -, l'établissement s'emploiera à y intéresser l'ensemble des personnels, en veillant notamment à favoriser les actions associant les formateurs de diverses catégories, y compris 1er et 2nd degrés.

Un plan de formation de formateurs pour l'année 98/99 vient d'être conçu visant, dans la perspective de l'élaboration du nouveau plan de formation de l'établissement, à interroger les modèles de formation des enseignants ainsi que la place de la dimension culturelle dans la formation. Par ailleurs, des actions seront aussi proposées concernant l'évaluation des PE.

### Les modalités d'admission

Une recherche sera engagée pour apprécier la pertinence des tests du point de vue de leur conception, tant comme le rappelle le rapport du CNE, pour s'assurer qu'ils ne remettent pas en cause la formation dispensée par l'université, que pour éviter le bachotage, mais aussi pour les intégrer dans un processus de formation : leur statut d'évaluation diagnostique pourrait en faire un élément d'un bilan de compétence initial préparatoire à un parcours personnalisé de formation.

L'ensemble de ces orientations sera mis en oeuvre avec le concours de la commission d'admission dont la composition a été revue en renforçant la participation des personnels de l'IUFM. Au delà de la prise en compte du contexte "amont", la mise en question de la formation initiale qui suit, de même que l'entrée dans le métier et l'accompagnement par la formation continue, seront intégrées dans le prochain contrat de l'établissement.

\*\*\*\*\*

L'intervention du CNE dans la vie de l'IUFM de l'académie d'Amiens a été considérée comme une aide à la décision. Rapport interne copieux, portes ouvertes lors de la visite des experts qui ont pu rencontrer tous les personnels disponibles et intéressés par ce regard "externe". Au delà des tensions inévitables dans un établissement jeune et en mouvement, la qualité du travail et de la contribution de chacun doit être saluée : bilan sans fard, échanges toniques, observations franches et débats loyaux.

Aujourd'hui des modifications souhaitées sont en cours, des problèmes cités sont évanouis, des évolutions s'engagent, de nouveaux acteurs - ou de nouvelles orientations - entrent en jeu : chacun ici travaille pour une meilleure qualité du service public.

Amiens, le 17 juin 1998  
Le Directeur de l'IUFM de  
l'académie d'Amiens  
Raymond REGRAIN

## **Table des sigles**

AASU : attaché d'administration scolaire et universitaire  
AES : (filiale) administrative, économique et sociale des universités  
AIS : adaptation et intégration scolaire  
ATOS ou IATOS : (personnel) ingénieur, d'administration, technique, ouvrier et de service  
BTS : brevet de technicien supérieur  
CA : conseil d'administration  
CAAPSAIS : certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires  
CACCI : cellule d'action culturelle et de coopération internationale  
CAFA : centre d'action de formation administrative  
CAFEP : certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement privé  
CAFIMF : certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur maître formateur  
CAPE : certificat d'aptitude au professorat des écoles  
CAPEPS : certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive  
CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire  
CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique  
CAPLP2 : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2e grade  
CASDEN : caisse d'aide sociale de l'Education nationale  
CASU : conseiller d'administration scolaire et universitaire  
CDI : centre de documentation et d'information  
CDDP : centre départemental de documentation pédagogique  
CES : contrat emploi solidarité  
CPE : conseiller principal d'éducation  
CPR : centre pédagogique régional  
CRDP : centre régional de documentation pédagogique  
CROUS : centre régional des œuvres universitaires et scolaires  
CSP : conseil scientifique et pédagogique  
DEA : diplôme d'études approfondies  
DEA : directeur d'école annexe  
DEN : directeur d'Ecole normale  
DESS : diplôme d'études supérieures spécialisées  
DETU : directeur d'études  
DEUG : diplôme d'études universitaires générales  
DRAC : direction régionale des affaires culturelles  
EPS : éducation physique et sportive  
ETP : équivalent temps plein  
HC : heures complémentaires  
HETD : heures équivalent TD (travaux dirigés)  
IA : inspecteur d'académie ou Inspection académique  
IADSDEN : inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale  
IEN : inspecteur de l'Education nationale  
IGEN : inspecteur général de l'Education nationale  
IMF : instituteur maître formateur  
INRP : Institut national de la recherche pédagogique  
INSSET : Institut supérieur des sciences et techniques (de l'université de Picardie)  
IPR-IA : inspecteur pédagogique régional - inspecteur d'académie  
IUT : institut universitaire de technologie  
MAFPEN : mission académique de formation des personnels de l'Education nationale  
MAT : maître d'accueil temporaire

**MESR : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**  
**NTE : nouvelles technologies éducatives**  
**PDF : plan départemental de formation**  
**PE : professeur des écoles**  
**PE1 : étudiant de première année préparant le concours de professeur des écoles**  
**PE2 : professeur des écoles stagiaire (2e année de formation)**  
**PEN : professeur d'Ecole normale**  
**PIUFM : professeur d'IUFM**  
**PLC : professeur de lycée et collège**  
**PLC1 : étudiant de première année préparant le CAPES**  
**PLC2 : professeur de lycée et collège stagiaire (2e année de formation)**  
**PLP2 : professeur de lycée professionnel**  
**PRAG : professeur agrégé enseignant dans l'enseignement supérieur**  
**PRCE : professeur certifié enseignant dans l'enseignement supérieur**  
**QCM : questionnaire à choix multiples**  
**SPI : sciences pour l'ingénieur**  
**SUAPS : service universitaire des activités physiques et sportives**  
**TD : travaux dirigés**  
**TIC : technologies de l'information et de la communication**  
**UC : unité de compte (1 UC = 1 HETD)**  
**UFR : unité de formation et de recherche**  
**UPJV : université de Picardie - Jules Verne**  
**UTC : université technologique de Compiègne**  
**VSN : volontaire service national**  
**ZEP : zone d'éducation prioritaire**

# Publications du Comité national d'évaluation

## Evaluations institutionnelles

### *Les universités*

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986

L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987

L'université d'Angers, 1987

L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988

L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988

L'université de Savoie, 1988

L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988

L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988

L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989

L'université Paris Sud - Paris XI, 1989

L'université de La Réunion, 1989

L'université Lumière Lyon II, 1989

L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989

L'université Rennes I, 1989

L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990

L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991

L'université Strasbourg II, 1991

L'université de Nantes, 1991

L'université de Reims, avril 1991

L'université des Antilles et de la Guyane, 1991

L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991

L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991

L'université de Caen - Basse Normandie, 1991

L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991

L'université de Rouen, 1991

L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991

L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992

L'université Montpellier I, 1992

L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992

L'université de Nice, 1992

L'université du Havre, mai 1992

L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992

L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992

L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992

L'université Toulouse - Le Mirail, 1992

L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993

L'université René Descartes - Paris V, 1993

L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993

L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993

L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993

L'université de Metz, 1993

L'université d'Orléans, 1993

L'université de Franche-Comté, 1993

L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993

L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993

L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994

L'université François Rabelais - Tours, 1994

L'université d'Aix-Marseille II, 1994

L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994

L'université Stendhal - Grenoble III, 1994

L'université Bordeaux II, 1994

L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994

L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994

L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994

L'université Nancy II, 1994

L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994

L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995

L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995

L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995



L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

Les universités nouvelles, 1996  
L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle, 1997\*

### *Les écoles et autres établissements*

L'Ecole française de Rome, 1986

L'Ecole nationale des Ponts et chaussées, 1988

L'Ecole normale supérieure, 1990

L'Ecole supérieure de commerce de Dijon, 1991  
L'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
L'Ecole française d'Athènes, 1991  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991

L'Ecole des Chartes, 1992  
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992  
L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, 1992  
Les Ecoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992  
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992

Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993  
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993

L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994  
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994  
L'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques de Besançon, 1995  
L'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris, 1995  
L'Ecole nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995

Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996  
L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996  
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996  
L'Ecole centrale de Lyon\*, 1996

L'Ecole normale supérieure de Lyon\*, 1997  
Le Palais de la découverte, 1997\*  
La Casa de Velázquez, 1997\*  
L'Ecole française d'Athènes, 1997\*  
L'Ecole française de Rome, 1997\*

### *Les évaluations de retour*

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994  
L'université de Nantes, 1995  
L'Ecole centrale de Nantes, 1995  
L'université Rennes I, 1995  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996  
L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996  
L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996  
L'université Lumière-Lyon II\*, 1997

### **Evaluations disciplinaires**

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989

Les Sciences de l'information et de la communication, 1993

L'Odontologie dans les universités françaises, 1994

La formation des cadres de la Chimie en France, 1996

\* *Etablissement ayant donné lieu à un Profil.*

## **Rapports sur les problèmes généraux et la politique de l'Enseignement supérieur**

### *Rapports au Président de la République*

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989),  
La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport  
annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport  
1989-1993), La Documentation Française, 1993  
Rapport au Président de la République, 1994  
Evolution des universités, dynamique de l'évaluation  
(rapport 1985-1995), La Documentation Française,  
1995  
Rapport au Président de la République, 1996  
Les missions de l'enseignement supérieur : principes  
et réalités, La Documentation Française, 1997

### *Rapports thématiques*

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-  
mars 1987, Gallimard  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Les enseignants du supérieur, 1993  
Le devenir des diplômés des universités, 1995  
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens,  
ouvriers et de service dans les établissements  
d'enseignement supérieur, 1995  
Les magistères, 1995  
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon,  
1997

**Bulletins n° 1 à 24**

**Profils n° 1 à 15**

# **COMITE NATIONAL D'EVALUATION 1997 - 1999**

**Monsieur Jean-Louis AUCOUTURIER, *président***

**Monsieur Georges CREMER, *vice-président***

**Monsieur Pierre VIALLE, *vice-président***

**Monsieur Philippe BENILAN**

**Monsieur Claude JESSUA**

**Monsieur Jean-Jacques BONNAUD**

**Monsieur Patrick LEGRAND**

**Monsieur Hubert BOUCHET**

**Monsieur Georges LESCUYER**

**Madame Chantal CUMUNEL**

**Madame Chantal MIRONNEAU**

**Monsieur Michel FARDEAU**

**Monsieur Pierre TOUBERT**

**Monsieur Claude FROEHLI**

**Monsieur Laurent VERSINI**

**Monsieur Jean-Claude GROSHENS**

***Secrétaire général***

**Monsieur André STAROPOLI**

**43, rue de la Procession 75015 PARIS    Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94  
Internet : <http://www-cne.mesr.fr>**

***Autorité administrative indépendante***

**Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier**  
**Edition - Diffusion : Francine Sarrazin**